

## PROCES VERBAL

# CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

jeudi 13 avril 2017 à 09h00

Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse

L'an deux mille dix-sept le jeudi treize avril à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse.

## Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	97
Procurations :	33
Date de convocation :	07 avril 2017

### Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, M. Emilion ESNAULT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND,

	Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Michel ROUGE
Mme Lysiane MAUREL	Patrice RODRIGUES
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Patrick JIMENA	Antoine MAURICE
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
Mme Dominique BOISSON	Daniel DEL COL
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Marc PERE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Monique COMBES
M. Jacques SEBI	Patrick DELPECH
M. Bruno COSTES	Philippe PLANTADE
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Martine CROQUETTE
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
Mme Michèle BLEUSE	Régis GODEC
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Emilion ESNAULT
M. Frédéric BRASILES	Marie-Pierre CHAUMETTE
M. Joël CARREIRAS	Isabelle HARDY
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Jean-Michel LATTES
M. Romain CUJIVES	François BRIANCON
M. Jean-Claude DARDELET	Jean-Louis REULAND
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
Mme Christine ESCOULAN	Christophe ALVES
Mme Julie ESCUDIER	Martine SUSSET
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Catherine BLANC
M. Pierre LACAZE	Monique DURRIEU
Mme Florie LACROIX	Dorothee NAON
M. Laurent LESGOURGUES	Romuald PAGNUCCO
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Marie-Jeanne FOUQUE
M. Daniel ROUGE	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	François CHOLLET

### Conseillers excusés

Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
L'Union	Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Toulouse	M. Olivier ARSAC

### Rappel de l'ordre du jour

- Présentation de la stratégie internationale de Toulouse Métropole
- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 23 FEVRIER 2017**
- 2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 02 FEVRIER 2017**
- 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 ADMINISTRATION**
  - 4.1 Toulouse Aerospace - groupement de commande avec OPPIDEA et l'Association Syndicale Libre pour l'exploitation du programme immobilier B612 : Election d'un membre de la commission d'appel d'offres - *DEL-17-0336*
  - 4.2 Toulouse - Quartier Jolimont : Adoption d'une convention d'occupation temporaire du Domaine Public Métropolitain avec Orange - *DEL-17-0102*
  - 4.3 Mondonville - Château d'eau - 18, rue de Bouconne - Pylône SFR multi-opérateurs de téléphonie mobile - Résiliations des titres d'occupation : adoption d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public métropolitain non constitutive de droits réels avec SFR - *DEL-17-0325*

- 4.4 Projet "Compteurs communicants Gaz" - Convention cadre de mise à disposition avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour l'implantation de concentrateurs : Approbation des conventions spécifiques - *DEL-17-0222*
- 4.5 Prolongation du contrat de concession du réseau de chaleur de Blagnac : adoption de l'avenant n°7 - *DEL-17-0305*
- 4.6 Délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Toulouse : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public et les actes afférents - *DEL-17-0303*
- 4.7 Traité et contrat de concession des parcs de stationnement Arnaud Bernard et Europe (Toulouse) - Création d'un tarif "riverain" : adoption des avenants n°7 et n° 17 - *DEL-17-0358*
- 4.8 Parcs de stationnement : Adoption de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse - *DEL-17-0223*
- 4.9 Parc de stationnement Jean Jaurès (Toulouse) - Impacts du projet de doublement de la capacité de la ligne A du métro et de l'aménagement des allées Jean Jaurès : Adoption de l'avenant n°11 au contrat de concession du 12 juillet 1985 - *DEL-17-0049*
- 4.10 Contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement de la Commune de Beaupuy : Résiliation anticipée du contrat et adoption d'un protocole de fin de contrat - *DEL-17-0212*
- 4.11 Contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement de la Commune de Blagnac : Adoption d'un protocole de fin de contrat - *DEL-17-0211*
- 4.12 Contrat de concession pour l'exploitation du service d'assainissement de la Commune de Toulouse : Adoption d'un protocole de fin de contrat - *DEL-17-0210*
- 4.13 Contrat de concession pour l'exploitation du service d'eau potable de la Commune de Toulouse : Adoption d'un protocole de fin de contrat - *DEL-17-0209*
- 4.14 Résiliation conventionnelle du contrat de concession pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National : adoption du protocole transactionnel - *DEL-17-0360*
- 4.15 Résiliation conventionnelle du contrat d'affermage pour l'exploitation de la zone logistique de Fondeyre : adoption du protocole transactionnel - *DEL-17-0361*
- 4.16 Délégation de service public pour l'exploitation du marché d'Intérêt National et de l'aménagement de la zone logistique du dernier kilomètre : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public - *DEL-17-0302*

## 5 FINANCES

- 5.1 Vote des taux d'impositions directes locales 2017 - *DEL-17-0256*
- 5.2 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Adoption des taux 2017 par zone - *DEL-17-0535*
- 5.3 Décision Modificative n° 1 - Budget principal - exercice 2017 - *DEL-17-0257*
- 5.4 Décision Modificative n°1 - Budget annexe Assainissement - Exercice 2017 - *DEL-17-0338*
- 5.5 Décision Modificative n°1 - Budget annexe Eau Potable - Exercice 2017 - *DEL-17-0339*
- 5.6 Révision des Autorisations de programme/ Crédits de paiement (1)- Exercice 2017 - *DEL-17-0340*
- 5.7 Contribution supplémentaire de Toulouse Métropole au SMTC - Exercice 2017 - *DEL-17-0283*
- 5.8 Cession à la SA d'HLM Coopérer pour Habiter de la part sociale de la Société Française des Habitations Economiques (SFHE) acquise par Toulouse Métropole - *DEL-17-0284*
- 5.9 Expérimentation de la certification des comptes locaux: adoption de la convention avec la Cour des comptes fixant les modalités de conduite de l'expérimentation - *DEL-17-0092*
- 5.10 Gestion de la dette - Transfert à Toulouse Métropole de contrats de prêts conclus par d'autres organismes : délégation au Président - *DEL-17-0350*

## 6 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

- 6.1 Pacte métropolitain d'innovation Etat – Toulouse Métropole : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-17-0359*

## 7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 7.1 International - Coopération avec la Ville de Casablanca : adoption d'un accord cadre - *DEL-17-0294*
- 7.2 International - action extérieure " Loi Oudin" : adhésion au réseau partenaire français "Programme Solidarités Eau (PSEau)" - *DEL-17-0295*
- 7.3 Europe - Semaine de l'Europe - l'Europe de l'espace : soutien de Toulouse Métropole aux associations - *DEL-17-0296*
- 7.4 Attractivité - "EuroSciences Open Forum - ESOF 2018" : adoption d'une convention financière avec l'Université Fédérale de Toulouse - *DEL-17-0282*
- 7.5 Attractivité - salons "MIPIM et SIMI 2016-2018" : adoption d'un avenant n°2 à la convention - *DEL-17-0271*
- 7.6 Projet R&D - Continental Digital Services - "eHorizon" : adoption d'une convention de cofinancement avec la Région Occitanie - *DEL-17-0269*
- 7.7 Projet R&D - Continental Digital Services - "eHorizon" : adoption de conventions financières - *DEL-17-0270*
- 7.8 Numérique - cluster DigitalPlace - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0273*
- 7.9 Numérique - La Mêle - "La Cantine" : adoption d'un avenant n°2 à la convention - attribution d'une subvention complémentaire - *DEL-17-0274*
- 7.10 Manifestations et salons - "Start-up Weekend Toulouse 2017": soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0275*
- 7.11 Manifestations et salons - UIMM " Semaine de l'Industrie" 2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0288*
- 7.12 Economie Sociale et Solidaire - programmes d'actions 2017 des opérateurs : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-17-0281*
- 7.13 Aéroport Toulouse Lasbordes : fixation des redevances aéronautiques et domaniales applicables - *DEL-17-0324*

## 8 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 8.1 Conduite des études du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Toulouse : adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'un fonds de concours à l'Etat - *DEL-17-0278*
- 8.2 Conduite de l'inventaire du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Toulouse dans le cadre des études du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et la poursuite de la réalisation de la carte archéologique de Toulouse Métropole : adoption d'une convention cadre pluriannuelle avec l'Etat et la Ville de Toulouse - *DEL-17-0277*
- 8.3 École Nationale d'Architecture de Toulouse - 21èmes rencontres du Réseau des Écoles d'Architecture d'Europe centrale et orientale du 20 au 25 mars 2017 : attribution d'une subvention à titre exceptionnel - *DEL-17-0149*

## 9 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 9.1 Opération d'aménagement du site Guillaumet (commune de Toulouse) : lancement d'une procédure de Déclaration de Projet (DP) emportant Mise en Compatibilité (MEC) du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse - *DEL-17-0335*
- 9.2 Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole : Bilan de la concertation préalable - *DEL-17-0297*
- 9.3 Communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane - Secteur Pé d'Estèbe - Belle Enseigne - Travaux de réalisation d'un équipement gendarmerie et de sa desserte : Principe de lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - *DEL-17-0221*
- 9.4 ZAC de Malepère (Commune de Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2015 et de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement - *DEL-17-0003*
- 9.5 ZAC de Malepère (Commune de Toulouse) : approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics - *DEL-17-0005*
- 9.6 ZAC de Malepère (Commune de Toulouse) : approbation du dossier d'enquête publique unique préalable - *DEL-17-0007*
- 9.7 ZAC Saint-Martin du Touch (Commune de Toulouse) : approbation de la sixième modification du dossier de réalisation - *DEL-17-0033*
- 9.8 ZAC Saint-Martin du Touch (Commune de Toulouse) : approbation du Programme des Equipements Publics (PEP) - *DEL-17-0185*
- 9.9 Commune de Quint-Fonsegrives - Secteur La Ginestière Est : instauration d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société Promologis - *DEL-17-0009*
- 9.10 Commune de Toulouse - Secteur Ilot Brouardel : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Eiffage Immobilier Sud Ouest - *DEL-17-0157*
- 9.11 Opérations foncières - Commune de Toulouse - PRU Izards 3 Cocus - 10, chemin des Izards : Acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à Madame Pierrette DURAND - *DEL-17-0300*
- 9.12 Création de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la région Occitanie - Consultation sur le projet de décret : Avis de Toulouse Métropole - *DEL-17-0301*
- 10 HABITAT**
- 10.1 Logement Social - Parc Public : Conditions d'octroi des garanties d'emprunts et mise à disposition du contingent réservé (abroge et remplace la délibération du 17 décembre 2015 pour intégrer les garanties d'emprunts sur les prêts de haut de bilan) - *DEL-17-0168*
- 10.2 Délégation des aides à la pierre 2012-2017 - Habitat privé : validation du programme d'actions territorial 2017 (PAT) - *DEL-17-0202*
- 10.3 Convention de Délégation des aides à la pierre 2012-2017 - Habitat public / Habitat privé : adoption des avenants 2017 - *DEL-17-0203*
- 11 COHÉSION SOCIALE**
- 11.1 Cohésion Sociale : Fonds d'Aide aux Jeunes collectif : Attribution d'une subvention à l'association Rebonds et adoption d'une convention d'objectifs - *DEL-17-0237*
- 11.2 Cohésion Sociale : Attribution de subvention aux associations - 1ère tranche 2017 - *DEL-17-0329*
- 11.3 Cohésion Sociale : Contribution 2017 au GIP Conseil Départemental d'Accès au Droit - *DEL-17-0330*
- 11.4 Contrat de Ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2017-1) - *DEL-17-0349*
- 12 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**
- 12.1 Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Toulouse Métropole : Adoption de la stratégie Climat indiquant les enjeux et les grands objectifs stratégiques 2017 - 2020 - 2030 du PCAET - *DEL-17-0365*
- 12.2 Environnement sonore : Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur le territoire de Toulouse Métropole - *DEL-17-0208*
- 12.3 Prévention des inondations : Approbation de la stratégie métropolitaine de gestion et de prévention des inondations - *DEL-17-0239*
- 12.4 Programme de valorisation du maraîchage aux Quinze Sols à Blagnac : adoption d'une convention avec la commune de Blagnac - *DEL-17-0016*
- 12.5 Adoption de la charte relative à l'implantation des antennes relais sur le territoire de Toulouse Métropole - *DEL-17-0306*
- 12.6 Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles - Transfert de propriété de la Ville de Toulouse de l'emprise du Marché d'Intérêt National - *DEL-17-0197*
- 12.7 Marché d'Intérêt National de Toulouse - Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque : approbation d'une convention d'occupation constitutive de droits réels - *DEL-17-0331*
- 12.8 Grande Prairie de l'Oncopole (Toulouse) : Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol - *DEL-17-0356*
- 13 CULTURE**
- 13.1 Contrat Territoire Lecture : Lancement d'appel à projets 2017 (bourses de création lecture publique) - *DEL-17-0317*
- 13.2 Marathon des Mots - Edition 2017- Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Toulouse le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°4 (2ème versement) - *DEL-17-0316*
- 13.3 Nouveaux Territoires de l'Art - L'Usine, La Grainerie, Mix'Art Myrys : attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2017 (2ème versement) - *DEL-17-0332*
- 13.4 Association Européenne du Film d'Animation (AEFA-Cartoon) : attribution d'une subvention au titre du Cartoon Forum 2017 - *DEL-17-0333*
- 13.5 Théâtre National de Toulouse (TNT) : attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 (2ème versement) - *DEL-17-0326*
- 13.6 Orchestre de Chambre de Toulouse : Attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0334*
- 13.7 Muséum – Festival " Terres d'ailleurs " : adoption d'une convention de partenariat avec l'association " Délires d'Encres " - *DEL-17-0258*
- 13.8 Muséum – Opération " Les As de la jungle " : Adoption d'une convention de partenariat avec la Sarl TAT production - *DEL-17-0287*
- 13.9 Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse pour une mission d'apport de compétences - *DEL-17-0238*
- 13.10 Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec le Centre d'Education Spécialisé pour Dysphasiques et Déficiants Auditifs - *DEL-17-0290*

- 13.11 Muséum : accès aux Jardins du Muséum et Jardin Botanique Henri Gaussen - Evénements 2017 : approbation du principe de gratuité - *DEL-17-0292*
- 13.12 Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse à l'occasion de la journée festive d'ouverture des jardins du Muséum - *DEL-17-0299*
- 13.13 Muséum - Biennale Passage(s) : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Université Toulouse Jean-Jaurès - *DEL-17-0314*
- 13.14 Quai des Savoirs : Adoption d'une convention cadre de partenariat et de mise à disposition de bureaux avec l'Association les Petits Débrouillards Occitanie - *DEL-17-0266*
- 13.15 Quai des Savoirs - Semaine du Cerveau: Adoption d'une convention de partenariat avec le Centre de Recherche Cerveau et Cognition - *DEL-17-0291*

#### 14 VOIRIE

- 14.1 Maillage BUN - Chemin de la Violette (commune de L'Union) - Requalification de voiries et de modes doux : Approbation du dossier d'enquête publique - Approbation du dossier d'enquête parcellaire - Lancement de l'enquête publique - *DEL-17-0041*
- 14.2 Projet d'aménagement des espaces publics du nouveau quartier La Violette (Commune de l'Union) : Adoption du bilan de concertation - *DEL-17-0175*
- 14.3 Aménagement de l'échangeur du Perget (Commune de Colomiers) : approbation du dossier d'enquête publique préalable à la DUP, du dossier d'enquête parcellaire et du dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme - *DEL-17-0178*
- 14.4 PAE de Bordeblanche (Commune de Toulouse) - 2ème phase - Réaménagement du chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le chemin Ramelet Moundi : Approbation du dossier d'enquête publique, du dossier d'enquête parcellaire et lancement de l'enquête publique - *DEL-17-0176*
- 14.5 Création d'un deuxième crématorium métropolitain - *DEL-17-0508*

#### 15 EAU ET ASSAINISSEMENT

- 15.1 Actualisation du zonage pluvial - *DEL-17-0061*

#### 16 DÉCHETS URBAINS

- 16.1 Decoset - adhésion de 3 EPCI : avis de Toulouse Métropole - *DEL-17-0533*

#### 17 SPORTS ET BASES DE LOISIRS

- 17.1 Marathon - Édition 2017 : Adoption des tarifs d'inscription - *DEL-17-0348*
- 17.2 Base de Loisirs de Sesquières et La Ramée - Protection et gestion du milieu aquatique: adoption d'une convention avec l'Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique - *DEL-17-0254*
- 17.3 Bases de Loisirs de Toulouse Métropole : Adoption des conditions d'occupation et des modalités de fixation d'une redevance (Modification de la délibération 16-0101) - *DEL-17-0323*
- 17.4 Rencontre France-Luxembourg (3 septembre 2017) - Mise à disposition du Stadium à titre gratuit : adoption d'une convention avec la Fédération Française de Football - *DEL-17-0370*

#### 18 QUESTIONS DIVERSES

----

Jean-Luc MOUDENC invite Emilion ESNAULT, benjamin de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

*Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :*

#### M. MOUDENC

Nous allons commencer nos travaux. Je vous propose, en accord avec Jean-Claude DARDELET, de reporter à notre séance de juin la présentation de la stratégie internationale de Toulouse Métropole qui ne faisait pas l'objet d'une délibération mais qui était inscrite en présentation et en débat. Nous allons donc commencer par les traditionnels propos liminaires, en demandant à ceux qui les tiendront de privilégier des sujets qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour, de manière à rendre plus efficaces les propos qui seront tenus aujourd'hui en séance.

#### M. GODEC

Monsieur le président, chers collègues, nous n'interviendrons effectivement que sur des éléments qui ne font pas l'objet de délibérations dans notre séance du jour. Trois éléments me semblent particulièrement importants, qui se sont déroulés entre notre séance précédente et celle d'aujourd'hui. Le premier dossier, vous ne serez pas étonnés, sera celui de la ligne à grande vitesse (LGV) et l'initiative que vous avez prise de lancer une pétition publique renforcée par des moyens de communication conséquents. D'ailleurs, nous en profitons pour vous demander la publication des coûts relatifs à cette campagne de communication, avec une pétition qui a pour vocation d'interpeller les candidats et les candidates aux élections présidentielles pour connaître leur position sur la prise en charge de l'État du projet de LGV. Déjà, nous nous étonnons de l'intérêt de la procédure, parce que les

positions des candidats semblent connues et publiques. Des articles existent à ce sujet et notamment un article de La Dépêche du Midi, que j'ai pu consulter, où ces positions sont communiquées. Il me semble que la quasi-intégralité des candidats se prononce défavorablement vis à vis d'une prise en charge plus importante de la part de l'État. Et d'ailleurs, il me semble que le candidat que vous soutenez, François FILLON, a déclaré de manière très claire qu'il ne souhaitait pas une prise en charge financière accrue, qu'effectivement le tronçon Tours-Bordeaux était le dernier tronçon des lignes LGV et qu'il fallait revoir ce modèle de ligne à grande vitesse. Vous aurez sans doute l'occasion, ce soir à

l'ouverture du meeting, de clarifier votre position et la sienne en même temps, sur ce dossier. Mais cette position ; celle de la plupart des candidats aux élections présidentielles sont conformes aux analyses qui ont été livrées depuis un certain temps sur le dossier LGV. Le rapport de Monsieur MARITON que vous connaissez bien, lui aussi, a été livré en 2011. Il était explicite sur la problématique du modèle LGV et sur la difficulté à le porter plus loin. Il expliquait que si le projet Tours-Bordeaux, celui qui a pourtant le plus fort retour sur investissement à travers les recettes de péages, traverse tant de difficultés - il en a traversé et il en traverse encore car la SNCF est déficitaire sur ce projet - alors la réalisation des autres lignes risque de n'être financable ni par des fonds privés du fait d'une trop faible rentabilité attendue ; ni par des fonds publics, sous contrainte. Voilà la conclusion du rapport MARITON livré en 2011 et ces propos ont été confirmés par le rapport de huit sénateurs, paru le 29 septembre 2016, qui invitait l'État à geler le financement des projets LGV, considérés comme trop coûteux. Le rapport de la Cour des comptes en 2014 également démontrait l'impossibilité de prolonger le schéma de développement du « tout LGV ». Sans oublier évidemment le rapport des commissaires enquêteurs sur la ligne LGV Bordeaux-Toulouse, qui ont émis un avis défavorable, notamment pour des considérations financières. Les faits sont têtus, Monsieur le président, mais vous vous entêtez à les contester. Les analyses des écologistes sur ce dossier sont constantes et nous considérons que seule la modernisation des voies existantes permettra en réalité de mettre en œuvre une liaison ferroviaire de niveau TGV entre Bordeaux et Toulouse et donc de relier Toulouse à Paris en trois heures trente. Le reste, Monsieur le président, je suis désolé de vous le dire, les pétitions, les moyens de communication publique, ce sont des postures, contre-productives de notre point de vue, de l'agitation politicienne qui se prête à la période actuelle. De la même façon, on peut s'étonner du courrier que vous avez signé le 7 avril, en tant que président de Toulouse Métropole, donc en notre nom à tous, dans lequel vous proposez un dispositif innovant pour le financement du tronçon de LGV. Pourriez-vous nous en dire plus Monsieur MOUDENC ? S'agit-il d'aller au-delà de la contribution, de l'ordre de 300 millions d'euros, que la collectivité a déjà plus ou moins annoncée, mais qu'elle est, de notre point de vue, incapable d'assurer ? S'agit-il de souscrire à un endettement encore plus important de la part des collectivités locales sur ce projet ? Nous aimerions, Monsieur le président, que vous soyez clair sur ce dispositif financier innovant que vous proposez à l'État et pour lequel vous nous engagez. Dans ce courrier, vous évoquez, une fois de plus, la possibilité de mettre en place une taxe supplémentaire, sur le modèle du dispositif du Grand Paris. Nous n'y sommes pas forcément opposés, notamment pour le financement des projets de transports en commun de l'agglomération, mais nous constatons qu'on nous sort finalement le même refrain que celui qui a été entonné pour le financement de la troisième ligne de métro, à travers un système miraculeusement capable de dégager des ressources financières pour pallier les difficultés des collectivités. Nous préférons la priorisation des investissements à la fuite en avant sur des projets tels que le projet LGV. Je voudrais aussi évoquer les suites du débat public sur la troisième ligne de métro, débat encadré par la commission nationale du débat public. Nous nous souvenons que la commission particulière du débat public a rendu son avis en direction du maître d'ouvrage le 16 février et que le SMTC-Tisséo a délibéré, à la suite de cet avis, le 29 mars. Mais nous nous étonnons des conclusions et décisions de Tisséo prises à la suite de cet avis. Nous regrettons qu'elles ne prennent pas en compte la modification du schéma de gouvernance. La commission particulière du débat public a considéré que ce projet était un projet urbain de grande ampleur mais qu'il nécessitait une collaboration importante de l'ensemble des collectivités locales. Or, dans l'avis de Tisséo, il n'y a aucune modification du modèle de gouvernance, notamment en direction du conseil régional où départemental. De même, il n'y a aucune prise en compte de la préconisation de la commission particulière du débat public concernant la contre-expertise spécifique des projets alternatifs qui ont été déposés dans le cadre du débat public. Au moins trois projets alternatifs l'ont été, dont deux sur lesquels la commission particulière a demandé qu'une contre-expertise soit menée. Le collectif qui propose un tracé alternatif à la troisième ligne de métro ; le collectif des citoyens et des usagers et l'AUTATE, l'association des usagers du transport en commun, qui a proposé un projet alternatif ne bénéficieront donc pas d'une contre-expertise. A la place, vous créez un conseil scientifique à qui vous confiez la responsabilité d'examiner les éléments du débat et de regarder l'ensemble des contributions qui ont été versées dans le débat public. Selon nous, cela ne répond pas à la demande de contre-expertise faite par la commission particulière du débat public. J'ajoute que ce conseil scientifique ne répond en rien à la demande d'avoir une instance indépendante d'expertise sur le projet. Ce conseil scientifique n'est pas indépendant car vous avez pris

une décision unilatérale en désignant son président, Patrick VANDEVOORDE, qui est finalement un de vos collaborateurs proches depuis longtemps. Il a été responsable de la société qui a lancé la construction de la ligne A et de la ligne B et il porte aussi l'héritage des erreurs passées, notamment la problématique de la longueur des quais de la ligne A pour lesquels nous engageons de lourds travaux, qui auraient peut-être mérité d'être anticipés au moment de la construction. Ce Monsieur VANDEVOORDE a été ensuite directeur de la SMAT, à un moment où vous avez présidé la SMAT, Monsieur MOUDENC. Peut-être démentirez-vous cette information sur laquelle je n'ai pas fait de recherche spécifique, mais cette période me semble commune. Dès lors, comment peut-on imaginer que votre ancien collaborateur direct présente toutes les garanties d'indépendance réclamée par la commission particulière ?

M. MOUDENC

Je vous interromps : vous êtes entrain de dire beaucoup de contrevérités auxquelles nous répondrons. Je précise juste la prononciation du nom de la personne que vous critiquez, M. VANDEVOORDE.

M. GODEC

M. VANDEVOORDE donc, a été directeur général d'Egis, et peut-être est-il encore membre du conseil d'administration ? Il ne présente pas, selon nous, toutes les garanties d'indépendance qui sont réclamées par le conseil scientifique. Nous vous demandons de revenir sur cette décision. Je crois que sur le débat public concernant le projet de troisième ligne, ce qui a été demandé par l'ensemble des participants et par la commission particulière de manière spécifique, c'est de la confiance et de la garantie. Mais la désignation de ce président, en attendant d'ailleurs celle de l'ensemble des membres, va à l'encontre de cette préconisation. Nous vous demandons, Monsieur le président, de revenir sur cette décision ou que l'intéressé démissionne de lui-même. Nous ne reviendrons pas sur la rémunération des membres de ce conseil scientifique, évaluée à 2000 euros par jour. Cela nous semble absolument excessif pour ce travail, d'autant plus si la mission du conseil consiste simplement à confirmer les propos que vous tiendrez en tant que responsable de Tisséo et président de l'agglomération.

Un troisième dossier d'actualité concerne la construction d'une tour, l'Occitania Tower, si j'ai bien compris, qui viendrait s'ériger à proximité de la gare sur le foncier de la SNCF et dans l'alignement des allées Jean Jaurès. Une tour, donc, qui s'érigerait à 150 mètres de hauteur, c'est-à-dire trois fois plus que les hauteurs autorisées dans les alentours, mais qui reste conforme au PLU que vous avez modifié pour la circonstance. Finalement, nous craignons que ce projet vienne déséquilibrer le développement urbain et celui de l'activité économique du centre-ville par sa dimension et par les éléments de prestige que vous avez voulu mettre en avant sur ce projet. Elle accueillera essentiellement du logement de luxe. On a vu les prix évoqués dans la presse. Ils sont extrêmement hauts comparés aux prix de l'immobilier actuellement pratiqués sur l'agglomération toulousaine. Elle accueillera aussi des bureaux, pour des loyers extrêmement importants et des sièges sociaux de certaines entreprises, mais certainement pas ceux des petites et moyennes entreprises (PME) de l'agglomération. Elle accueillera enfin un hôtel de luxe, un hôtel Hilton. Nous notons d'ailleurs que ce n'est pas le premier hôtel de ce type dont la création est annoncée depuis que vous êtes aux responsabilités. En plus du complexe hôtelier situé du côté du parc des expositions, il y a l'hôtel Mama Shelter ; il y a, me semble-t-il, un projet du côté de l'hôpital La Grave et maintenant un hôtel Hilton du côté de la gare. Il aurait la satisfaction d'être plus haut, trois fois plus haut que l'hôtel Pullman mais cela n'en fait pas pour nous un projet urbain satisfaisant. Nous profitons de l'occasion pour vous interroger, en tant que président de Toulouse Métropole, sur les questions financières qui lient notre collectivité à ce projet. Puisque ce foncier ne fait pas partie du périmètre du projet d'intérêt majeur de Toulouse EuroSud Ouest (TESO), la contribution de cette construction au projet d'aménagement doit être fixée par un autre cadre. Peut-être d'ailleurs fera-t-il l'objet d'une taxe spécifique puisqu'il est directement lié à la troisième ligne de métro et à la LGV. La taxe supplémentaire que vous évoquez pour ces deux projets devrait s'appliquer directement sur ce foncier qui appartient à la SNCF. Nous vous demandons des éclaircissements. Nous n'avons pas d'opposition de principe à ce projet. Sans doute est-il le meilleur des projets proposés, mais nous considérons qu'il ne s'agit pas là d'un geste urbain significatif qui réponde à l'ambition de densité modérée que vous avez évoquée dans votre campagne. Et nous nous tenons à votre disposition pour travailler sur un projet alternatif d'aménagement autour de la gare.

Mme DURRIEU

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, ce conseil métropolitain est le premier qui ouvre la deuxième moitié du mandat de l'actuelle majorité. C'est donc l'heure de faire ce qu'il est convenu d'appeler un bilan de mi-mandat, c'est-à-dire de jeter un regard sur les principales caractéristiques des trois années qui viennent de s'écouler. Je dis « caractéristiques » car nous serions bien en peine de dégager de réels projets au niveau métropolitain qui auraient pu être mis en chantier par votre majorité. Si ce n'est, bien sûr, la troisième ligne de métro dont chacun sait bien ici qu'elle ne sera pas réalisée d'ici la fin de votre mandat. Absence de projets, de vision d'avenir ; telle semble être la marque de votre gestion. Quelle vision pour l'urbanisme par exemple dont vous persistez à refuser l'organisation d'assises ? Elles permettraient pourtant à la population de s'approprier une vision métropolitaine d'un domaine essentiel pour sa vie quotidienne. A la place, nous assistons à des constructions au coup par coup, des réalisations pour lesquelles la concertation de la population vient parfois après que les projets aient été décidés et annoncés, y compris dans la presse. Mis à part bien sûr le projet BUSQUETS à Toulouse, qui a été lancé sous le mandat de Pierre COHEN et que vous avez poursuivi fort heureusement, rien ne vient faire sens dans ce domaine essentiel pour « faire métropole ».

Autre domaine essentiel pour les compétences de notre collectivité, les transports. Là encore, quelle vision ? Quels projets mis en chantier au niveau métropolitain, si ce n'est cette hypothétique troisième ligne de métro qui sera toulousaine à 80 % ou même 90 %, alors que chacun peut constater l'urgence à répondre aux difficultés croissantes pour accéder à la ville centre, pour se déplacer d'une ville périphérique à l'autre. L'abandon du BUN, ou tout au moins sa large amputation, est à ce titre significatif d'une politique centrée sur Toulouse au détriment des autres communes de la Métropole, notamment aux communes du Nord toulousain.

Quelle vision métropolitaine pour l'industrie, indispensable à la création de richesses ? La filière aéronautique, dont chacun connaît l'importance, est fragilisée par les stratégies financières des groupes tels qu'Airbus et Latécoère, dont on a largement débattu dans cette assemblée, y compris au conseil municipal de Toulouse. Notre métropole, si elle n'a pas toutes les cartes en main, bien sûr nous en sommes conscients, ne devrait-elle pas exercer une pression forte sur les dirigeants afin de conforter l'avenir industriel de ses entreprises ? On ne peut que regretter à ce titre le fait que votre majorité ait facilité la vente du site de Périole au profit de Latécoère, lui permettant de réaliser une juteuse opération foncière. Nous reviendrons tout à l'heure dans le débat autour de l'entreprise Continental.

Par contre, nous nous félicitons, voyez Monsieur le président, qu'il y a pas que des blâmes dans mes propos aujourd'hui...

M. MOUDENC

C'est un miracle !

Mme DURRIEU

Nous nous félicitons de votre prise de position volontariste concernant l'arrivée de la LGV à Toulouse. En effet, cette ligne est indispensable, tant au développement économique de notre région qu'à la possibilité d'augmenter le nombre de trains quotidiens, TET ou TER, sur les lignes classiques pour desservir l'ensemble des territoires ; possibilité aussi de relancer ainsi le fret ferroviaire pour répondre à l'urgence climatique et écologique. Les élus communistes, qui avaient eux aussi lancé une pétition pour l'arrivée de la LGV dans les délais annoncés à Toulouse, sont également signataires de la pétition que vous avez lancée, que la Mairie de Toulouse a lancée et appellent à la signer massivement. Nous nous félicitons aussi des prises de position tout aussi déterminées de la présidente de la Région et du président du Conseil départemental, cela défend l'intérêt général.

Enfin, Monsieur le président, vous vous êtes félicité dans la presse de la première place de notre métropole en termes de croissance démographique et en effet, nous pouvons nous réjouir de l'attractivité de notre territoire que souligne cette croissance. D'autant que c'est aussi une manne financière grâce aux ressources fiscales supplémentaires provenant de ces nouveaux arrivants. Il est par contre essentiel de prévoir les équipements et les services publics nécessaires à l'accueil de ces populations. C'est d'autant plus réalisable que ces ressources nouvelles viennent s'ajouter à celles obtenues par la hausse des impôts qui a inauguré votre mandat et dont les comptes administratifs 2015

ont démontré le caractère excessif, même en tenant compte des baisses des dotations d'État. Des services publics de qualité pour tous, des nouveaux arrivants comme des anciens, nécessitent des embauches de fonctionnaires territoriaux. Ce n'est pas en appliquant la vieille recette du non-remplacement des départs en retraite des agents territoriaux que l'on pourra maintenir un niveau de service public répondant aux besoins des populations. Et je tiens ici à saluer l'ensemble des agents de la collectivité qui assurent leurs missions dans des conditions souvent difficiles et avec une charge de travail toujours accrue. Les fonctionnaires territoriaux sont les mille visages qui font la réalité de notre collectivité, au plus près des habitants de notre métropole, au service de l'intérêt général. Il est de mode pour certains candidats à l'élection présidentielle de crier « haro » sur les fonctionnaires, accusés d'être les fossoyeurs des finances publiques, d'être des charges comptables pour les collectivités locales en particulier. C'est notamment le cas des deux candidats qui semblent se partager les faveurs de votre majorité, mais je dis : « semblent » car je ne sais pas tout. Aujourd'hui, chacun de ces deux candidats semble vouloir gagner le concours de la suppression du nombre de fonctionnaires, notamment territoriaux, sur lesquels on a l'air de s'acharner. Pourtant, même les économistes les plus libéraux ont reconnu que, lors de la crise de 2008, c'est le filet de sécurité que constitue pour nos concitoyens nos services publics et à travers les services publics, les fonctionnaires qui les font vivre, qui a permis à notre pays ou, tout au moins, à nos concitoyens, d'être moins fortement touchés par la crise que dans les autres pays. De même, si nous avons souvent entendu ici et à juste titre, les élus locaux se plaindre des baisses de dotation imposées par le gouvernement VALLS, on ne peut qu'être surpris de voir certains de ces mêmes élus locaux soutenir aujourd'hui des candidats comme FILLON ou MACRON qui nous promettent une baisse drastique des dotations, baisses qui laisseraient exsangues les collectivités locales, les mettant dans l'incapacité totale d'assumer leurs compétences. Comment ne pas voir, Monsieur le président, une contradiction évidente avec les demandes adressées, que vous avez vous-même adressées avec forte raison au gouvernement, de participer au financement des projets locaux notamment au financement de la troisième ligne de métro ? Monsieur le président, Messieurs, Mesdames, nous avons besoin d'avoir une vision métropolitaine sur des sujets structurants pour notre collectivité s'appuyant sur des services publics de qualité qui répondent aux besoins des habitants. Organisation d'assises de l'urbanisme, réponse véritable aux urgences en matière de transports publics pour l'ensemble de la métropole, volontarisme pour développer les filières industrielles diversifiées, développement de l'emploi public dans les services publics locaux, devraient être notre objectif pour les trois années à venir. Il n'est pas encore trop tard pour changer votre fusil d'épaule, Monsieur le président, si j'ose dire. Il faut sans tarder commencer à répondre aux besoins des populations de nos territoires.

M. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, en quelques mots, deux ou trois sujets. Le premier ne vous étonnera pas ; c'est un sujet récurrent. Je vous le redis ; vous me répondrez sans doute la même chose mais mon groupe trouve que les communications préalables, par voie de presse, sur les sujets qui sont débattus en Conseil de la Métropole ne sont pas de bonnes méthodes. On peut entendre, Monsieur le président, que sur quelques grands sujets, des annonces de ce type soient faites. Après tout, il peut y avoir effectivement des sujets majeurs qui nécessitent sans doute une prise de parole préalable ou rapide, on peut l'entendre. Mais par exemple, pour ce Conseil de la Métropole, au moins quatre communiqués de presse nous apprennent ce que l'on va voter aujourd'hui. Et je pense que, par rapport au Conseil de la Métropole, ça nous met dans une difficulté. Je pense que vous le comprendrez, surtout quand il s'agit de sujets, non pas mineurs, mais en tout cas qui ne posent pas de difficulté. Par exemple, le choix du futur délégataire du MINT. Fallait-il vraiment communiquer par voie de presse, est-ce qu'il y avait une attente particulière des habitants sur ce sujet ? Sur le fait que le MINT s'équipe d'une centrale photovoltaïque, est-ce qu'on est à la maille d'un communiqué de presse préalable ? Est-ce que tout ça ne peut pas attendre la tenue de notre conseil, le vote des délibérations, avec ensuite un communiqué de presse global qui revienne sur ce qui s'est passé en Conseil ? Même chose pour la charte relative à l'implantation des antennes relais, pour un nouveau tarif riverain sur trois parkings de Toulouse. Nous sommes sur des sujets classiques pour une collectivité et qui sincèrement ne méritent pas des prises de parole préalables au vote communautaire. En tout cas, apprendre systématiquement par la presse ce qui va être débattu puis voté par le conseil de la Métropole à venir, c'est, de manière générale, assez déplacé.

Deuxième sujet, il a été évoqué, par l'ensemble de mes prédécesseurs, la bâche installée sur la façade de la mairie. C'est une habitude qu'on connaît bien. On se souvient du « Merci Airbus » affiché à l'occasion du premier vol de l'A380, me semble-t-il. On se souvient d'une bâche au moment du championnat d'Europe de football à Toulouse. Il y a donc des événements classiques pour lesquels ces supports sont utilisés de façon à exprimer la position de la Ville. Cela a du sens en effet et, de notre point de vue, elle en a aussi d'ailleurs pour la LGV. Vous ne nous verrez donc pas critiques sur cette question telle qu'elle est posée dans le climat d'aujourd'hui. Il ne nous paraît pas anormal qu'il y ait effectivement une information qui soit donnée de manière large et une pétition qui soit lancée pour dynamiser finalement les uns et les autres, à la fois les représentants de l'État, les représentants de la SNCF et bien d'autres sur cette question importante pour notre collectivité. Donc pour notre part, nous ne faisons pas de remarque particulière sur l'outil qui est employé là. Mais ce changement d'outils, cette façon de communiquer directement avec Toulouse, c'est intéressant de le relever et c'est intéressant de se dire que finalement, à l'avenir, cette stratégie va être régulièrement employée. Par exemple, je me permets de vous suggérer un dossier sur lequel on pourrait demander une pétition, c'est la question fondamentale de l'eau. Après tout, il serait effectivement intéressant d'avoir un sondage, une pétition pour appuyer l'idée, que nous défendons, d'une grande régie de l'eau, d'une grande maîtrise du prix de l'eau. Et bien entendu, lorsque l'agenda nous amènera sur ces questions-là, nous ne manquerons pas de vous demander l'utilisation d'une bâche ou d'une pétition. Et en tout cas, si vous ne le faisiez pas, c'est une idée que peut-être nous reprendrions, parce qu'on la trouve utile sur certains grands débats de notre Ville.

Un troisième sujet concerne un dossier qui va très vite arriver devant nous, c'est le dossier du PLUi-H. Sur ce dossier, qui est mené de manière très sérieuse par les élus en charge, nous arrivons un peu en fin de parcours puisque dès le mois de juin, les conseils municipaux des 37 communes devront donner un avis sur ce PLUi-H. Sur ce document donc, on doit délibérer en juin mais nous n'avons pas encore les éléments qui sont les éléments communaux d'appréciation de ce PLUi-H. Peut-être les aurons-nous au mois de mai, nous dit-on, c'est-à-dire un mois avant, admettons. En tout cas ils ne nous ont pas encore été fournis. Je veux dire que plus on retarde, plus le délai sera court pour prendre une décision éclairée à la fois sur la vision générale du PLUi-H, là nous avons eu déjà des éléments, mais également sur la vision particulière de chacune des communes. Il est pourtant tout à fait nécessaire que nos conseils municipaux en disposent. De la même façon, nous avons relativement peu d'informations et cela a été encore demandé par mon collègue et voisin Dominique COQUART lors de la dernière conférence métropolitaine, sur les fiches communales permettant de préciser et clarifier la relation urbanisme-transports. Je crois que vous vous étiez engagés à ce que cela se fasse. Vous me répondrez sur ce point qui est un des sujets, vous le savez, que nos concitoyens, à juste titre, mettent en avant pour comprendre et apprécier les politiques d'urbanisme. Donc à ce jour, nous ne les avons pas encore eues et je vous renvoie à ce délai fixé pour délibérer, au mois de juin. Si l'on veut pouvoir le faire en éclairant correctement les membres des conseils municipaux et nos concitoyens, je crois qu'il faudrait sans doute accélérer le pas. Et puis, concernant le PLUi-H de manière générale, il y a les visions générales, il y a pas de difficulté, elles sont conduites et connues, mais il y a aussi les questions plus particulières du règlement. On sait bien que le PLUi-H c'est à la fois de grands objectifs sur lesquels généralement nous trouvons un consensus sans trop de difficultés, à la fois un règlement qui, dans le détail, vient préciser les choses et c'est lui qui, bien entendu, a une valeur juridique. Là aussi, sur ces aspects réglementaires, nous ne sommes aujourd'hui finalement pas très au fait. Nous savons que les services travaillent ; il n'y a pas de sujet en la matière. Mais nous mettons en garde sur le fait qu'il nous faut un certain temps pour analyser ces règlements et leurs conséquences sur nos communes. Je voudrais en particulier vous alerter, Monsieur le président, sur les questions des territoires de franges. C'est-à-dire, pour être clair, les questions qui se posent sur les secteurs situés entre les quartiers toulousains et nos communes. Évidemment il doit y avoir, autant que faire se peut, des règlements qui, lorsqu'on franchit la « frontière », soient de même nature. Et en tout cas, qu'on n'ait pas de surprise, entre un règlement qui, dans un secteur par exemple, viendrait interdire la construction et juste derrière, viendrait indiquer des hauteurs importantes. Donc il nous faut aussi une lecture de ces territoires de franges et une appréciation correcte du règlement de ces territoires. Voilà les quelques sujets sur lesquels je voulais attirer votre attention. Je ne serais pas plus long car, comme mes collègues l'ont dit, je ne voudrais pas vous retarder dans l'accueil de François FILLON, tout à l'heure. Mais effectivement, puisque les meetings, qu'ils soient tenus par les uns ou par les autres doivent

toujours avoir leur utilité, je ne doute pas que vous poserez à François FILLON deux questions, l'une concernant la ligne LGV, ça va de soi ; l'autre concernant, finalement, la poursuite des politiques de dotations sur lesquelles il y a déjà eu des mouvements très significatifs. C'est d'ailleurs intéressant de noter que, pour un programme fort et solide sur à peu près tous les sujets, il y a eu là des changements très significatifs. Nous entendrons donc avec beaucoup d'intérêt les réponses de François FILLON sur ces points.

#### M. LÉPINEUX

Monsieur le président, chers collègues, traditionnellement notre groupe Métropole Citoyenne ne commente pas la politique nationale, mais notre prochain conseil métropolitain se tiendra dans un nouveau contexte politique et il est urgent de nous exprimer et, qui sait, de nous faire entendre. Cette campagne présidentielle relève davantage du spectacle et la forme l'emporte trop souvent sur le fond. On pourrait en dire autant du contenu de certains programmes. Les agissements éhontés de certains candidats à la présidentielle éloignent toujours davantage le citoyen, qui porte un regard moqueur, désabusé ou dégoûté, sur la politique. Elle a pourtant une incidence sur la politique métropolitaine. Nous nous devons d'être clairvoyants et de tirer des conséquences de cette mascarade, quelle que soit la couleur politique à venir. Notre groupe Métropole Citoyenne nous invite à réfléchir sur les sujets suivants. Le premier, redonner confiance et considération à nos électeurs. Nous, élus de proximité, devons maintenir cette image relativement positive que nous avons de la part des habitants. Je nous invite à davantage de démocratie participative et une meilleure analyse de l'avis des métropolitains au travers des enquêtes publiques, des interventions dans les réunions publiques et des contributions des associations dans les grands projets métropolitains. Cette réflexion nous renvoie au grand débat public concernant la troisième ligne de métro. J'y reviendrai dans une deuxième partie d'intervention.

Le deuxième point : prendre des positions courageuses et des engagements clairs pour tous. Nous devons en effet prendre position contre cette politique spectacle et tenir compte des préoccupations de tous les métropolitains. Dans « tous », nous nous devons d'entendre tous les habitants de la Métropole, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine ou d'appartenance ethnique, sociale, culturelle ou culturelle. Je vous rappelle que nous n'avons jamais perdu notre identité à accueillir les Polonais, les Italiens, les Espagnols, les Algériens, les Cambodgiens ou les Vietnamiens. Les politiques clivantes ne profitent qu'aux extrêmes. C'est le discours que nous avons à tenir, courageusement, dans nos communes. Nous nous devons de protéger et de défendre le droit des personnes faibles, les personnes en situation de handicap ou de dépendance.

Le troisième point : mettre en avant le collectif et l'intérêt général. La Métropole est, rappelons-le, une entité politique, économique, sociale et culturelle. Noyée dans le paysage national, elle doit, coûte que coûte, défendre ses intérêts avec l'aide de tous les acteurs politiques locaux. Il faut cesser de prendre des décisions qui vont à l'encontre des préconisations portées par les collectivités locales. La privatisation en est un triste exemple. Je vous rappelle la bataille sur la redistribution des dividendes aux actionnaires de l'aéroport pour un montant de 17,5 millions d'euros, après seulement un an de privatisation. Nous devons disposer de notre autonomie pour faire nos propres choix, pour le développement de notre métropole sans la tutelle parisienne, bien éloignée de la réalité du terrain. Certains candidats à l'élection présidentielle connaissent très bien ce dossier, pour l'avoir initié et négocié avec des partenaires sulfureux, malgré un conseil de surveillance dont le rôle pose question.

Le quatrième point : offrir un avenir viable. Les grands projets métropolitains seront d'autant plus ambitieux qu'ils toucheront une grande majorité de ses habitants. Il faut qu'ils remportent l'adhésion du plus grand nombre. Dans un contexte économique difficile, il est impossible d'investir des millions d'euros sans une prospective saine et pérenne. Il ne s'agit pas de construire des monuments qui reflètent la grandeur d'un groupe de personnes, mais de construire des projets durables, respectueux des hommes et de l'environnement, fussent-ils moins grandioses que ceux d'autres métropoles. Préserver l'environnement, diminuer drastiquement notre empreinte écologique, protéger et développer les terres agricoles, diminuer l'utilisation des véhicules particuliers, rendre l'air plus respirable, maintenir le paysage et l'identité régionale sont aussi des projets de loi ambitieux. Il ne faut pas que les générations futures nous reprochent plus tard de les avoir oubliées.

Pour conclure, ce discours de politique générale n'a pas d'autre ambition que de pointer la route que nous devons emprunter. Notre groupe milite pour une politique équilibrée. Qui mieux que les maires et les élus locaux peut porter la parole des citoyens ? Avons-nous conscience du changement des modes

de scrutin aux prochaines élections locales et du risque de disparition programmée des maires dans les instances métropolitaines ? Attention de ne pas faire le jeu d'une politique toujours plus éloignée des préoccupations des citoyens et de participer ainsi à leur désintérêt pour la chose publique. Nos missions sont nobles et j'espère que nous les réaliserons conformément à l'intérêt public et général, sans casser ce lien que les élus locaux ne cessent de tisser entre les instances nationales et locales.

En deuxième partie de propos liminaire, je voulais revenir sur le débat de la troisième ligne de métro et du plan de déplacements urbains. Lors du Conseil de la Métropole du 23 février, nous avons fait part de notre préoccupation concernant le vote du PDU et donc de la troisième ligne de métro, notamment au regard du manque de visibilité sur la prise en compte des préconisations de la Commission nationale du débat public. Nous aurions voulu donner un mandat à nos élus qui siègent au syndicat mixte, au SMTC, pour qu'ils puissent engager, en notre nom, le budget de plan de financement de la troisième ligne de métro et plus généralement du PDU, de l'ordre de 2,6 milliards d'euros pour la troisième ligne de métro et de 3,8 milliards pour le PDU. Mais, à la lecture des dernières informations reçues, nous nous posons des questions. Pourquoi, à ce stade, ignorer les propositions, les solutions alternatives des associations et des citoyens ? Il y a une forte mobilisation de la société civile, que nous ignorons pourtant. Pourquoi ne pas avoir mis en place la gouvernance qui avait été préconisée, notamment pour regrouper l'ensemble des acteurs en charge du transport, le conseil départemental, le conseil régional, la Métropole, le SMTC ? Pourquoi ne pas avoir mis le Conseil de Développement de Toulouse Métropole (CODEV) en position centrale ? Et enfin, dernière interrogation : oui, si Monsieur VANDEVOORDE siège toujours au Conseil d'administration du bureau d'études d'Egis, cela pose question. Donc nous aimerions savoir si c'est effectivement le cas et, dès lors, quelle est votre position par rapport à ce mandat ?

M. BRIAND

Mes chers collègues, quelques observations sur ce qui a été dit dans le contexte particulier de ces derniers jours de la campagne présidentielle. D'abord, à Monsieur GODEC qui a évoqué longuement l'avis de la commission particulière du débat public et les préconisations, en critiquant la réponse apportée par le SMTC. La gouvernance dont a parlé François LÉPINEUX ? Nous n'avons pas attendu les préconisations de la commission particulière du débat public pour mettre en place une conférence des exécutifs qui s'est déjà réunie à plusieurs reprises, qui se réunit régulièrement et qui continuera de le faire avec le président du conseil départemental, la présidente du conseil régional, avec les représentants de toutes les collectivités membres du syndicat. Au sein de cette instance, les personnes que je viens de citer n'ont jamais fait de critiques quant à son mode de fonctionnement. Au contraire, ils sont manifestement satisfaits de l'information qui leur est faite quant à l'évolution des dossiers, les études menées et l'ensemble des décisions prises. Dans ce cadre, chacun peut dialoguer de façon constructive avec les autres collectivités. Monsieur GODEC évoque également la nécessité pour SMTC-Tisséo d'étudier les tracés alternatifs, en invoquant notamment celui porté par une association. Et c'est d'ailleurs étonnant qu'il évoque cette association, l'AUTATE, juste avant de critiquer le prétendu manque d'impartialité qu'aurait Monsieur VANDEVOORDE dans la mesure où il aurait, par le passé, travaillé dans différentes instances toulousaines. Comment peut-on, Monsieur GODEC, vanter les mérites du travail d'une association créée par Monsieur VALADIER, un ancien élu écologiste, un de vos amis, présidée par Marie-Pierre BES que tous les Blagnacais connaissent, qui est une femme charmante mais dont l'impartialité politique n'est pas tout à fait la première des qualités ? Comment peut-on avancer cela et, dans le même temps, critiquer une personne qui a fait toute sa carrière au service des collectivités, qui a eu des responsabilités éminentes à la Caisse des dépôts et consignations, notamment dans le secteur infrastructures et dans un milieu où les spécialistes des transports collectifs sont peu nombreux et, en toute hypothèse, ne peuvent exercer leurs activités que dans les grandes agglomérations ? Si le président de ce conseil scientifique avait été un ancien responsable de transports dans le secteur bordelais, vous nous auriez accusés d'avoir choisi un ami de nos amis. S'il avait été dans une autre agglomération, vous auriez bien trouvé, un moment ou à un autre, un lien. L'objectif, c'est effectivement d'avoir des personnes ayant des compétences pointues et même si notre pays est un grand pays, il n'y a tout de même pas des dizaines et des dizaines de candidats. Je crois que ce procès d'intention, sur l'impartialité supposée de personnes qui durant leur carrière professionnelle ont été amenées à assumer des responsabilités et à devoir en conséquence faire

la part des choses sur l'exigence d'impartialité qu'ils avaient dans l'expérience et dans l'exercice de leurs responsabilités, ce n'est ni recevable ni sérieux.

Quant à la tour d'Occitanie que vous avez évoquée, vous avez posé une question sur les conditions dans lesquelles cette réalisation, qui n'est pas dans le Projet d'Intérêt Majeur (PIM) contribuerait à l'équilibre financier de l'opération. Je vous renvoie au procès-verbal du Conseil de la Métropole du 16 novembre 2016 où, en l'absence d'un dispositif définitivement arrêté sur le financement de ce secteur, nous avons instauré une taxe d'aménagement majorée à 16 % sur l'ensemble du périmètre TESO, de manière à nous prémunir de détails sectoriels, si j'ose dire, qui ne s'inscriraient pas dans l'ensemble du projet. C'est une délibération sur laquelle vous n'avez pas dû porter attention en novembre dernier mais qui a bien été mise en œuvre et avec une effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Madame DURRIEU, quant à elle, a manié la carotte et le bâton. Le bâton pour dénoncer une absence de vision, pour dénoncer une absence de projet et nous appeler enfin, au bout de trois années, à mettre en œuvre des actions au service de la population et de nos concitoyens. Madame DURRIEU a sans doute, elle aussi, manqué d'attention sur les Conseils de Métropole de ces trois années passées. Qu'avons-nous fait, si ce n'est mettre en œuvre des politiques au service de la population lorsque nous avons, dès 2015, mis en place la programmation pluriannuelle des investissements pour soutenir, par l'investissement public, l'activité économique et préserver les emplois de nos concitoyens dans une période de crise ? Quelle est la principale préoccupation de nos concitoyens ? C'est bien l'emploi et c'est ce que nous avons fait dans un contexte où toutes les autres collectivités de France réduisaient leurs investissements. Nous avons, quant à nous, mis l'accent sur la capacité à soutenir le tissu économique. Qu'avons-nous fait dans le domaine des transports si ce n'est lancer des dossiers qui avaient été mis aux oubliettes dans le mandat passé et notamment le doublement de la ligne A ? Et vous savez que, dès cet été, des travaux extrêmement importants seront menés pour assurer ce doublement de la ligne A. Voilà un dossier d'urgence qui était au point mort depuis des années et que nous réalisons ! Qu'avons-nous fait dans le domaine des transports si ce n'est lancer la troisième ligne dont tout le monde au début disait qu'elle était infaisable et puis se rendant compte qu'elle était faisable et que nous allions la faire, qu'elle était infinançable ? Et se rendant compte qu'un plan de financement était présenté pour la première fois dans un PDU, car jamais par le passé la question n'avait été posée, et jamais par le passé, la démonstration de la faisabilité n'avait été faite. Nous faisons, nous réalisons, nous assumons les responsabilités qui nous ont été confiées. Madame DURRIEU, à la différence de Monsieur GODEC, loue le projet de la LGV. Car effectivement, c'est un projet essentiel pour notre territoire. Comment pouvons-nous assumer dans notre territoire, le premier par sa démographie nationale, le premier en développement économique et en création d'emplois, le fait de ne pas avoir cet outil incontournable qui permettra à la métropole toulousaine et à la région de bénéficier d'une liaison de qualité permettant d'accompagner le développement économique et démographique de notre région ? Voulons-nous d'une région déclassée ? Voulons-nous d'une métropole déclassée ? Il ne s'agit pas d'une simple question de prestige mais d'avoir un territoire dont les équipements publics dans l'ensemble des domaines soient à la hauteur des ambitions, à la hauteur de la réalité de notre territoire par son développement démographique et son développement économique.

Bien sûr, Madame DURRIEU ne voit la qualité des services publics que par le nombre des fonctionnaires. C'est une approche respectable mais cela signifierait que depuis des décennies, la France était un pays sous-administré puisque les effectifs n'ont jamais cessé d'augmenter, alors que par le passé, on n'a pas toujours eu de difficultés dans tel ou tel secteur d'activité. La fonction publique est un élément essentiel, dans la politique métropolitaine comme dans les communes, chacun des conseillers métropolitains est attaché à la défense des activités de service public, des prestations apportées à la population. Mais la question des effectifs n'est pas la seule qui doit être posée. Doivent également être pris en compte l'évolution et l'adaptation des politiques publiques aux besoins actuels, qui ne sont pas ceux d'hier et qui ne sont pas ceux de demain non plus. C'est la capacité à faire évoluer le service public et le juriste que je suis n'oublie pas que dans les principes essentiels du service public, il y a ce principe d'adaptation constante qui est intrinsèque à celui-ci. Alors oui, nous sommes dans l'adaptation, dans l'évolution et nous ne considérons pas qu'il faille, par définition, augmenter ou réduire les effectifs en tant que tels. Il faut adapter les moyens humains aux politiques et adapter les politiques aux besoins de la population. C'est ce que nous faisons depuis trois ans maintenant.

Monsieur RAYNAL, quant à lui, n'a pas évoqué la campagne présidentielle. Il a préféré, n'ayant pas non plus de critiques de fond sur les dossiers à l'ordre du jour de ce Conseil, évoquer comme il sait très

bien le faire la forme ou la méthode. A défaut de critiques sur le fond, il n'y a plus que cela qui puisse être exprimé ! Les communiqués de presse régulièrement diffusés avant les Conseils de la Métropole n'ont jamais eu pour effet d'annoncer la décision de l'instance délibérative, mais d'annoncer la proposition que l'exécutif entendait faire au Conseil de Métropole. Et c'est naturellement le Conseil de Métropole qui décide par ses délibérations. Il n'y a là qu'un vain débat qui n'a strictement aucune utilité.

Quant à l'utilisation de la façade du Capitole, le Capitole, c'est l'image du débat démocratique pour les Toulousains et au-delà des Toulousains, pour beaucoup d'habitants de l'agglomération. C'est l'image de cette démocratie vivante, depuis des siècles, dans cette enceinte et c'est pourquoi il est naturel que cette façade puisse être utilisée pour attirer l'attention et faire participer les habitants et nos concitoyens aux grands enjeux, aux grands débats. Et oui, la LGV est un grand enjeu, un grand débat qui méritait cette utilisation. J'ai noté la remarque de Claude RAYNAL sur les pétitions qu'il entendait pouvoir lancer. Et bien, nous verrons si les pétitions qu'il entend lancer auront la réussite de celle sur la LGV qui réunit des dizaines de milliers de nos concitoyens sur un projet essentiel.

Sur le PLUi-H, là aussi, faute de désaccord sur le fond, Claude RAYNAL tente de faire croire que les débats du PLUi-H ne seraient pas satisfaisants. Je n'ai pas le chiffre exact à ma disposition mais ce sont des dizaines de réunions qui ont été mises en œuvre depuis le lancement du PLUi-H. Ceux qui y participent le savent. Des ateliers organisés par Toulouse Métropole sur les sujets transversaux, des réunions de travail, commune par commune, alors même qu'il s'agit d'un PLUi-H intercommunal qui aurait pu donner lieu à une unique stratégie d'ensemble. C'est un travail en dentelle qui a été mené avec les communes, les techniciens, les élus et, à l'intérieur des communes, avec la population à travers des ateliers thématiques. Et aujourd'hui, c'est un travail collaboratif qui est mené entre la Métropole et chacune des communes pour l'élaboration des règlements. Bien sûr, tous les élus des communes n'y participent pas mais j'invite Claude RAYNAL à aller chercher les informations auprès des représentants de la Ville de Tournefeuille qui participent régulièrement aux réunions de travail avec Annette LAIGNEAU, les services et l'ensemble des partenaires et qui bénéficient d'une information actualisée. C'est en ce moment même que le travail de rédaction, ou de co-rédaction devrais-je dire, est réalisé sur ce règlement.

Enfin, je veux rassurer Monsieur LEPINEUX. Ses préconisations pour rapprocher la population des élus, nous les mettons en œuvre depuis le début de ce mandat. Nous n'avons eu de cesse de le faire et la venue, la visite du président dans chaque commune, c'est aussi la marque et la volonté de respecter l'identité de chaque commune et d'aller sur le terrain. C'est une anecdote, mais qui démontre la volonté et l'état d'esprit dans lesquels nous sommes. Et sur chacune des politiques que nous avons mises en œuvre, qu'est-ce qu'il y a de plus important si ce n'est l'avenir des populations et de nos concitoyens ? La politique de logement permet d'offrir un cadre d'habitat à la hauteur des ambitions et des besoins de la population. De la même façon, on pourrait citer la politique d'accessibilité pour tous, la politique de transports qui n'oublie pas les territoires. Mais il faut passer d'un modèle extrêmement centré à une architecture nouvelle qui articule les systèmes lourds de transports, les systèmes intermédiaires comme le Linéo et la redistribution de l'ensemble du réseau bus. C'est un travail qui a vocation à assurer une réponse concrète à l'ensemble du territoire de la Métropole et du périmètre des transports urbains. La politique de l'emploi et du développement économique, je l'ai dit à propos du programme d'investissement pluriannuel, c'est cette capacité à soutenir le territoire, à préserver les emplois, à préserver les entreprises et leur permettre de passer la période de crise vers, je l'espère, une période de reprise économique qui permettra à la population de la Métropole d'aller vers le plein emploi. Je crois que la dynamique démographique que nous constatons sur notre territoire, la capacité d'investissement de la Métropole, mais également la force et la richesse de notre tissu économique, sont des éléments qui peuvent nous permettre de réussir cet objectif ambitieux. Oui, nous sommes au service de la population et nous n'oublions jamais la population, dans tous les dossiers qui sont traités par Toulouse Métropole, comme vous le faites dans chacune des communes. C'est le cœur de notre action, c'est notre seul objectif et nous ne devons pas avoir peur de l'affirmer. Nous sommes une métropole d'avenir, une métropole au service de notre population.

M. MOUDENC

Quelques mots sans vouloir rallonger ce propos liminaire, sur quelques points qui ont été soulevés. D'abord, je voudrais préciser à Monsieur GODEC que Monsieur VANDEVOORDE est un homme

indépendant mais je crois que l'adjectif « indépendant » n'a pas la même signification dans votre esprit et dans le mien. J'ai bien compris, nous nous connaissons depuis longtemps Monsieur GODEC, que pour vous, l'indépendance d'un individu se résume au fait qu'il ait une sensibilité proche des Verts ! La vérité, c'est que Monsieur VANDEVOORDE a effectué une longue carrière, toujours dans le sens de l'intérêt public et qu'à aucun moment de celle-ci, il n'a fait état de quelque engagement ou de quelque préférence politique que ce soit. Et donc effectivement, politiquement c'est quelqu'un de totalement indépendant et je comprends, vous connaissant, que cela puisse vous agacer souverainement. Sa carrière a commencé dans les services de l'État. Il était au ministère de l'Équipement, puis directeur de l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine. Et puis, effectivement, il a exercé des fonctions au sein de la société MTD qui a porté la réalisation de la première ligne de métro. Et il a reçu une mission des collectivités dont il s'est acquitté avec brio, livrant la première ligne de métro avec plusieurs semaines d'avance et avec un budget se traduisant par un reliquat. C'est quelque chose d'exemplaire, mais vous avez sans doute oublié de relever cela. Et puis ensuite, il a continué sa carrière dans le groupe de la Caisse des dépôts au niveau national et aujourd'hui, il est retraité. Et je considère que, là aussi, ce statut lui confère une garantie d'indépendance. Mais au fond, l'indépendance, en l'occurrence, c'est quoi ? C'est l'indépendance par rapport à ce projet. Et effectivement, Monsieur VANDEVOORDE n'a aucun intérêt dans ce projet de troisième ligne de métro. Il n'est pas partie prenante de cette idée. Il n'a pas été sollicité depuis que le projet est lancé pour intervenir en tant qu'expert ; il aurait pu l'être mais cela n'a pas été le cas. Donc, je confirme devant tous les membres de l'assemblée qu'il présente des garanties d'indépendance qui, selon moi, sont indiscutables. Surtout, il présente des garanties de compétences qui, à mon avis, sont tout de même assez indispensables pour un projet d'une importance aussi majeure que celui-ci.

Un mot sur la Ligne à Grande Vitesse et la pétition en cours. Effectivement, le débat présidentiel est l'occasion, sur ce dossier, sur d'autres, ici à Toulouse, ailleurs en France, pour beaucoup d'élus locaux de prendre un certain nombre d'initiatives, pour mettre en avant des projets importants pour leur territoire et solliciter un engagement des candidats à l'élection présidentielle. Nous le faisons ici pour la LGV, d'autres le font aussi. Et d'ailleurs, ce combat mené depuis quelques semaines ne fait que reprendre un engagement de longue date, vous le savez bien, et qui ne me concerne pas seulement. Le témoignage de Madame DURRIEU était, à cet égard, extrêmement significatif. Il y a plusieurs initiatives actuellement ; celle de la Mairie de Toulouse, celle de la Métropole et ce sont des initiatives conjointes avec le Département de la Haute-Garonne et la Région Occitanie. Une autre initiative, conjointe également, associe toujours la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne mais également la Région Aquitaine, la Métropole de Bordeaux et le Conseil économique et social, environnemental. Une initiative pétitionnaire du parti communiste a été lancée, ça a été dit. Il y a une pétition de la Mairie de Montauban... Autrement dit, il y a effectivement des actions conduites à plusieurs, qui sont de formats différents, mais qui toutes convergent pour ce projet important. Alors, vous êtes contre ; vous avez toujours été contre. Votre position là-dessus est connue mais elle est très largement minoritaire. Vous le savez, le gouvernement a pris, en juin dernier, une déclaration d'utilité publique. Dans le rappel des éléments du dossier que vous faisiez tout à l'heure, vous l'avez très volontairement omis, je vous le rappelle donc. Et cette déclaration d'utilité publique fait suite à une décision du gouvernement de Jean-Marc AYRAULT datant de 2013, à la suite du rapport DURON, une décision de l'État que vous avez également tue dans votre propos. Ce que je pense moi, en tant que républicain, c'est que la parole de l'État a une valeur. Et le combat que nous menons à quelques-uns mais de plus en plus nombreux en ce moment, c'est justement que l'État tienne parole et que l'État, qui aura un nouveau visage d'ici quelques semaines, assure un vieux principe républicain qui s'appelle la continuité de la parole de l'État. Et cet engagement de l'État en faveur du Bordeaux-Toulouse doit être tenu au cours du quinquennat et de la législature qui vont bientôt s'ouvrir. C'est le sens de notre mobilisation. Elle a d'ailleurs un grand succès. Lancée il y a quinze jours environ, elle sera clôturée à la fin de cette semaine, autrement dit, elle aura duré trois semaines. Hier, 21 000 signataires étaient comptabilisés, en un peu plus de deux semaines. Et je pense que nous atteindrons 25 000 signataires sur trois semaines de mobilisation dont deux de vacances ; je considère que c'est extrêmement significatif. Et je me souviens qu'en 2010, le président MALVY avait lancé une pétition identique sur l'ensemble de la Région Midi-Pyrénées et non pas uniquement sur l'agglomération toulousaine. Après un mois, il y avait eu 30 000 signataires. Donc ça veut dire que nous sommes en

réalité dans une mobilisation plus forte encore et j'invite tous les élus qui sont là et leurs proches qui n'auraient pas encore signé, à le faire d'ici la fin de la semaine.

Sur les coûts de communication, je vous rassure, nous n'avons dégagé aucun budget de communication supplémentaire. J'ai donné des instructions pour que ce soit prélevé sur le budget voté en début d'année dans le cadre du budget primitif, donc sur les crédits ordinaires de la communication. Donc, voilà, contrairement à vous, je n'accepte pas l'idée qu'une fois que la LGV sera arrivée à Bordeaux dans un petit peu moins de trois mois maintenant, parmi les plus grandes métropoles françaises, Toulouse soit la seule qui soit condamnée à être à l'écart du réseau de la grande vitesse au niveau européen et national. Vous, vous êtes pour, moi je suis contre cette mise à l'écart et nous sommes nombreux à être contre par-delà les clivages politiques et les différentes institutions.

Pour terminer, un mot à Claude RAYNAL sur la communication. J'ai compris qu'il était critique, voire agacé, sur un certain nombre d'initiatives de communication. Pour être franc, je dois lui dire que sa réaction me rassure parce que cela prouve que notre communication est efficace et l'opposition municipale toulousaine connaît parfaitement ma réaction lorsque j'entends des remarques sur ce sujet, j'y vois toujours un encouragement. Et donc, si cela touche Claude RAYNAL, c'est qu'on a été plutôt bon et j'ai envie de dire à mes équipes que c'est un encouragement, qu'il faut continuer et même faire encore davantage la prochaine fois. La communication est respectueuse des élus et de l'institution et là, je cesse de sourire pour parler très sérieusement. Lorsque nous faisons un communiqué de presse, notamment sur les délégations de service public mais sur d'autres sujets également, ce sont des communiqués qui, comme l'a dit Sacha BRIAND, présentent une intention de ma part en tant qu'exécutif de faire délibérer l'assemblée métropolitaine dans un sens, avec une proposition. Mais je précise que ces communiqués de presse ne sont envoyés qu'après la réunion des commissions, une fois que le processus qui doit impliquer les élus et les instances que nous représentons s'est parfaitement déroulé. A ce stade, les délibérations sont envoyées et les élus sont donc parfaitement respectés. Voilà ce que je voulais dire en réponse aux quelques points qui ont été évoqués. Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour lui-même.

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 23 FÉVRIER 2017

*Le procès-verbal du Conseil du 23 février 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.*

⊖ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### 2. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 02 FÉVRIER 2017

*Le compte rendu des décisions du Bureau du 02 février 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.*

⊖ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### 3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

*Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.*

⊖ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

### 4. ADMINISTRATION

M. MOUDENC

Suite au groupement de commande établi avec Oppidéa pour l'exploitation du programme immobilier B612 sur Toulouse Aerospace, Toulouse Métropole doit élire son représentant à la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, soit Oppidéa. Les candidats doivent être membres de la CAO de Toulouse Métropole avec voix délibérative. Les candidatures sont les suivantes :

- Titulaire : TRAUTMANN Pierre,
- Suppléant : LAGLEIZE Jean-Luc.

Je mettrai aux voix cette délibération avec ces candidatures.

Je vais demander à Pierre TRAUTMANN de procéder à la présentation des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'intervention, avant d'ouvrir la discussion.

M. TRAUTMANN

Merci, Monsieur le président.

La délibération 4.6 traite de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du Zénith, sujet déjà abordé lors d'une précédente réunion. Nous avons cinq candidats pour cette DSP. L'un des cinq n'a pas présenté d'offre, c'est le groupe LAGARDERE. Quatre dossiers de candidature ont donc été remis. Ce sont les dossiers de la SEMEST, de Colling, de la société S-PASS, une société du groupe Fimalac et de la SEM de Montpellier.

Vous avez désigné, Monsieur le président, Marie DEQUE pour m'aider dans cette négociation et je tiens à la remercier pour sa participation, comme je tiens à remercier les agents de la Direction des gestions déléguées qui ont été d'une efficacité remarquable dans tout ce dossier.

C'est donc la société Colling qui, à notre sens, est arrivée en tête. Colling et associés, à laquelle s'ajoute le Crédit Mutuel, qui fait partie de ce groupement. Monsieur COLLING est une personnalité connue du monde du spectacle. Il est à l'origine des Zéniths qui ont été lancés à la période de Jack LANG et il est également fondateur du Printemps de Bourges. Monsieur COLLING gère actuellement deux Zéniths, à Nantes et à Paris.

La proposition qu'il a faite est très ambitieuse en termes de dynamisation de l'équipement, au niveau des travaux, pour l'ensemble du Zénith. C'est également celle qui, financièrement, était le plus profitable pour la collectivité. Par ailleurs, il reprend naturellement l'ensemble du personnel qui a travaillé avec mérite sur ce site pendant les dernières périodes de délégation, c'est-à-dire la dernière période de dix ans, y compris son directeur général. Je souhaitais vous présenter quelques éléments de comparaison des propositions financières des quatre candidats.

Le chiffre d'affaires de la société Colling est le plus élevé.

En ce qui concerne les redevances, également, c'est de fort loin, la plus élevée. Pour le total des travaux, c'est aussi l'offre la plus conséquente. Si l'on fait le total général (redevance + montant des travaux), c'est encore l'offre la meilleure.

Ensuite, nous avons fait une étude normalisée en nous posant une question : « Il est facile pour un candidat de présenter un chiffre d'affaires élevé mais s'il n'y arrive pas, que se passe-t-il ? ». Donc, nous avons donné le même niveau de chiffre d'affaires à chacun des candidats et nous avons regardé ce que deviendraient les redevances et les travaux qui, eux, étaient figés et ce que deviendrait le total.

Et dans ce cas également, nous avons une proposition de Colling sensiblement supérieure aux autres.

Lors du dernier Conseil, en me taquinant, notre collègue Claude RAYNAL s'étonnait qu'en la matière, *un lapin sortait souvent du chapeau*. Et c'était quand même un gros lapin en ce qui concerne la DSP du réseau de chaleur. En effet, le lapin, c'était l'usine d'incinération qui avait été complètement oubliée, ou du moins on avait oublié qu'elle produisait de la chaleur.

Donc, cette fois-ci, mon cher Claude Raynal, il n'y a pas de lapin sorti du chapeau mais il y a une cerise sur le gâteau !

En quoi consiste-t-elle ? Monsieur COLLING a proposé de mettre en place un fonds de soutien d'1 million qui s'ajoutent aux 9,2 millions d'euros correspondant au total Redevances + Travaux + Gros Entretien Renouvellement (GER). 1 million d'euros de plus pour soutenir les talents locaux et pour activer, sur l'ensemble de la période, une politique commerciale permettant de faire émerger de nouveaux talents chez nous.

Et maintenant, des éléments qui intéresseront tout particulièrement Messieurs CARLES et BRIAND. Ils concernent l'évolution de la redevance et des moyens que le candidat entend mettre sur cet équipement, comparée aux dix années précédentes.

Au cours des dix années précédentes, nous avons une redevance de 2,3 millions contre les 6,7 millions à venir. Ce qui veut dire qu'au niveau des charges transférées, Monsieur CARLES, 400 000 euros de plus sont donnés par cet équipement. Au niveau des travaux et de GER, nous étions à 700 000, donc nous avons 2,2 millions de travaux supplémentaires. Naturellement, nous n'avons plus les dividendes supplémentaires, dégagés par la SEM pendant cette période puisqu'elle ne sera plus présente. En revanche, au total, nous multiplions par 2,4 ce que le délégataire donnera, soit à la collectivité, soit directement à l'équipement que constitue le Zénith. Donc, cette proposition est

extrêmement intéressante pour son fonds culturel, pour la dynamisation de notre territoire et d'un strict point de vue financier.

Sur la délibération 4.7, Monsieur le président, il s'agit de mettre en place un tarif riverain, c'est assez simple. Nous avons hérité de la précédente majorité du tarif résident qui est une très bonne chose. Ce dispositif coûte 75 euros par mois aux résidents éligibles, dans des conditions précisément définies. Mais il restait trois parkings pour lesquels, soit il n'y avait pas de tarif résident, comme à Marengo, soit il y avait encore de la place, beaucoup de places pour accueillir des usagers nouveaux. Sur ces 3 parkings, Europe, Arnaud Bernard et Marengo, nous proposons donc de mettre en place un tarif riverain dont les critères d'éligibilité sont les mêmes que ceux du tarif résident mais dont le tarif est plus bas. Au lieu de 75 euros, c'est 60 euros par mois, et naturellement sans compensation de la part de la collectivité.

Ensuite, pour la délibération 4.8, il s'agit des deux autres parkings qui sont concernés par la décision de réalisation des ramblas sur les allées Jean Jaurès. Cela entraîne naturellement des conséquences pour le nouveau parking du haut des allées, puisqu'il y a des déplacements et des différences de coût. Ces suppléments, de l'ordre de 800 000 euros, sont pris en charge par le délégataire du parking qui a trouvé des moyens de réaliser ces opérations différemment. Au lieu de faire des parois moulées, il utiliserait des pieux sécants en réalisant, par là-même, des économies, dont nous récupérons une grande partie pour financer ces travaux.

Pour le parking existant en bas des allées, il y a 1 090 000 euros de travaux supplémentaires, de déplacements d'urgence. Ces travaux sont pris en charge par la Métropole pour 500 000 euros et pour 590 000 euros par le délégataire du parking qui le finance sur l'excédent brut d'exploitation. Mais, naturellement, comme 60 % de cet excédent brut d'exploitation nous revient, une partie de cet argent sera dégrevée sur la redevance qu'il verse à notre collectivité.

Nous arrivons au contrat de concession pour l'exploitation du service de l'assainissement et de l'eau de la Ville de Toulouse. Vous savez que la durée de cette concession est de trente ans, qui s'étalent de 1990 jusqu'au 29 février 2020. Comme nous arrivons au terme du contrat, il faut discuter avec le délégataire pour définir les conditions de fin d'exercice. Pour ce faire, la Direction du cycle de l'eau et la Direction du contrôle des gestions déléguées ont choisi de recourir à des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO), l'une pour l'eau, l'autre pour l'assainissement et une troisième pour préparer la période future, avec soit une régie soit une délégation de service public. Les deux premiers AMO travaillent actuellement pour bâtir le schéma directeur à venir, à partir de la situation actuelle des équipements. Donc, ils ont conduit une inspection générale de tout ce qui existe, aussi bien chez le délégataire que sur le reste du territoire. Cette inspection a été remarquablement bien faite et on a regardé effectivement ce qui, chez les délégataires actuels de la Ville de Toulouse mais également des autres communes, devait être fait, refait, amélioré pour qu'en fin de période, au 29 février 2020, ils nous rendent des ouvrages, des équipements, en parfait état de fonctionnement. C'est d'ailleurs ce qui est prévu par la convention de concession qui régit actuellement nos relations, sur le territoire de Toulouse. Quelques inspections complémentaires se feront cet été parce qu'elles ne peuvent se faire que lorsque les ouvrages seront vides, donc en période d'été.

Tout ceci est donc conduit en accord avec le délégataire et un accord de principe a été trouvé avec lui, sauf sur un seul point qui concerne la reprise des compteurs d'eau. Il faut savoir qu'initialement, les compteurs d'eau ont été achetés par le délégataire sur leur valeur nette comptable (VNC) et le délégataire aimerait bien qu'on les rachète à la VNC à la fin du contrat.

Nos juristes estiment toutefois que nous nous mettrions en difficulté et donc ils nous conseillent de considérer ces équipements comme des biens de retour sans indemnisation.

Tel n'est pas l'avis de notre délégataire. Nous avons donc noté cette divergence et nous ne nous offusquons pas s'il demande au tribunal administratif de trancher ce point, puisque nous maintenons notre position, estimant que ces équipements achetés à l'origine par le délégataire doivent nous revenir gratuitement.

Mais, Monsieur le président, puisqu'on discute du contrat de concession de l'eau et de la Ville de Toulouse, je crois qu'il faut préciser comment fonctionne ce contrat et comprendre comment il va se terminer.

D'abord, c'est un contrat qui porte une exigence de qualité. On a vu que les équipements, je viens de le dire, étaient de très bonne qualité. Ils nous rendent un réseau, un réseau d'eau notamment, qui est parmi les plus solides de France, avec 90 % de rendement. Un tel taux se voit rarement dans les

communes. C'est notre cas, malgré le fait que nous l'exploitons avec des pressions beaucoup plus élevées que les autres contrats.

Mais le délégataire a également eu une exigence de qualité puisqu'en vingt-six ans et trois mois, 99,94 % des analyses sanitaires sont conformes. A titre de comparaison, pour le reste de la Métropole, c'est 99,78 %, ce qui est déjà un taux extrêmement élevé, mais c'est encore mieux pour le contrat toulousain.

Ensuite, c'est un contrat qui est solide sur le plan juridique. Nous avons eu quatre procès qui ont tous été gagnés. Deux procès ont été conduits par François SIMON et deux autres procès, à partir de 2013, c'est-à-dire treize ans après le début de la concession, portés par l'association Eau Secours 31 qui ont tous été gagnés, sauf sur des aspects secondaires.

Nous abordons maintenant un élément important de ce contrat et je vous demande d'être attentifs. La construction de ce contrat garantit le prix de l'eau. En effet, que le délégataire fasse des pertes ou des gains, le prix de l'eau est garanti. Comment l'est-il ? On part du prix de la régie fixé en 1990 et assorti d'une formule d'indexation inscrite au contrat. Quels que soient les résultats financiers du délégataire, il n'y a aucune incidence sur le prix de l'eau.

J'apporte une précision sur l'idée selon laquelle le délégataire fait des bénéfices. Peut-être en fait-il en effet, mais il le fait grâce à l'amélioration de productivité dont il est à l'origine.

Et en termes de comparaison, le prix de l'eau de Toulouse se situe dans la moyenne des grandes villes de France, parmi les prix les plus bas des villes chefs-lieux de Midi-Pyrénées et au début du deuxième tiers des 37 communes de Toulouse Métropole.

Sur l'ensemble des villes de France, Toulouse est 24ème sur 36 mais vous noterez également qu'entre la 12ème et la 24ème place, il y a assez peu de progression, seulement, 20 centimes d'euros de pente entre le début du deuxième tiers et la fin du deuxième tiers. 20 centimes d'euros, sur 120 m<sup>2</sup>, ça correspond à 2 euros par mois. Donc, entre le début du deuxième tiers et la fin du deuxième tiers, c'est pratiquement la même chose.

Certes, la majorité précédente a réalisé une renégociation du prix de l'eau. Vous savez que le prix de l'eau a baissé de 25 %. Mais, attention, ce n'est pas le prix de la facture qui a baissé de 25 %, parce le prix de la facture englobe l'eau, l'assainissement, mais aussi les taxes. Or, vous savez que la part assainissement est supérieure à la moitié. Lorsqu'on fait le total final, les 25 % de baisse de prix de l'eau se traduisent, sur la facture, par une baisse limitée à 7,8 %.

Ensuite, un élément de comparaison au niveau national. Le prix le plus bas, c'est 2,77 €, quand le prix le plus haut se situe à 4,51 €. Le prix médian moyen, c'est donc de l'ordre de 3,5 €. Or, nous sommes à 3,6 €, valeur d'avril 2015, qui n'est pas la valeur actuelle puisqu'elle a légèrement augmenté. Donc, le principe fixé lors de la négociation du contrat de 1990, celui de la garantie du prix de l'eau, ce principe a été assuré.

Une comparaison au niveau des capitales régionales maintenant. Nous sommes plutôt bien placés, en troisième position, vis-à-vis des autres grandes villes, quel que soit leur mode de gestion, en régie ou en concession.

Au niveau de la Métropole enfin, cela mérite d'être regardé. L'assainissement est de compétence communautaire depuis la création de la communauté d'agglomération en 2000. L'eau est de compétence communautaire depuis la transformation en communauté urbaine en 2009. Dix-sept ans et huit ans donc. En la matière, nous ne pouvons pas être fiers de nous parce 37 tarifs coexistent toujours aujourd'hui ; ce qui, quand on veut « faire métropole », est assez surprenant. En termes de comparaison des prix, nous sommes à 3,73 € pour Toulouse et la moyenne des autres communes, moyenne pondérée par la consommation, est à 3,66 €. La moyenne générale est à 3,71.

Mais, il y a un « mais » très important, c'est l'avenir. Déjà actuellement, c'est notre assistant à maîtrise d'ouvrage qui a attiré notre attention là-dessus, en nous disant : « Attention, actuellement, les prix des communes périphériques ne reflètent pas la réalité de l'investissement que vous faites et, surtout, ils ne respectent pas la réalité de l'investissement que vous envisagez de faire d'ici 2019. La dette actuelle est trop élevée et ne peut pas être supportée par ce niveau de prix et la dette que vous aurez en 2019, est de 156 millions d'euros ». 156 millions d'euros pour 50 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'ensemble des communes périphériques ! Une dette qui représente trois années de chiffre d'affaires pour une dette, ça ne peut pas être supporté. D'autant que c'est avant la prochaine période, puisque le schéma directeur prévoit qu'on continue à investir.

A la fin de 2019, nous aurons 156 millions d'euros de dettes pour 15 millions de mètres cubes, qui correspondent à la consommation de l'ensemble des communes périphériques, c'est 10 euros par mètre cube ! Donc, même étalées sur dix ans, ça fait 1 euro par mètre cube, c'est-à-dire qu'en fait, les tarifs actuels ne sont pas conformes à la réalité de la situation, ni à la situation actuelle ni à celle que nous aurons au début de 2020 quand nous passerons à la prochaine étape.

Ensuite, pour le contrat de la ville de Toulouse, on entend souvent la critique selon laquelle le délégataire gagnerait beaucoup d'argent. Mais nous-mêmes et à deux reprises, en 2010, lorsque l'avenant 13 a été adopté par la majorité précédente et en 2014 pour l'arrêt Olivet, nous avons évalué précisément ce que gagne le délégataire sur ce marché.

Le compte est très clair. Il gagne 3 % du chiffre d'affaires ! Chiffre sur lequel la DRFIP, la direction régionale des finances publiques, a émis favorable au moment de la délibération. C'est donc un niveau de rémunération, 3 % avant impôt, qui est très raisonnable et considéré comme bas pour ce type de contrat.

Tout à l'heure, j'ai dit qu'on avait obtenu des garanties sur le prix, et vous l'avez vu, ces garanties sont bien réelles. Mais nous avons obtenu beaucoup plus ! Tout d'abord, nous avons obtenu un droit d'entrée en 1990. A cette époque, les droits d'entrée étaient permis, ainsi que les redevances annuelles. D'ailleurs, le propre d'une délégation de service public, c'est le versement des redevances dont profite la collectivité ; on l'a vu pour le Zénith, on l'a vu pour les parkings, etc. Sauf qu'en 1993, la loi Sapin a interdit le paiement des redevances pour l'eau et les déchets et a interdit le paiement des droits d'entrée. Avant 90, c'était permis et, en ce qui nous concerne, les droits d'entrée représentent 66 millions d'euros. A l'époque, on nous reprochait le fait que ces droits d'entrée avaient remboursé la dette de la Ville de Toulouse. C'est naturellement faux ! Les droits d'entrée ont remboursé 16 % de cette dette. 66 millions d'euros de droits d'entrée qui sont devenus 102 millions d'euros en valeur 2016, auxquels il faut ajouter une redevance annuelle de 11,8 millions d'euros. Au total, cela fait 354 millions d'euros, soit 456 millions d'euros en valeur actualisée.

Finalement, ce contrat, avec un prix de l'eau conforme à ce qui se fait en France, dans la région et dans la métropole, a permis quand même de rapporter 456 millions d'euros. A titre comparatif, c'est quatre fois le budget d'investissement annuel de la Ville de Toulouse. Si l'on raisonne autrement, par exemple en nombres de groupes scolaires et sachant que le coût moyen d'un groupe scolaire composé de sept primaires, cinq maternelles, c'est 6 millions d'euros, cela représente 75 groupes scolaires.

En outre, ce contrat prévoyait un élément essentiel. Nous avons une dette initiale extrêmement forte, 205 millions d'euros, 315 millions d'euros en valeur actuelle. C'est à peu près la dette que nous constaterons pour les communes périphériques : 156 millions. Or le contrat de concession de la ville de Toulouse prévoit que le délégataire doit nous restituer un service sans aucune dette, en 2020. Dans le cadre de l'avenant 13, Toulouse Métropole devra supporter la valeur non amortie des travaux de traitement des boues des usines de production d'eau potable et des travaux de renforcement et d'extension du réseau de canalisation estimés à environ 13 millions d'euros.

Finalement, l'analyse montre comment tout ceci a été financé : par les gains de productivité réalisés depuis 1990. Et grâce à eux, le délégataire se rémunère 3 % du chiffre d'affaires, c'est normal. La collectivité perçoit 456 millions de redevance, soit 75 groupes scolaires et le délégataire nous rend un contrat sans aucune dette en 2020.

Pendant la durée du contrat de concession, les Toulousains ont obtenu un prix de l'eau très compétitif. Pour le contribuable, nous avons obtenu un allègement de 456 millions d'euros pour financer nos investissements. Et, grâce à une dette nulle en fin de contrat, on parviendra à proposer un prix de l'eau en très forte baisse. Si l'on raisonnait pour Toulouse uniquement, en 2020, Toulouse aurait le prix de l'eau le plus bas en France. Donc voyez, ce contrat qui a été tellement vilipendé nous permet aujourd'hui d'arriver au prix de l'eau le plus bas parmi les grandes villes de France.

## M. MOUDENC

Je remercie Pierre TRAUTMANN de cette présentation parce qu'effectivement, depuis des années et des années, la discussion sur le contrat de l'eau, a toujours été extrêmement politique et idéologique. Très rarement, elle s'est appuyée sur des faits précis, objectifs et vérifiables par tous. Et, comme nous allons continuer à débattre de cette question et pas uniquement aujourd'hui, il était important que nous ayons une photographie exacte de la situation actuelle, issue des décisions prises par la Ville de

Toulouse en 1990. Je propose que Pierre TRAUTMANN finisse la présentation de toutes les délibérations après quoi nous séquencerons la discussion de manière harmonieuse.

M. TRAUTMANN

Merci, Monsieur le président, vous le voyez, le Marché d'Intérêt National de Toulouse se situe de part et d'autre de la nationale 20, le long de la voie ferrée, séparé de la Route de Fronton par la zone de la Vache, qui a été rattachée au MIN à l'époque. La zone logistique de Fondeyre est, quant à elle, de l'autre côté de la nationale 20. Le centre routier de Fondeyre, c'est un espace extrêmement important qui a été mal utilisé jusqu'à présent. Il était géré par un syndicat mixte qui unissait le Département et la Ville, et quand on parle de « syndicat mixte », ça veut aussi dire que chacun prenait un peu de distance par rapport à cette gestion. Le Conseil départemental a réussi une très belle opération en construisant le centre routier de Castelnau-d'Estrétefonds, mais de fait, il s'est encore un peu plus désintéressé du site de Fondeyre. Et finalement, il nous a laissé ce terrain, qui a été transféré à la Métropole.

En termes de données chiffrées, le MINT, c'est 257 emplois, 150 entreprises. C'est un site idéalement situé par rapport à l'enjeu que constitue la desserte du centre-ville, contrairement à Castelnau-d'Estrétefonds, à partir duquel vous ne pouvez faire la desserte au compte-gouttes du centre-ville. Tout le monde le sait, nous avons le deuxième MIN de France avec 70 000 mètres carrés répartis dans 20 bâtiments, 15 hectares, un taux d'occupation de 83 % ; c'est élevé mais il existe encore des marges de progrès et le futur délégataire entend bien les mobiliser. Il y a 150 entreprises qui sont présentes sur le site, 880 emplois, 6600 emplois directs, et 227 000 tonnes de produits alimentaires commercialisés tous les ans.

Nous avons donc lancé une délégation de service public. Mais, autant pour le Zénith nous avons cinq puis quatre candidats, autant pour le MIN, nous n'en avons qu'un seul. Et discuter avec un seul candidat, qui sait rapidement qu'il est le seul, c'est beaucoup plus difficile que de discuter avec quatre. Mais ce seul candidat est également le plus noble. C'est le premier MIN de France. Et quand le premier MIN s'allie au second MIN, ça ne peut qu'être bénéfique au second. A celui-ci s'ajoute La Poste, qui est la première société de logistique et de livraison de France. Voilà, je crois que c'est Toulouse qui permet d'attirer ce type de société. Les gens, les entreprises viennent à Toulouse parce que Toulouse progresse, est dynamique et attire. Rungis et La Poste ont créé un groupement, une société qui s'appelle Lumin', ce qui veut dire Logistique Urbaine et MIN. Lumin' est détenue à 51 % par la Semmaris, la SEM gestionnaire de Rungis, une entreprise publique, par Poste Immo, qui est la filiale immobilière à 44 % de La Poste, et par un partenaire local, c'est-à-dire la Caisse d'Épargne pour 5 %.

Quels sont les projets portés par ce candidat ? Il fait plusieurs projets d'aménagement sur le MIN : il ne touche pas à la grande halle qui constitue la partie la plus remarquable du site, son épine dorsale. Mais il intervient sur tout ce qui se fait à côté pour l'améliorer. Au niveau de la logistique urbaine, le candidat propose de construire deux bâtiments neufs. Il déplace le parking de l'autre côté et augmente ainsi la surface des bâtiments de 26 %.

Au niveau des investissements, et je vous rappelle que le contrat court sur 22 ans, 46 millions d'investissements sont proposés, essentiellement sur la logistique urbaine, puisqu'il y a deux bâtiments neufs qui sont construits, un bâtiment de 28 millions d'euros. Il faut aussi intégrer le GER, Gros Entretien Réparation, de 2,6 millions d'euros. Sur le MIN, il y a également toute une série d'investissements qui se traduisent par 15 millions d'euros de travaux et d'investissements.

Nous nous sommes amusés à faire une comparaison entre ce qui se passait sur la période des 22 ans, allant de 1998 à 2017 et les 22 ans à venir. Sur les différentes opérations que nous avons menées, si on rajoute le Gros Entretien Réparation, nous avons dépensé 68 millions d'euros sur la période précédente. Sur la période qui s'étend pour les 22 années à venir, on dépensera 46 millions d'euros. Mais, comme le prévoit le contrat, les bâtiments de la zone de Fondeyre qui sont amortis sur 30 ans doivent revenir à la collectivité en fin de contrat. Nous devons donc assumer une V.N.C. de dix ans que nous repasserons au prochain délégataire, et qui ne coûtera donc rien à la collectivité. Finalement, l'investissement de la collectivité est de 34 millions d'euros.

Quelles sont les dépenses que nous avons faites sur cette opération entre 1998 et 2017 ? C'est 51 millions d'euros, sachant que, sur la période 2017-2039, aucune participation n'est demandée à la collectivité. Par le passé, les dépenses, ce sont les subventions, les avances, etc. Vous savez que nous avons recapitalisé la SEM en 2007, ce qui, de façon générale, n'est pas un signe de bonne santé. De

plus, quand on arrive au plafond fixé à 85 % de participation des collectivités locales, on ne peut plus recapitaliser. Et dans ces conditions, aucune société privée n'acceptera de continuer à prendre des risques et donc, à la moindre erreur, elle risque de partir et nous descendrons au dessous des 15 % qui doivent être détenus par le privé. Malheureusement, nous avons fait une erreur, il s'agit de la halle aux fleurs. Aujourd'hui, elle n'est utilisée qu'aux deux tiers mais elle a coûté 14 millions d'euros. Pour le remboursement des emprunts liés à cette halle, il faut payer pratiquement un million d'euros par an, pour lesquels on n'a aucune recette, puisque les recettes ne couvrent que les dépenses de fonctionnement. Et comme la SEM ne pouvait plus être recapitalisée, ça a conduit à la situation actuelle.

Au niveau des redevances, nous avions 4 millions sur la période précédente, nous allons avoir jusqu'à 30 millions de redevance sur la période à venir. Pour les investissements, c'étaient donc 68 M€ pour le passé contre 34 pour l'avenir. Au niveau des subventions et avances, c'étaient 51 M€ pour le passé contre aucune pour l'avenir. Vous verrez, tout à l'heure, que je nuancerai cette présentation globale et que ces chiffres appellent quelques rectifications.

La négociation de la DSP a été extrêmement longue et compliquée, avec un partenaire performant, qui nous produisait un beau projet. Nous estimions toutefois qu'il ne nous donnait pas assez de redevance. Pourquoi ? Comme nous avons repris tous les emprunts et toutes les avances remboursables, il fallait quand même que nous obtenions de quoi en rembourser une grande partie.

La négociation s'est faite grâce à Sacha BRIAND mais aussi et pour beaucoup, grâce aux agents de la Direction du contrôle des gestions déléguées. Je pense que, sans eux, nous aurions obtenu beaucoup moins. Et je tiens, avec Sacha Briand, qui s'associe avec moi, j'en suis sûr, à les remercier pour leur professionnalisme, leur connaissance du dossier, leur ténacité et leur aide dans cette négociation. Finalement, nous sommes arrivés à 30 millions de redevance mais nous avons une dette de 22 ou de 23 millions et des avances remboursables de 9 millions. Les redevances nous permettent donc presque intégralement de rembourser nos dépenses.

Je reviens maintenant sur la présentation globale qu'il convient de corriger. En effet, nous percevons certes 30 millions de redevance supplémentaire, mais comme une partie de ces emprunts aurait pu être payée par notre SEM, même si elle était en difficulté, je pense que ces redevances doivent être fléchées vers les charges nouvelles reprises par Toulouse Métropole, les charges d'emprunt. Donc si on met la redevance à zéro en disant : « On ne percevra pas les redevances » ; si, en revanche, je supprime les 32 millions d'avance et d'emprunt pour faire baisser les 51 millions à 19 ; en fait, le solde négatif pour le passé est de 15 M€ alors que, pour le futur, il devrait être de zéro.

A quoi arrivons-nous finalement ? Nous avons les meilleurs professionnels de France pour la distribution et pour le MIN, qui reconstruisent une grande partie de la zone logistique. Nous allons bénéficier d'un outil fabuleux qui permettra d'assurer la distribution logistique du centre-ville qui, dans quelques années, sera fermé à la circulation, ici à Toulouse comme ailleurs. Donc à partir de sociétés communes créées par La Poste et par d'autres distributeurs, l'objectif, c'est de pouvoir irriguer le centre-ville par des moyens écologiques et de nous mettre au niveau des Amazon et autres sociétés, mais au profit du centre-ville, des commerces et de leurs habitants.

M. MOUDENC

Merci, je vous propose d'ordonner la discussion et de commencer par la délibération 4.6, sur le Zénith.

M. RAYNAL

Oui, juste un mot pour ne pas redire ce qu'on a dit à la dernière réunion. Je crois qu'on ne parviendra pas à se convaincre tout à fait sur ce que M. TRAUTMANN a appelé « la cerise sur le gâteau ». Le débat reste entier. Pour l'essentiel, en réalité, c'est-à-dire pour le choix qui a été réalisé et l'offre qui a été proposée, nous n'avons pas de débat. Nous considérons que dans les quatre candidatures proposées, l'offre retenue est la meilleure. Mais ce doute persiste sur la procédure, je ne vais pas y revenir, l'ayant déjà longuement abordé lors du dernier Conseil. Nous nous abstenons, mais avec une vision positive quant à la personne retenue et à la société retenue.

Mme DURRIEU

Ça ne vous surprendra pas, nous aussi, nous nous abstenons sur cette délibération. Parce que nous ne sommes pas favorables aux délégations de service public, et Monsieur TRAUTMANN, nous ne

doutons pas que vous vouliez aller de l'avant, mais le plaider que vous venez de nous faire sur l'ensemble des délibérations, c'est un plaider pour les délégations de service public qui nous posent question. Parce que je ne pense pas que l'intérêt de la collectivité, ce soit d'encaisser des redevances de DSP et après, de ne pas investir dans ce que nous considérons comme relevant du service public. La culture, on le verra tout à l'heure, le MIN, l'eau ou le stationnement, c'est du service public ! Et je pense que l'intérêt, pour aller dans le sens du bien pour tous, dans le sens d'un partage des équipements de cette ville, ce n'est pas d'aller vers la DSP, qui consiste finalement à perdre du pouvoir. Oui, parfois, ça coûte mais c'est aussi gagner en pouvoir, en marges d'intervention et en capacité d'écoute des gens qui utilisent ces services et vivent dans notre Métropole. Personnellement, je crois qu'au bout du compte, ça ne coûtera pas moins cher. Et on sera moins attentifs à servir nos concitoyens.

Mme MARTI

En tant que présidente de la SEMEST, je voulais aujourd'hui rendre un hommage à l'équipe qui gère le Zénith depuis 1999 et qui, par sa gestion, son approche patrimoniale de cet équipement, l'a toujours maintenu dans un très bon état, toujours à la pointe de la technicité, et toujours en favorisant le meilleur accueil du public. Donc je tenais à rendre hommage à Alain DUBOUT et toute son équipe. J'espère qu'ils pourront continuer un travail aussi efficace qu'ils l'ont fait avec la nouvelle équipe dirigeante.

M. MAURICE

Pour les élus écologistes, cette délibération permet de revenir sur nos questionnements fréquents au sujet de la gestion du Zénith, et surtout de son articulation avec les autres équipements culturels à venir. Je pense notamment au futur Parc des expositions, qui comprendra une salle de spectacle et qui de fait, fera concurrence au Zénith. Il rencontre d'ailleurs des difficultés ; personne n'en a parlé ! Monsieur TRAUTMANN ne parle que de finance et d'enjeux financiers et dit qu'on va gagner plus. Personnellement, je m'interroge sur la réalité de cette redevance. Va-t-on vraiment avoir autant qu'on le suppose ? Dans les résultats qui figuraient dans les bilans, notamment le dernier, communiqué en décembre dernier, je vous avais alertés sur le fait qu'on constatait une baisse d'affluence de 10 %, malgré le fait qu'on ait poussé la jauge au maximum, à 12 000 places. Une baisse des représentations donc, mais aussi une baisse en 2015 du chiffre d'affaires et donc de la redevance calculée aujourd'hui sur celui-ci. Donc si nous ne nous prononcerons pas sur le choix du candidat, faisant confiance au nouveau délégataire retenu, nous savons qu'il sera en difficulté face à la gestion d'un équipement qui déjà est compliquée aujourd'hui, et qui, demain, le sera probablement plus encore, notamment en raison de la concurrence avec les équipements nouveaux que nous créons, sans nous poser la question de la cohérence d'ensemble. Nous voulons ici marquer notre inquiétude sur l'avenir du Zénith par rapport à des choix que nous n'avons pas approuvés, vous le savez, par rapport au Parc des expositions. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. TRAUTMANN

Je m'associe également, ainsi que l'a fait Marthe MARTI, aux remerciements à l'égard des personnels actuellement en fonction, sachant qu'ils sont repris et qu'ils vont donc continuer à œuvrer pour ce Zénith. Mais je veux rassurer Monsieur MAURICE au niveau des redevances, car l'essentiel de ce qui la constitue est une part fixe de 610 000 euros. Donc celle-là est due et le délégataire la paiera. Par ailleurs, Monsieur MAURICE, toute la France croit en nous et les meilleurs viennent pour le MIN, pour le Zénith,... Alors, arrêtez de jouer les Cassandre dans cette assemblée. Tout le monde nous envie, et vous, vous doutez de nous. C'est anormal !

M. MOUDENC

A mon tour, je veux remercier très chaleureusement l'équipe du Zénith et les équipes qui se sont succédé depuis le début, Alain DUBOUT tout particulièrement, et dire qu'effectivement, depuis maintenant une vingtaine d'années, le Zénith a pris toute sa place dans le paysage culturel de la Métropole toulousaine. En plus, il a été bien géré. Lorsque l'on arrive à conjuguer à la fois l'objectif culturel et la bonne gestion, il faut le dire et le souligner.

Nous passons maintenant à la discussion sur la délibération 4.7.

M. GODEC

Une demande de précision sur cette délibération pour laquelle nous n'avons pas d'opposition de principe, la création d'un tarif riverain pour les parkings Arnaud Bernard et Europe. Malheureusement, dans les éléments qui nous ont été donnés, certains portant sur les conséquences financières de cette décision pour la collectivité, ne nous ont pas permis d'obtenir tous les éclaircissements possibles. Monsieur TRAUTMANN, nous avons relevé, dans l'avenant, des conséquences financières. Je cite : « Cela implique la suppression, à compter du premier juillet 2017, pour le parking Arnaud Bernard, des dispositions visées à l'article 2 de l'avenant numéro 5 relatif aux mécanismes de retraitement de la redevance actuelle. » Ma question sera claire et simple : y a-t-il des conséquences financières pour la collectivité locale sur la mise en place de ce tarif résident ?

M. TRAUTMANN

Il y a 29 stationnements résidents dans le parking Arnaud Bernard. Pour chacun d'entre eux, ce sont 75 euros qui vont au délégataire. Là, il ne percevra plus ces 75 euros. C'est une demande du maire de quartier, qui veut donner des possibilités supplémentaires, notamment pour compenser la suppression des places de stationnement autour de Saint-Sernin. Ce tarif préférentiel à 60 euros permettra aux Toulousains de ce secteur de stationner facilement, en espérant qu'ils soient nombreux.

M. GODEC

Merci, Monsieur TRAUTMANN, j'avais bien compris qu'au lieu de 75 euros, ce serait un tarif de 60 euros, mais sur la modification des dispositions financières contenues dans un avenant, l'avenant numéro 5, que j'ai évoqué tout à l'heure, y a-t-il des conséquences financières pour la collectivité elle-même ? C'était le sens de ma question.

M. TRAUTMANN

A ma connaissance, non.

Mme DURRIEU

Nous avons une intervention et un vote différentiel sur la 4.9. Nous sommes pour l'instauration d'un tarif résident. Nous l'avions déjà fait. Mais par rapport à Jean Jaurès, là encore, c'est la philosophie même des délégations de service public sur laquelle nous sommes opposés. Aujourd'hui, ces parkings sont gérés par des délégataires qui ont des travaux à effectuer, notamment au parking Jean Jaurès, consécutivement à l'aménagement des allées qui est, par ailleurs, une bonne idée. Par contre, que la collectivité aide le délégataire à investir, à hauteur de 500 000 euros, cela nous questionne. Vous nous parlez sans cesse de délégations de service public bien gérées. Vous vantez le fait que cela rapporte de l'argent à la collectivité, mais en l'occurrence, vous voyez que ça ne profitera pas à la collectivité. Alors, quand c'est bien géré, que ça rapporte, tout va bien, mais quand le délégataire doit investir, la collectivité vole à son secours ? Il faut savoir ce qu'on veut. Nous, on est pour le « tout public » et que nous soyons en capacité d'investir, parce que c'est notre rôle, pour servir les usagers. Mais si on est dans le « tout privé », et bien écoutez, que le privé paye ! Faire payer le public pour les difficultés du privé, là, on n'est pas d'accord. L'argent public, c'est pour les équipements publics, gérés par le public, et ce n'est pas pour aider un délégataire qui, pendant des années, a géré ce parking, a gagné de l'argent. D'autant plus que la collectivité, je rappelle, subventionne déjà les tarifs de nuit. Mais je ne rouvre pas le débat là-dessus. Donc, nous voterons contre la 4.9.

M. GODEC

Pour les délibérations 4.8 et 4.9, il s'agit d'avenants au contrat de concession que nous n'avons pas voté, car nous ne sommes pas favorables au macro-lot qui a été concédé par la collectivité sur la gestion des parkings en ouvrage au niveau de Toulouse Métropole. Notre position, c'était de mettre en œuvre un opérateur public de gestion des stationnements plutôt que de concéder à un seul opérateur un quasi-monopole de fait sur les parkings en ouvrage de la métropole. Donc nous ne voterons pas ces avenants, qui sont avant tout techniques et concernent le procédé constructif du nouveau parking du haut des allées Jean Jaurès. Et puis, peut-être une remarque sur un dispositif qui permettrait aux usagers de la médiathèque José Cabanis de disposer d'une demi-heure gratuite de stationnement au

niveau du parking Marengo ? Une offre qui viserait finalement à inciter l'utilisation du parking, qui est aujourd'hui vide. Et l'on peut d'ailleurs s'étonner de la construction d'un nouveau parking à quelques centaines de mètres d'un parking qui est vide. Et d'une manière générale, on peut déplorer l'incitation qui est au cœur de ce dispositif et qui pousse à l'utilisation de l'automobile pour se rendre à un équipement public important, connecté au métro et peut-être à l'avenir au point de connexion de deux lignes de métro, avec la troisième ligne qui serait éventuellement construite. Nous préfererions des dispositifs d'incitation aux modes actifs et aux transports en commun plutôt que de l'incitation à la gratuité du stationnement au niveau de ce parking. Nous nous abstenons sur ces deux délibérations.

M. MOUDENC

Je vais demander à Pierre TRAUTMANN de répondre, de rappeler pourquoi on crée un parking supplémentaire, et toute la stratégie d'anticipation et de multi-modalités pour un quartier qui va totalement changer, et de rappeler également, parce que je crois que c'est nécessaire, à Madame DURRIEU, même si je respecte la position communiste qui est bien connue, les fondamentaux des équilibres économiques d'une DSP.

M. TRAUTMANN

Oui, Monsieur le président effectivement, le nouveau parking des Allées Jean Jaurès a été prévu le plus haut possible vers la gare, de manière à desservir l'opération Toulouse EuroSudOuest. Et la construction de la tour qui s'annonce montre bien que cette idée de réaliser ce parking est une idée bienvenue.

Madame DURRIEU dit qu'elle ne veut pas payer. Elle préfère une régie ou une SPL. Mais si nous étions en régie ou en SPL, nous payerions la totalité. Là, nous sommes arrivés à faire payer une partie par le délégataire, alors qu'en régie ou en SPL, nous payerions tout. Donc c'est plutôt une bonne opération, et vous devriez voter cette délibération.

Quant à l'intervention de Monsieur GODEC, je la comprends et je pense qu'effectivement, il n'est peut-être pas normal d'accorder une demi-heure gratuite pour les usagers de la Médiathèque. Mais la réalité, c'est que cela existait avant, et depuis des années, depuis que la médiathèque a été créée, et les utilisateurs de la médiathèque ont fortement réclamé le maintien de cette disposition. Cela ne consiste pas d'ailleurs à donner une demi-heure gratuite. Si un usager stationne trois quarts d'heure, on ne retire pas une demi-heure, il paye la totalité de sa présence. C'est un dispositif qui favorise la rotation tout de même. Mais effectivement, Monsieur GODEC, votre argumentation se tient. Si cette disposition n'avait pas existé préalablement, je pense que nous ne l'aurions pas mis en place. Il s'agit simplement de réparer un oubli au moment du choix du délégataire.

M. MOUDENC

Nous ouvrons maintenant la discussion, si vous le voulez bien, sur l'ensemble des trois délibérations qui concernent le même objet, 4.14, 4.15, 4.16.

Mme CROQUETTE

Excusez-moi, Monsieur le président, mais je voudrais juste dire un mot sur les délibérations qui portent sur l'eau : 4.10, 4.11, 4.12. Nous les voterons mais je voulais une précision. Parce que dans l'exposé qu'a fait Monsieur TRAUTMANN, il y a un élément qui nous semble manquer, que nous demandons depuis fort longtemps, c'est un audit sur l'assainissement. Nous n'avons toujours pas ce document, et le chiffre donné tout à l'heure, s'agissant de l'assainissement et de ce qu'il rapporte par rapport au chiffre d'affaires, est très important. Par ailleurs, cette variable, qui est le chiffre de l'assainissement, dans la facture des usagers, est quasiment à 50 % du total de la facture. Donc il nous semble important qu'à l'avenir nous ayons cet audit détaillé sur l'assainissement.

M. MOUDENC

Pour que les choses soient claires dans l'organisation du débat, nous mettons de côté la 4.14, 15 et 16, pour d'abord s'attarder sur l'assainissement et l'eau. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ces thématiques-là ?

M. RAYNAL

Là aussi, et peut-être qu'on me le reprochera, c'est aussi un problème de méthode que je souhaite soulever. Parce qu'on est appelé à voter une délibération dont le titre est « adoption d'un protocole de fin de contrat » alors que ce document est prévu par le contrat lui-même et sur lequel il y a une obligation. Donc bien sûr que nous voterons l'approbation de l'adoption d'un protocole de fin de contrat. Mais je relève quand même une chose. Alors, que nous sommes ici sur un point technique de droit tout bête, qui ne pose pas de problème, on nous assène, avec toujours une grande qualité, une présentation non prévue dans notre ordre du jour sur un sujet extrêmement large et extrêmement lourd. Moi, je suis très étonné du procédé. D'ailleurs, Monsieur le président, vous êtes toujours très attentif à ce qu'il n'y ait pas de débordement dans notre assemblée, et à juste titre...

M. MOUDENC

Surtout en matière d'eau !

M. RAYNAL

Surtout en matière d'eau quand il s'agit de débordement. En tout cas, vous êtes toujours sensible à l'idée que nous ne partions pas dans tous les sens et qu'on s'en tienne aux délibérations. Mais aujourd'hui, on a eu droit coup sur coup à deux magnifiques exposés et notamment sur la gestion de l'eau et de l'assainissement, qui va être un des sujets majeurs des deux prochaines années. Sur cette question, on nous assène quelque chose sans qu'on soit au courant, et évidemment, sans qu'on soit en capacité de répondre. Or, il y a toujours matière à donner quelques éléments d'appréciation sur les exposés de Monsieur TRAUTMANN, qui sont toujours très bien faits, mais qui ramènent des sujets extrêmement complexes à quelques diapos projetées. C'est talentueux, mais ça ne permet pas d'éclairer réellement l'assemblée. Donc j'aimerais qu'on cesse d'utiliser, comment dire, un fond de délibérations pour traiter de l'histoire du monde. Essayons de rester dans nos sujets. Ce document, j'espère qu'on nous l'enverra, qu'il sera joint au compte rendu, qu'on nous l'enverra rapidement. Mais aujourd'hui, je ne prendrai pas part à ce débat, ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour et n'ayant pas pu le préparer ou l'anticiper de manière solide. C'était sans doute le but, je le comprends bien, mais je pense que ce n'est pas une façon loyale de mener le débat dans cette assemblée.

Alors, sur le fond maintenant, quelques mots. D'abord pour vous dire que, sur un certain nombre de sujets, nous ne rentrons pas dans un débat de principe « pour ou contre les DSP ». Je vous rappelle qu'avec Pierre COHEN à l'époque, nous avons pris une nouvelle DSP, alors que nous pouvions nous écarter de l'ancienne, concernant le Parc des expos. Mais nous avons choisi un délégataire de service public pour poursuivre. Pourquoi ? Parce que tout simplement, on a considéré que dans ce domaine-là, il n'y avait pas de compétence particulière dans l'administration territoriale pour gérer un tel équipement, et que sans doute, une société comme celle qui a été retenue était de bon aloi pour avancer, faire progresser et faire avancer ce Parc des expositions. On avait pris cette décision sur un enjeu, qui était d'ailleurs très questionné à l'époque et sur lequel nous avons collectivement pris cette décision. De la même façon, sur le Zénith, l'idée selon laquelle l'organisation des spectacles peut se faire avec des professionnels du spectacle, ce n'est pas quelque chose qui nous fait tomber par terre. C'est une activité économique qui a été correctement gérée, ça a été rappelé par le président, par une SEM. Elle peut l'être demain dans le cadre d'un partenariat avec un professionnel compétent, pas de souci non plus. De la même façon sur le MINT, c'est un peu du même domaine, on est vraiment en marge de la capacité de nos institutions à produire un service de qualité. Vous nous proposez le MIN de Paris. Vous faites les bonnes analyses sur le passé. Vous rappelez un passé que vous avez vous-même très bien connu, notamment sur la halle aux fleurs et le développement qui a été sans doute un peu exceptionnel...

M. TRAUTMANN

Monsieur RAYNAL, la halle aux fleurs, je l'ai refusée dix fois.

M. RAYNAL

Ce n'était pas vous, mais il y en a d'autres que vous avez accepté.

M. TRAUTMANN

On m'a proposé la halle aux fleurs, mon raisonnement était simple. Le MIN vit grâce au périmètre de protection. Pour la fleur, il n'y a pas de périmètre de protection, donc il n'y aura pas de halle aux fleurs !

M. RAYNAL

En tout cas, il y a d'autres investissements qui ont été pris, sur tous les mandats, qui n'ont pas arrangé le compte du MINT, c'est tout ce qu'on peut dire. Vous avez choisi un exemple, on pourrait en choisir d'autres. Mais au final, que vous nous proposiez un professionnel, là encore, pour exercer ces fonctions-là, pourquoi pas, sous réserve, et c'est un sujet qui devra être débattu, sous réserve tout de même que le cahier des charges, en particulier tout ce qui relève des actions de proximité, soit revu. D'autres interviendront sur ce sujet, en particulier Isabelle HARDY qui le connaît bien. Mais encore une fois, je voudrais dire que je suis très étonné de votre présentation sur le thème de l'eau qui n'était pas à l'ordre du jour. J'ai été surpris d'entendre que vous avez appris des assistants à maîtrise d'ouvrage que la situation n'était pas la même à Toulouse que dans le reste de la métropole. Je peux vous dire, pour avoir travaillé sur ce sujet, que je le sais, moi, depuis des années et Pierre COHEN aussi. C'est un vieux sujet qui était sur la table, dont nous connaissons tous les éléments, et je suis étonné qu'avec vos capacités intellectuelles, vous n'ayez pas été alerté par vos services, qui le savent également et complètement depuis des années. Je veux simplement rappeler les choses. Par exemple, dans le prix de l'eau des autres communes, souvent les remplacements n'étaient pas pris au juste coût. Tout le monde le sait et je ne crois donc pas à cette « vision » de l'AMO. De grâce, disons-le de manière claire. D'autre part, n'abordons pas les choses en disant : « A Toulouse, notre contrat fonctionnait bien. » On en discutera sur la base des éléments, mais ne faisons pas de comparaison avec les réseaux des autres communes, qui ont une spécificité similaire à celle des transports, à savoir l'absence de densité de nos territoires, qui fait que nous avons des coûts de développement de réseau qui sont effectivement sans lien avec la rentabilité qu'on peut avoir dans une ville dense. Ce sont des choses tellement évidentes ! C'est vrai pour le ramassage des ordures ménagères, c'est vrai pour les transports publics, c'est vrai évidemment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Et donc, il serait bon, quand on évoque ces sujets, de ne pas les caricaturer comme vous l'avez fait. Quant à votre argument : « ça vaut 75 écoles », bon ! Laissons tomber ce type de comparaison et essayons d'avoir des choses qui tiennent plus la route. Je crois que ce débat mérite mieux. C'est un sujet majeur pour les 20 ans qui viennent et qui mérite mieux qu'une simple caricature comme vous l'avez développée. Certes, c'était une caricature brillante et il n'était pas évident de ramener un sujet aussi compliqué à quatre *slides* en disant : « Nous avons raison ! ». Cette vision est plutôt dans le registre de la validation d'une politique passée, des années 90, dans laquelle vous avez été, je le comprends, totalement impliqué et je peux comprendre qu'il y ait un agacement face à la mise en cause du contrat. Mais en même temps, vous minimisez les effets des négociations précédentes. Vous avez rappelé qu'elles avaient eu lieu. Je vous rappelle que le prix de l'eau a été baissé de 25 %. Vous, vous dites 7. Très bien ! Cela dépend ce qu'on prend effectivement dans le prix. Voilà, tout ça doit être traité avec sérieux, et avec un peu de respect, là encore, de cette assemblée. Et quand on a des éléments de cette nature, qu'on veuille bien nous les fournir avant, cela permettra de mener des débats équilibrés. Certes, les uns et les autres, on ne se convaincra peut-être pas sur tout, mais peut-être sur une partie quand même, et ça permettrait d'avancer de manière positive.

M. MOUDENC

Avant de donner la parole aux autres orateurs, je vais répondre tout de suite à Claude RAYNAL sur ce point. Je suis assez sidéré d'une déclaration de sa part qui consiste à regretter d'avoir trop d'informations. Je suis habitué à des remarques inverses venues des bancs de l'opposition, où on nous dit : « Nous n'avons pas assez d'information. » Et, de surcroît, regretter que ce document soit projeté sans que Claude RAYNAL n'ait été prévenu. Là aussi, je suis sidéré d'une telle remarque. Pourquoi ? Parce qu'il est d'usage sur beaucoup de sujets que tel ou tel conseiller saisisse l'occasion d'un point de l'ordre du jour pour, en parlant de ce thème, aller au-delà de la délibération présentée. C'est quelque chose d'extrêmement usuel, tellement classique, que je ne comprends pas comment Claude RAYNAL

peut sérieusement s'en offusquer, mais peut-être voulait-il uniquement faire un effet de tribune sur la forme, à défaut d'être sur le fond très consistant, comme on vient de le voir.

#### M. LÉPINEUX

Je vais prendre l'occasion d'aborder un thème présenté ce matin, l'eau, même si je n'avais pas prévu d'intervenir, pour parler justement de cet enjeu majeur en termes de ressource pour les générations futures et pour tous les élus qui auront à prendre les rênes de sa gouvernance dans les années futures. Selon mes informations, le réseau potable n'est pas en bon état et pourrait même constituer un des enjeux en termes d'investissements de la Métropole. J'ai entendu parler de centaines de millions d'euros, voire des milliards. Selon mes informations, nous avons à peu près 10 % de perte d'eau en raison d'un mauvais état de ce réseau. Je pense qu'il serait déjà intéressant de partager cet état des lieux, sur l'état du réseau et les investissements requis. Parce que, en tant que donneur d'ordre, notamment vis-à-vis de nos prestataires, nous devons maîtriser cet aspect. Moi, je peux citer ce que je vis sur ma commune : quand on creuse, on trouve des canalisations et dernièrement, j'ai eu quelques soucis. Je rejoins Claude RAYNAL sur les spécificités du territoire entre Toulouse et les communes de première couronne, voire de deuxième couronne. Donc disposer d'un coût de l'eau peu élevé est une chose, mais anticiper les risques au regard d'un état des lieux qui ne semble pas vraiment rassurant, c'en est une autre. D'où mes interrogations.

Un autre point qui va peut-être paraître un peu surprenant, c'est la qualité de l'eau, que n'a pas beaucoup abordé Pierre TRAUTMANN. Il faut savoir que les résultats d'analyse de l'eau proviennent de l'Agence Régionale de Santé, sauf erreur de ma part. Et il faut savoir que l'eau potable est traitée avec des sels d'aluminium. Or, de nombreuses publications scientifiques font le lien entre l'utilisation des sels d'aluminium et des maladies neurodégénératives telles qu'Alzheimer, Parkinson, que nous voyons aujourd'hui exploser dans notre environnement. Même si l'on ne peut affirmer que ça provient de l'eau, et notamment parce qu'on utilise ces produits au quotidien dans beaucoup de situations. Mais ce qui est clair, c'est qu'il existe un seuil à 200 microgrammes par litre, aujourd'hui fixé par l'ARS. Et régulièrement, si vous regardez les relevés, nous sommes à 120, 150 microgrammes par litre. Alors moi, j'é mets le souhait qu'on s'empare de cette question, parce que c'est une question de santé, que nous menions une réflexion, comme l'ont fait de nombreuses métropoles en France, voire en Allemagne. Ainsi Paris, aujourd'hui, traite depuis plus de 30 ans son eau avec un traitement ferrique.

#### M. TOMASI

Sur l'intervention complémentaire de Pierre TRAUTMANN sur les travaux de l'audit que nous avons consulté en commission, j'ai moi aussi beaucoup apprécié l'effort d'auto-justification, parfois légitime, mais aujourd'hui, je voudrais quand même avoir un peu plus de modestie dans leurs résultats. Quand on regarde la comparaison dont se félicite Monsieur TRAUTMANN sur les prix de l'eau dans les grandes villes, je constate que Paris, Bordeaux, Marseille, Lyon ou d'autres, mais pour citer les plus grandes, ont des prix moins élevés que nous. Et surtout, je voudrais quand même souligner le positionnement du contrat fabuleux de Toulouse dû à l'altruisme du délégataire qui a accepté d'avoir si peu de bénéficiaires. Je constate quand même que dans les communes qui sont en dessous, nous avons Colomiers, Cugnaux, Cornebarrieu, Pibrac, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane. Ça doit être un hasard.

#### M. MAURICE

A mon tour, je souhaite réagir à la présentation faite par Monsieur TRAUTMANN. Nous avons eu un débat ce matin sur le conseil scientifique et sur votre choix consistant à nommer Monsieur VANDEVOORDE, qui est membre du conseil d'administration d'Egis, et donc sur sa réelle indépendance. Mais je dois dire que Monsieur TRAUTMANN n'a pas besoin d'être membre du conseil d'administration de Veolia pour en être le principal défenseur. Vous n'avez pas honte, Monsieur TRAUTMANN, d'avoir affirmé un certain nombre de choses ? Vous n'avez pas honte de dire que le contrat de Veolia est un contrat solide parce qu'effectivement, les recours qui ont été menés ont tous été déboutés ? Vous savez très bien, Monsieur TRAUTMANN, que les recours déboutés ne l'ont jamais été sur le fond, et l'ont été notamment grâce à votre ami, Monsieur DIEBOLD, qui avait fait voter un amendement en pleine nuit de décembre 2006 pour trouver un élément juridique qui fasse que le jugement ne soit jamais attaqué sur le fond. En réalité, vous le savez très bien, et ça a été démontré

maintes fois, notamment à travers l'audit réalisé en 2008, mais aussi par la chambre régionale des comptes en 2004, que ce contrat si merveilleux que vous défendez aujourd'hui a de nombreuses irrégularités. Je vais en pointer quelques-unes. Le versement des 66 millions d'euros de droits d'entrée dont vous vous félicitez, qui est illégal aujourd'hui. Le versement d'une redevance annuelle de 5 millions d'euros, qui est un impôt déguisé mais qu'on fait payer à travers la charge de l'eau, qui est payée sans distinction par tous les Toulousains. Ça aussi, c'est très injuste et c'est illégal aujourd'hui. La hausse du prix de l'eau liée à la redevance sur le prélèvement de la ressource à la source, alors qu'elle est légalement à la charge de Véolia. La non-déduction de certaines subventions, le manque de transparence dans la présentation des comptes, la non-conformité de documents fournis par le délégataire, tout cela a été pointé par la Chambre régionale des comptes. Vous défendez Véolia ? C'est votre choix, c'est votre droit aussi, mais ne faites pas croire que vous êtes impartial, alors que débute réellement le débat sur le mode de gestion de l'eau à partir de 2020. Donc nous, élus écologistes, nous continuerons à dénoncer ces irrégularités, qui sont effectivement le fruit des choix faits par votre majorité en 1990 et toujours défendus. Vous avez aussi affirmé que le réseau avait un bon rendement général, mais vous ne répondez toujours pas à nos demandes, notamment celles concernant les accidents qui ont eu lieu récemment. Nous avons demandé communication des rapports indépendants qui expliquent l'origine des fuites qui ont eu lieu à Toulouse, des fuites successives et importantes, et qui ne peuvent pas être causées uniquement par des variations de température. Personne ne peut le croire sur le plan scientifique ! C'est effectivement difficile de réagir à chaud à des éléments projetés et qui constituent bel et bien un plaidoyer pour Véolia, surtout quand vous affirmez que Véolia ne gagnerait pas tant que ça dans le contrat. D'abord, qui peut croire qu'un groupe soit tellement intéressé par la gestion de l'eau s'il n'y a pas effectivement un intérêt économique ? Et comme je l'ai dit dans les éléments dénoncés par la Chambre régionale des comptes notamment, il n'y a aucune transparence dans la présentation des comptes. Véolia, on le sait, détourne les règles de la comptabilité publique. Donc vous ne nous ferez pas croire que nous avons tous les éléments, c'est pour ça qu'il est indispensable d'avoir un contrôle renforcé. La seule chose que j'ai envie de dire aujourd'hui, c'est que vous nous avez fait la démonstration que nous ne pouvons pas vous faire confiance sur le contrôle aujourd'hui réalisé sur Véolia et sur ce qui se prépare pour 2020. Je vous demande donc, Monsieur le président, de prendre des engagements formels et précis sur un calendrier, bien en amont de 2020, qui permette un réel débat ouvert avec tous les Toulousains et tous les habitants de la métropole, puisqu'effectivement, ce sera un débat métropolitain et que nous espérons sérieux. Nous ne pouvons nous contenter d'une seule voix telle que l'a présentée Monsieur TRAUTMANN aujourd'hui à travers ses quatre slides de défense d'une délégation de service public. Il y aura beaucoup à dire, et les élus écologistes, qui sont les seuls à s'être battus pour le retour en régie en 2015, le diront en faisant valoir nos arguments. Mais au-delà du débat régie/DSP, j'aimerais juste rappeler en conclusion que l'eau, ça n'est pas un élément comme un autre. L'eau, c'est un bien commun de l'humanité, c'est un bien patrimonial, qui est rappelé d'ailleurs dans la loi sur l'eau de 1992. C'est un patrimoine de la nation, qui ne peut pas être considéré comme un autre bien marchand, et ce débat doit aussi se penser à l'aune de cet élément-là. Encore une fois, nous souhaitons que toutes les conditions soient réunies pour assurer un réel débat avec tous les habitants qui permette d'opposer les arguments aux éléments chiffrés. Comptez sur les élus écologistes pour y prendre part. Donc merci, Monsieur le président, de nous préciser ce calendrier.

Mme DURRIEU

Nous voulons également réagir à l'intervention de Monsieur TRAUTMANN. Non pas que les délibérations nous posent problème, puisque finalement, elles rappellent que la question de l'eau et de l'assainissement est une question métropolitaine, et qu'effectivement, il faudra que la Métropole la règle en 2020. Mais nous apprécions peu cette auto-justification et ce plaidoyer pour la délégation de service public que vient de nous faire Monsieur TRAUTMANN. Vous nous présentez un bilan, merci de nous présenter un bilan, mais encore faut-il que nous l'ayons suffisamment en avance pour pouvoir le travailler, et pour pouvoir effectivement contredire un certain nombre d'affirmations. Et, Monsieur le président, vous nous aviez affirmé que vous n'aviez aucun *a priori* pour ce débat sur le futur mode de gestion. Vous aviez dit qu'il devait avoir lieu, y compris sur la place publique. Donc Monsieur le président, j'espère que vous ne démentirez pas ce que vous nous aviez affirmé il y a peu. Effectivement, l'eau, ce n'est pas une marchandise comme une autre, c'est un bien fondamental et cette

idée progresse aujourd'hui dans le monde. L'eau, c'est un droit pour tous. C'est un enjeu très important pour la vie et pour l'humanité, avec les changements climatiques, l'augmentation de la pollution. L'eau est vraiment inhérente à la vie. On ne peut donc pas aborder la question à la va-vite, ni la régler avec quelques diapositives projetées ici de cette manière-là, nous disant : « La collectivité a gagné de l'argent ». Moi, je refuse cette façon d'aborder les choses. Aujourd'hui, le délégataire nous ferait presque pleurer sur l'idée qu'il fait peu de bénéfices. Excusez-moi, mais si on examinait les comptes en profondeur, si on évaluait la réalité des profits de Veolia en tant que groupe, on serait surpris. Parce qu'aujourd'hui, effectivement, la société gagne de l'argent même si cela n'apparaît pas dans les comptes de la délégation tels que soumis au contrôle de la comptabilité publique. Elle en gagne par l'intermédiaire de ses filiales, et ça, personne ne peut nous le démontrer. Mais oui, Monsieur MOUDENC, c'est inhérent à ce genre de groupe qui constituent leur profits de cette façon mais qui ne le montrent pas, bien entendu. Et deuxièmement, on sait que sur l'assainissement, le délégataire gagne moins que sur l'eau mais tout ceci est lié, puisque la facture pour les Toulousains englobe les coûts de l'assainissement et de l'eau. On renouvelle notre demande d'un audit sur l'assainissement et d'un travail en profondeur, comme nous l'avons fait en 2014 et en 2015. La facture de l'eau doit, c'est vrai, être métropolitaine. C'est le minimum de solidarité et c'est ça, faire métropole. Je suis vraiment en accord avec ce que disent les maires des autres communes. D'autant qu'il n'est pas inéluctable que dans les petites communes, l'eau soit plus chère qu'ailleurs, même s'il y a plus de contraintes. Véritablement, travailler dans le sens de l'intérêt général impose que nous ayons, nous, la collectivité, nous, la force publique, tout en main. En particulier sur les questions relatives à l'investissement, il ne faut pas que nous remettions notre avenir dans les mains des grands groupes multinationaux qui, eux, font du profit. Quand ils demandent des délégations de service public, ce n'est pas pour aller dans l'intérêt général. Au contraire, c'est pour faire du profit, pas pour servir nos concitoyens. Donc, je demande un débat de nature technique et politique, parce que la politique, c'est aussi se servir des éléments techniques, de l'ensemble des éléments techniques, pour prendre des décisions et les prendre ouvertement aux yeux de tous.

#### M. MOUDENC

Je vais donner la parole à Pierre TRAUTMANN mais, auparavant, je tiens à faire une remarque dont je vous prie de noter qu'elle est importante. Ce débat ne fait que commencer et chacun pourra y mettre la passion qu'il veut y mettre. Mais il importe que ce débat demeure serein et respectueux des personnes. Monsieur MAURICE, vous êtes allé un peu loin. Et je vous invite plutôt à adopter la position, qui est au fond similaire à la vôtre mais qui, sur la forme est tout de même plus respectueuse, de notre collègue Madame DURRIEU. Je n'accepte pas que Monsieur TRAUTMANN soit mis en cause ou soit caricaturé au point d'être comparé, comme vous l'avez fait, à un membre de conseil d'administration de telle ou telle société. Monsieur TRAUTMANN est un élu de la République comme vous et il a la même légitimité que vous, ne vous en déplaise ! Je vous demande donc de le respecter et d'entendre sa parole, quitte à la contester, d'entendre sa parole dans le cadre des responsabilités que je lui ai confiées à partir du mandat que le suffrage populaire lui a conféré. Nous allons discuter de ce problème, nous allons discuter des modes de gestion. Je ne doute pas une seule seconde que, quelle que soit la diversité des sensibilités de cette assemblée et les opinions que nous pouvons avoir là-dessus, nous soyons tous animés par l'intérêt général et la volonté de servir le territoire et ses habitants. Et là-dessus, je ne tolérerai aucune mise en cause, même allusive. Quant à la présentation du contrat de 1990, je suis pour le moins étonné que le seul fait de le présenter soit ressenti et qualifié par certains comme un exercice d'auto-justification. C'est un élément d'information et de débat. Vous ne pouvez pas réclamer le débat et en même temps, refuser toute parole explicative et positive là-dessus. Il y a du positif, il y a des opinions négatives. Le vrai débat, il est là !

#### M. COHEN

Je ne comprends absolument pas votre intervention, Monsieur le président. Pour une raison bien simple, c'est que Monsieur TRAUTMANN a eu un propos qui justifiait tout ce qui avait été réalisé précédemment, mais qui a assez souvent attaqué ce que nous avons fait pendant six ans. Il a raison. En tant qu'élu, il est dans une majorité et la défend. En tant qu'ancien Directeur Général des Services de la Ville de Toulouse, il a une responsabilité, même si elle est technique. Personnellement, je partage les propos de Monsieur MAURICE sur le fait que, si nous n'avons pas pu attaquer le contrat, c'est qu'il a

été extrêmement bien ficelé. Et donc quand il intervient comme membre de la majorité pour critiquer ce que nous avons fait pendant six ans, il n'y a pas de raison qu'en tant qu'élus politiques, nous ne l'attaquions pas. Voilà ! Et quand je dis « attaquer », ce n'est pas de la personne dont il s'agit mais des propos politiques qu'il tient. Et donc personne n'a remis en cause la personne de Monsieur TRAUTMANN. D'ailleurs, vous savez très bien qu'il a toujours été considéré comme une personnalité hors du commun sur le plan technique. Mais quand il fait de la politique, je considère qu'il n'y a pas de raison que nous ne l'attaquions pas.

M. MOUDENC

Bien, vous avez sans doute fait semblant de ne pas comprendre ce que j'ai dit. Que l'on critique le propos de tel ou tel élu sur le fond, pas de problème ! Et j'ai souligné que le propos de Madame DURRIEU là-dessus était exemplaire. Elle a fait une critique politique de fond contre l'argumentation de Pierre TRAUTMANN, mais elle n'a pas mis en cause sa personne, contrairement à Monsieur MAURICE. Donc comme nous allons débattre de ce dossier encore bien d'autres fois, je tenais là-dessus à poser une limite, pour que la tenue des débats sur ce sujet important soit correcte.

Mme TOUCHEFEU

Je voudrais parler en tant que membre de la Commission eau et assainissement et renchérir sur le fait que Monsieur TRAUTMANN a choisi, vous avez choisi, d'introduire ce débat de bien mauvaise manière, notamment parce que n'a pas été communiqué aujourd'hui l'ensemble de l'audit présenté en commission. Monsieur TRAUTMANN a choisi quelques éléments pour faire effectivement un plaidoyer sur la qualité du contrat. Ce n'est pas la bonne manière, et du coup, cela ouvre à des attaques, et non pas un débat sur le fond. Ce débat va effectivement durer longtemps, va nous amener à beaucoup de réflexion, tant au niveau politique qu'au niveau technique. Que vous l'ayez fait ainsi n'était pas une manière constructive d'ouvrir cette discussion. Pour ouvrir ce débat, il faudrait avoir l'ensemble des éléments, et ça n'a pas été le cas ce matin.

M. MOUDENC

Madame, les textes de loi me confèrent la police du Conseil. C'est donc moi qui organise les débats dans l'assemblée.

Mme DURRIEU

Monsieur le président, je ne mets pas en cause vos façons de voir. Vous êtes libre de penser ce que vous voulez en ce qui concerne l'expression de chacun des membres de l'Assemblée mais je tiens à dire, qu'au-delà de notre manière de nous exprimer, je suis tout à fait solidaire des propos de Monsieur MAURICE et bien sûr, je partage ses préoccupations. Chacun s'exprime ici de façon différente. Ceci dit, je ne veux pas être opposée aux propos de Monsieur MAURICE, que je partage.

M. MOUDENC

Très bien. Chacun se comprend dans cette affaire ; ce n'est pas la peine que j'en rajoute, mais les postures politiques sont là et elles n'ont pas fini.

M. TRAUTMANN

Je répondrai d'abord à Madame CROQUETTE. Effectivement, la commission de contrôle de l'eau s'est réunie l'an dernier. Elle va se réunir à nouveau et elle va étendre son périmètre à l'assainissement, puisque c'est quelque chose que vous aviez souhaité. Donc ça va être fait, a priori d'ici la fin du mois de juin.

Ensuite, Monsieur Claude RAYNAL est étonné qu'on parle du contrat de l'eau et de l'assainissement. Ça me paraît pourtant logique, lorsqu'on discute du protocole de fin de contrat, qu'on présente le contrat en général, de manière à savoir comment il se termine et de quelle manière il a été appliqué. Donc il est tout à fait logique que j'aie indiqué quelle était l'organisation de ce contrat à l'appui d'un certain nombre de diapos. Mais je comprends que cela gêne Monsieur RAYNAL, parce que ce contrat se limite quand même à quelques éléments. Premièrement, l'eau, à Toulouse, nous ne l'avons pas payée plus cher qu'ailleurs. Deuxièmement, cette eau nous a rapporté 450 millions d'euros. C'est la réalité, on les a touchés dans nos budgets. Troisièmement, le délégataire nous rendra à la fin du contrat un contrat

sans aucune dette, ce qui va nous permettre de diminuer fortement le prix de l'eau pour arriver aux niveaux les plus bas des grandes villes de France. Je ne l'ai pas inventé, c'est la réalité. Je ne vois pas en quoi ça peut gêner qui que ce soit de présenter des choses qui sont conformes à la réalité. Naturellement, comme un certain nombre de personnes dans cette salle ont toujours attaqué ce contrat, ils ont du mal à admettre que la réalité soit celle que je présente. 450 millions de recette pour les budgets et, à terme, une baisse forte du prix de l'eau, et sans qu'on ait payé plus que les autres. Que voulez-vous donc ? C'est l'amélioration de la productivité qui a permis cela.

Je suis sûr qu'avec une régie, et je ne suis pas contre les régies, avec une régie nous aurions obtenu le même prix de l'eau. Les autres l'ont fait, nous aussi nous l'aurions fait. Mais en revanche, on n'aurait pas obtenu ces gains de productivité et, à la fin du contrat, nous n'aurions pas eu une dette nulle permettant d'offrir un service beaucoup moins cher à l'avenir.

Monsieur RAYNAL contestait les 7,8 % ? J'ai dit dans l'exposé que le prix de l'eau avait bien été diminué de 25 %. Mais le prix de la facture, lui, c'est moins 7,8 %. Parce que l'eau ne représente qu'une part de la facture, une part inférieure à celle de l'assainissement, à laquelle s'ajoutent les taxes. Dans la comparaison qui vous a été montrée, pour le prix de l'eau, on montrait la totalité de ce qui figurait sur la facture pour 120 mètres cubes, puisque c'est le volume de référence pour la France entière.

Monsieur LÉPINEUX nous dit que le réseau d'eau potable n'est pas en bon état. Monsieur MAURICE et Monsieur LACAZE, à la suite des casses qui avaient eu lieu cet hiver, vous avez écrit : « C'est le délégataire qui entretient mal le réseau, parce qu'il y a ces casses ». Monsieur le président, vous aviez répondu par mail avec copie à tout le monde, mais je pense que les mails ne sont, parfois, pas entièrement lus. À l'avenir, je pense qu'il faudrait envoyer nos réponses par mail et par courrier. Monsieur LÉPINEUX, dans ce courrier, le Président vous indiquait que le rendement de 90 % était un excellent rendement. 10 % de perte, c'est très très faible, parmi les plus faibles de France. C'est meilleur que Paris et que la plupart des villes de France. D'ailleurs, l'Agence de l'eau qui subventionne les travaux d'amélioration des réseaux ne subventionne que les réseaux dont le taux de rendement est inférieur à 75 %. Avec 90 %, nous sommes au maximum de ce qui peut être atteint ! D'autant plus, comme je l'ai dit tout à l'heure, que la pression avec laquelle nous travaillons est bien supérieure à celle des autres villes et finalement, obtenir un rendement de 90 % avec une pression très élevée, c'est quelque chose qui dénote un excellent entretien du réseau. D'ailleurs, l'avenant 13 passé en 2010 a pris appui sur cette qualité du réseau, qui a donc contribué partiellement au fait qu'on puisse arriver aux 25 % de baisse du prix de l'eau. C'était une bonne négociation, ces 25 %, sauf qu'on l'a fait au détriment de l'entretien. Mais tout le monde est conscient que le réseau eau de Toulouse est excellent.

Ensuite, vous parlez de la qualité de l'eau. Je ne peux pas vous répondre immédiatement sur les sels d'aluminium. Monsieur le président, vous pourriez éventuellement faire une réponse écrite à Monsieur LÉPINEUX avec copie à tout le monde... Je dis simplement que nous avons des contrôles de l'Agence Régionale de Santé. Et quand l'ARS nous dit que c'est conforme, nous, on dit que c'est conforme ! Quand l'ARS nous dira que ce n'est plus conforme, on dira que ce n'est plus conforme ! Je ne vois pas comment nous pouvons faire autrement, mais sur le fond, je pense qu'une réponse peut vous être faite. Par ailleurs, concernant ce que nous buvons et ce que nous mangeons, il y a un certain nombre d'études réalisées qui indiquent que 95 % des pollutions, des pesticides notamment viennent de ce que nous mangeons, et 5 % de ce que nous buvons. Voilà les rapports ! Ce qui ne veut pas dire qu'il faut lésiner sur la qualité de l'eau. Au contraire, il faut qu'elle soit exceptionnelle. Mais il faut quand même garder un certain nombre d'éléments en tête.

Monsieur TOMASI, au niveau des prix de l'eau, j'ai dû mal m'exprimer tout à l'heure. A Cugnaux, Colomiers, le prix de l'eau est effectivement en dessous de celui pratiqué à Toulouse actuellement. Ce que je disais simplement, c'est que ce prix ne traduit pas la réalité de la situation au regard des investissements à engager. Je vous signale que dans le schéma directeur pour 2019, antérieur donc à la période de 2020 que nous étudions, 156 millions d'investissement sont prévus sur l'ensemble des 36 communes pour 15 millions de mètres cubes d'eau par an, soit 10 euros par mètre cube. Donc, même si vous l'étalez sur un certain nombre d'années, ça n'ira pas sans une augmentation du prix de l'eau. La situation est donc critique et on ne pourra pas, à terme, résister à un examen général du niveau de prix de l'eau. Je pense que le fait que le prix de l'eau peut baisser à Toulouse pourrait être, le moment venu, quelque chose qui pourrait être bénéfique à tout le monde. Donc ne crachez pas trop sur ce contrat de Toulouse qui va permettre une baisse du prix de l'eau pour tous !

Monsieur MAURICE, vous dites un certain nombre de contrevérités. Vous dites que les droits d'entrée sont illégaux. Mais en 1990, ils étaient autorisés. Ce n'est qu'en 1993 avec la loi SAPIN qu'il ont été interdits. Pour les redevances, vous parlez de 5,6 millions. Non, ce ne sont pas 5,6 mais 11,8 millions d'euros qui sont versés en redevance à la collectivité tous les ans. Oui, c'est ce que permet le contrat de 90. Les redevances annuelles étaient permises et le contrat de 1990 est toujours valable. Vous évoquez également l'amendement DIEBOLD. Mais, Monsieur MAURICE, d'abord, je veux rendre hommage à Jean DIEBOLD, qui était un très grand élu, qui faisait son travail avec conviction et qui a beaucoup servi la collectivité. L'amendement DIEBOLD, qu'est-ce que c'est ? Presque tous les maires ici ont fait des erreurs qui ont été réparées par l'amendement DIEBOLD. De quoi s'agit-il ? C'est une chose très simple : en 1990, à Toulouse comme dans un grand nombre de communes, on signait les délibérations, puis on mettait sur les conventions les bons tampons avec la date correspondant au jour du conseil municipal. On signait le tout et puis l'ensemble partait au contrôle de légalité. Et personne n'a rien vu pendant 13 ans, jusqu'en 2003. Mais comme nous n'étions pas les seuls à fonctionner ainsi, le gouvernement a demandé au Conseil d'État : « Est-ce que c'est bien légal ? » Est-ce grave de signer la délibération *et* son annexe, en l'occurrence le contrat, le même jour ? Ce qui vous montre la relativité de l'amendement DIEBOLD. Des juristes se sont penchés sur la question, et écoutez bien, Messieurs les maires, parce que peut-être que vous le faites toujours aujourd'hui. Pour signer le contrat, il faut que vous ayez été autorisé par le conseil. Le conseil vous a certes autorisé, mais la délibération qui vous y autorise, doit être exécutoire. Donc il faut que vous l'ayez présentée au contrôle de légalité et que vous l'ayez affichée. Et si vous n'avez pas fait ça, c'est illégal. Et le Conseil d'État consulté a dit au gouvernement : « C'est illégal et ça ne peut pas être régularisé. » Qu'est-ce qui s'est alors passé ? Au moment de la loi sur l'eau, Jean DIEBOLD a déposé un amendement pour proposer que les contrats liés à l'eau soient considérés comme réguliers, même s'ils avaient été signés avant que la délibération soit exécutoire. Monsieur MAURICE, je vais vous faire un peu de droit. Depuis lors, il y a eu la jurisprudence Béziers-Villeneuve-Lès-Béziers. De quoi s'agissait-il ? C'était une petite commune qui avait construit une zone d'activités à côté de Béziers, en accord avec cette dernière commune. Or, ils avaient signé un protocole de partage de taxe professionnelle. Et au moment où la taxe professionnelle est arrivée, Villeneuve-Lès-Béziers a dit : « Je me garderais bien la taxe professionnelle pour moi ! ». Il ont donc contesté le contrat en avançant une question de forme : ce contrat n'est pas exécutoire parce qu'il a été signé avant qu'il soit exécutoire ; donc le contrat n'est pas valable. La commune de Béziers est allée au tribunal, elle a perdu, compte tenu de l'avis du Conseil d'État. Elle est allée en appel, à la cour administrative d'appel de Marseille. La commune de Béziers a perdu. Puis elle a dit : « Je vais quand même aller au Conseil d'État ». Et le conseil d'État, par une nouvelle approche, a dit : « La volonté des parties prime et le contrat est donc valable. » Donc depuis lors, nous n'aurions même plus besoin de l'amendement DIEBOLD. Alors quand vous nous dites que nous avons fait des turpitudes mortelles en procédant ainsi, vous êtes quand même un peu de mauvaise foi.

M. MOUDENC

J'interromps deux secondes Pierre TRAUTMANN pour préciser que ce fameux amendement DIEBOLD a été voté par toutes les familles politiques de la représentation nationale.

M. TRAUTMANN

Oui, et pour cause ; il y avait des erreurs de cette nature un peu partout et regardez bien dans vos communes, car il n'est pas sûr que vous ne continuiez pas à en faire. Ensuite, Monsieur MAURICE, vous parlez des fuites successives que la température n'expliquerait pas. C'est pourtant le cas. En 2012 déjà, nous avons eu un hiver très froid. Or, en établissant l'historique des casses intervenues sur les réseaux, on constate un pic en 2012. Là, également, Monsieur le président, cette information pourrait être envoyée dans un courrier, à Monsieur MAURICE comme à tout le monde. Je rappelle que le bon critère, c'est le taux de rendement. Or, avec 90 % de rendement, c'est tout à fait exceptionnel et ça montre bien que le réseau est bon. Après, vous pouvez avoir des casses occasionnelles, mais pas de fuites permanentes qui traduiraient un mauvais état des réseaux. Ensuite, Madame DURRIEU, moi, je n'ai pas d'a priori sur la régie ou sur la DSP. J'ai dirigé les services de la Ville de Toulouse pendant 25 ans et je peux vous dire que j'étais très content de ces services, et en particulier la Direction de l'eau et de l'assainissement, parmi les meilleurs services. Et jamais je n'aurais pensé qu'à travers une gestion

déléguée, on puisse arriver à de telles améliorations de productivité que celles qui ont été réalisées. Mais félicitons-nous-en ! On va nous rendre des services que nous prendrons soit en régie soit en DSP, le moment venu, mais ils auront un taux de performance meilleur que celui qui existait en 1990, au moment où nous les avons transmis.

M. MOUDENC

Pour terminer, et avant de déclencher les votes de ces délibérations, je voulais donner le calendrier précis, puisqu'il m'a été demandé à très juste titre, pour ce dossier. Vous connaissez la position qui est la mienne et qui résulte d'un engagement électoral. Je souhaite que notre collectivité examine concomitamment deux possibilités, même si j'ai compris que certains, d'ores et déjà, avant même toute étude, avaient exclu une possibilité de débat et étaient déjà, en réalité, sur une position précise. Donc moi, ma position, c'est qu'on doit étudier deux possibilités : la gestion directe en régie ou une gestion déléguée et que, à l'issue de cette phase-là, on puisse aller sur le fond de ce dossier. Le 19 mai prochain se réunira la Commission eau et assainissement présidée par notre collègue Aviv ZONABEND. Elle donnera un avis sur le futur mode de gestion et la future organisation de service dans les deux hypothèses que je viens d'indiquer. Également, elle travaillera sur un document-cadre sur la politique de l'eau et de l'assainissement. Et dans cette perspective, je remercie ceux d'entre vous, notamment François LÉPINEUX, qui ont posé des questions de fond, parce qu'effectivement, pour moi, le plus important, c'est bien la qualité du service rendu avant de s'intéresser à la façon dont il est géré. En juin 2017, comme la loi le prévoit, la commission consultative des services publics locaux se réunira. Et elle aussi donnera son avis sur le mode de gestion avec les deux possibilités, mais aussi sur le fonctionnement et l'organisation du service résultant des deux hypothèses. Le 20 juin prochain, le comité technique, instance interne, sera consulté à son tour. Toujours pareil, même ordre du jour, deux points : l'avis sur le pré-choix du mode de gestion avec les deux hypothèses et l'avis sur la future organisation du service selon les deux hypothèses. Le 29 juin prochain, le Conseil de Métropole délibérera sur ces deux sujets qui auront donc été examinés par les trois commissions ou comités que je viens d'indiquer. Là encore, une première délibération sur le mode de gestion avec les deux hypothèses, future organisation du service et une autre qui se prononcera sur le document-cadre de la politique de l'eau et de l'assainissement. En particulier, je souhaite que sur le mode délégué, une option soit prise puisque, vous le savez, il existe plusieurs modes de gestion déléguée. Enfin, je proposerai qu'en décembre 2018, le Conseil de Métropole puisse délibérer pour effectuer le choix définitif du mode de gestion. Nous serons alors dans les temps pour gérer, de la manière la plus intelligente, la fin du contrat dont il a été âprement question ce matin.

Nous pouvons maintenant ouvrir le débat sur les délibérations concernant le MINT.

Mme HARDY

Sur cette délibération, mon propos ne se voulait pas polémique, mais vous ne pouvez pas, Monsieur TRAUTMANN, résumer les difficultés financières du MIN aux investissements de la halle aux fleurs. Une petite parenthèse, quand vous dites : « J'ai refusé les investissements de la halle aux fleurs », vous l'avez fait en tant que DGS et vous ouvrez ainsi la porte à des critiques que Monsieur MOUDENC n'accepte pas. Mais la réalité, c'est que la majorité en place avant 2008 a elle aussi accepté de gros investissements. La dégradation du centre routier ne s'est pas non plus faite en six ans. Et si l'on veut aller un peu plus loin, on peut parler des contrats qui ont été lourds en conséquence. Je pense notamment au parachute doré prévu dans le contrat de travail de l'ancien dirigeant du C2RT. Je pense à la décision alambiquée qui a consisté à confier la gestion du centre routier au directeur du MIN, il me semble, entre les deux tours des municipales de 2008... Je n'avais pas prévu d'aller plus loin mais il ne faut pas réécrire l'histoire.

Vous avez choisi de confier la délégation à Lumin' détenu en majorité par la Semmaris, qui exploite actuellement Rungis. C'est un gage de réussite. Je ne doute pas de la capacité du délégataire, qui a fait ses preuves depuis plusieurs années, à trouver un modèle économique qui assure une rentabilité du marché. Pour autant, le contexte est quand même différent. Le Marché d'Intérêt National de Toulouse est le deuxième national, certes, mais il est quand même 13 fois plus petit que celui de Rungis. Sa fonction est donc particulière et ce rôle d'outil de développement territorial doit être conservé et largement développé. Vous avez abordé dans votre présentation la politique en matière de logistique urbaine et de gestion du dernier kilomètre, que nous soutenons. Mais vous passez sous silence d'autres

politiques qui sont stratégiques pour le MIN, comme par exemple le développement des circuits courts, du bio, de l'aide aux producteurs. Je ne vais pas plus loin puisqu'on a largement abordé ces questions-là lors des précédents conseils. Dans le futur MIN, si nous voulons avoir des garanties par rapport aux effets d'annonce, quels sont les moyens de contrôle et de vigilance que vous avez prévus de mettre en place ? J'ai essayé de trouver une réponse dans le protocole. On y trouve effectivement des moyens de contrôle en matière technique, logistique, en matière de DRH, mais je n'ai rien vu sur ces aspects-là. Et j'attire votre attention sur le risque qui existerait si nous n'avions pas les moyens d'infléchir certaines décisions, risque d'avoir un marché qui, certes, fonctionne commercialement mais qui pourrait ressembler davantage à une centrale d'achat de la grande distribution qu'à un outil au service d'un développement équilibré du territoire, ce que nous appelons de nos vœux.

#### M. MAURICE

Aujourd'hui, nous avons à nous prononcer sur cette délégation de service public pour l'exploitation du MIN. Je tiens quand même à le rappeler, il s'agit avant tout de pallier des erreurs passées, des erreurs portant sur des investissements démesurés et consécutives à différents votes de l'ensemble des élus de cette assemblée, à l'exception des élus écologistes. Et Monsieur TRAUTMANN l'a rappelé, même ses propres amis ont voté ces investissements à l'époque et récemment la halle aux fleurs. Tout ceci doit nous interroger sur ce que nous construisons aujourd'hui, même à travers cette délégation de service public qui est, quelque part, imposée. Dans la présentation de Monsieur TRAUTMANN, je regrette qu'il s'en tienne à des considérations purement techniques et financières mettant de nouveau en avant les redevances que nous allons obtenir. Ceci a été bien expliqué mais, j'avoue, j'ai du mal à percevoir le projet global. Et nous, élus écologistes, avons déjà insisté sur l'importance du MIN, l'intérêt de construire autour de cet outil une politique alimentaire locale et ce faisant, de s'inscrire dans une loi adoptée récemment, grâce à la députée écologiste Brigitte ALLAIN, visant l'implication des territoires dans la mise en œuvre de contrats alimentaires locaux. A travers la présentation du projet qui nous est proposé, il semble que certains éléments vont effectivement dans ce sens-là, le développement d'un carreau de producteurs ou la création d'un magasin bio, par exemple. Mais il aurait été intéressant de mettre en perspective ces propositions avec certaines des compétences de la Métropole. Je pense évidemment à la politique d'agriculture périurbaine. Il importe donc de savoir si des moyens seront donnés pour construire cette politique agricole sur le territoire, et notamment le développement du maraîchage pour que, demain, ce « carré des producteurs », devienne une réalité locale. De la même façon, sur l'aspect logistique, qui constitua plutôt la deuxième partie de la délégation de service public, il faut savoir comment vont s'inscrire, effectivement, les propositions du futur délégataire dans nos objectifs de desserte du dernier kilomètre. Là aussi, des éléments positifs existent sur le papier, mais nous avons du mal à voir comment ils s'articulent avec la politique menée par notre collectivité. Par exemple, l'autopartage est un des services proposés dans la réponse du candidat à la DSP. Or pour l'autopartage, nous soutenons déjà un acteur du territoire, Citiz. Là encore, quelle articulation entre ce qui est proposé, ce qui existe aujourd'hui et ce que l'on veut développer par ailleurs ? Tous ces éléments-là restent absents malheureusement. Et encore une fois, le fait que nous nous retrouvions dans cette situation est lié à des choix que nous n'avons pas faits, pour notre part. Restant défavorables à l'évolution telle qu'elle se poursuit aujourd'hui, nous nous abstenons sur cette délibération. Mais pour rester positifs et constructifs, nous aimerions savoir comment les propositions du futur délégataire, dont certaines vont dans le bon sens, vont s'inscrire réellement dans une politique plus globale de transport des marchandises, d'alimentation, en lien avec l'agriculture. Là-dessus, nous attendons des réponses.

#### Mme DURRIEU

Nous souhaitons nous aussi revenir sur le rôle essentiel du MIN, en particulier pour l'alimentation. Le MIN doit vraiment permettre de favoriser les circuits courts et de s'opposer en cela aux centrales d'achat des grandes surfaces qui foisonnent dans notre Métropole. Le MIN doit permettre aux petits exploitants et revendeurs d'acheter des produits de proximité. Donc pour nous, le nouveau projet du MIN est essentiel et c'est une vraie bataille que celle de faire vivre cet outil, seul à même d'offrir aux métropolitains une alimentation saine et locale. Il faut vraiment que la collectivité ait, au cœur de ses projets, le développement du MIN. Or nous regrettons qu'on aborde la question uniquement par le biais financier, et non pas sous l'angle du projet porté autour de l'alimentation et de ses enjeux

essentiels aussi bien pour la santé que pour le développement de la population. Nous, nous restons favorables, non pas à la délégation de service public mais aux régies directes ou tout au moins aux SEM quand cela est possible. Nous nous abstenons donc sur ces délégations de service public, quelle que soit la qualité du travail que vous avez entrepris pour la sélection des candidats, d'ailleurs peu nombreux. Cela montre d'ailleurs à quel point il est important que les collectivités s'emparent des problèmes de développement de ces Marchés d'Intérêt National. Nous avons l'un des plus grands MIN et c'est une richesse pour la Métropole. Quels que soient les investissements réalisés et leurs coûts, ce n'est pas un fardeau mais une richesse et une possibilité pour les métropolitains d'accéder à autre chose que ce que les centrales d'achat des grandes surfaces veulent nous imposer. A nos yeux, ce n'est donc pas l'économie qu'on peut réaliser qui compte mais la qualité de l'offre faite aux métropolitains. Vous l'avez compris, nous ne sommes pas pour la délégation de service public et si Rungis est gérée par une SEM, il nous semble important que le nôtre le soit aussi.

#### M. TRAUTMANN

Je crois que globalement, tout le monde se félicite du choix de Lumin' réunissant La Poste et la SEM de Rungis. C'était effectivement le seul candidat mais encore fallait-il qu'il se porte candidat. Et il l'a fait parce que c'était Toulouse et parce que le projet l'intéressait. Si ce groupement a été constitué et s'est porté candidat, ce n'est pas pour ne rien faire, ce n'est pas pour rester inerte mais bel et bien pour développer ce site. Je crois que nous pouvons nous en féliciter. Les trois intervenants précédents, Madame HARDY, Monsieur MAURICE et Madame DURRIEU demandent du contrôle, de la vigilance et du dialogue. Vous avez raison ! Mais une délégation de service public, ce n'est pas quelque chose qu'on décide à un moment et qu'on reprend 22 ans après. C'est un contact permanent dans lequel on discute, on regarde ce qui peut évoluer. J'ajoute qu'en cas de modification des termes de la délégation de service public, il faut repasser par un vote de l'autorité délégante. Ce n'est donc pas la dernière fois que nous en entendrons parler. Et je suis sûr qu'avec Lumin' et les entreprises publiques qui y sont associées, nous aurons des dialogues riches. Monsieur MAURICE, ce sera d'autant plus important pour ce que vous avez évoqué, la logistique du dernier kilomètre. Parce que la réglementation de cette logistique, c'est nous qui la mettons en place. C'est nous qui ouvrons les villes ; c'est nous qui réglementons le stationnement en ville et son accès notamment pour les véhicules polluants. Donc c'est avec Lumin' que nous dialoguerons dans la perspective de faire de Toulouse et de son agglomération une ville propre, avec le moins de circulation possible, mais une ville qui puisse néanmoins être correctement desservie pour alimenter les commerces. Madame HARDY et Monsieur MAURICE, vous dites que des erreurs passées ont été faites avec des investissements démesurés. Oui, avant 2008, nous avons conduit beaucoup d'investissements. Peut-être n'étaient-ils pas tous justifiés à 100 % ? Néanmoins, ce qui a précipité cette chute mais qui est bénéfique finalement maintenant, c'est la réalisation de la halle aux fleurs. Monsieur MAURICE, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas nous qui l'avons autorisée. Cela a été fait à la fin de l'année 2008. Ensuite, Monsieur le président, sur la série de questions qui concernaient les circuits bio, je suggère que Jean-Jacques BOLZAN puisse répondre, il est bien plus apte que moi à le faire.

#### M. BOLZAN

Simplement, avant d'entamer cette discussion, je veux d'abord remercier tous les agents de la Direction des gestions déléguées, qui ont été à nos côtés, ont fait un travail remarquable, sans compter leurs heures. Donc merci à Hervé BOULBET et Marie HUYSSSEUNE. Remercier aussi les grossistes, les producteurs et tous les acteurs du MIN ainsi que les salariés qui, pendant ces temps difficiles, ces temps tourmentés, ont assumé chacun leur rôle. Merci aux administrateurs et certains élus sont ici présents. Je les remercie pour leur soutien, leur action et le travail qu'on a fait ensemble.

On ne va pas refaire le passé mais je veux simplement dire deux choses, quand même. Parce que, avant d'investir, il convient de regarder les capacités d'investissement. Et la halle aux fleurs, c'est vrai que c'est *la goutte d'eau qui a fait déborder le vase*, surtout qu'une partie a été construite sur un terrain privé qui fait maintenant l'objet d'une régularisation. Deuxièmement, en 2008, le déficit du MIN était de 200 000 euros. En 2014, c'était 2 millions d'euros ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes et je suis très pragmatique. En arrivant aux affaires, on a pris connaissance d'un audit lancé en 2013. Deux mois après, nous remercions le directeur en place, parce que cet audit, très bien fait, listait de nombreuses carences en termes de gestion. Maintenant, il faut aller de l'avant. On peut se réjouir que ce soit

Rungis, leader mondial des marchés de gros, qui vienne sur Toulouse. Ça montre l'importance de la place toulousaine au sein de la distribution alimentaire, mais on peut également évoquer, au-delà de la Métropole, un enjeu pour l'Occitanie et même, plus tard, sur le plan national. En effet, nous aurons Rungis en haut de la France et Toulouse en bas, qui vont constituer les principales plate-formes logistiques. On est bien placés, on a de la chance d'être géographiquement bien placés, entre l'Atlantique, la Méditerranée, l'Espagne et les pays du Sud. Donc je crois que c'est une plate-forme d'avenir. Pour autant les MIN, les marchés de gros sont des centrales d'achat des commerces de proximité. Sans marchés de gros, il n'y a plus de commerces de proximité. Sans commerces de proximité, il n'y a plus de marchés de gros. Les grossistes, comme tout type de commerce, passent un temps difficile aujourd'hui et c'est à nous de les accompagner et nous travaillons avec eux. Nous allons organiser différentes actions sur site, ainsi qu'avec les producteurs. Au-delà des paroles, parce que certains parlent beaucoup ; ce sont des actes qui sont attendus. Et pour la première fois, au sein du MIN, nous allons organiser trois jours de formation entre les acteurs de la restauration collective, les grossistes et les producteurs pour voir comment ils peuvent mieux répondre aux appels d'offres. Comment peut-on les simplifier pour que les acteurs locaux puissent répondre, par exemple, à la demande de restauration collective ? Nous allons participer à la semaine de la biodiversité, en organisant un menu bio. Nous avons fait venir ProNatura, plus de 1000 mètres carrés, uniquement de produits bio et uniquement en travaillant avec des producteurs bio locaux de la région. Cela répondait à une grande attente. Nous l'avons fait ! Nous avons aussi travaillé, et Rungis continuera, sur la mise en place d'un carreau fermier, un carreau de producteurs fruits et légumes. Au-delà, nous devons travailler d'autres types de production. Donc nous avons rencontré les jeunes agriculteurs. Nous avons rencontré les associations de producteurs de viandes bovines, ovines, de la Haute-Garonne, de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées, pour voir comment mettre en place un outil qui leur soit adapté, avec un atelier de découpe, afin de fournir tous les restaurateurs bouchers de la région. Donc vous voyez qu'on n'est pas restés inerte. On a organisé un forum emploi, il y a 15 jours. Cela ne s'était jamais produit auparavant. Pôle Emploi est venu sur site ; on a fait un speed dating, avec les missions locales. 140 jeunes sont venus et à midi, il y avait 60 % de promesses d'embauche. Donc vous voyez que le MIN est un outil non seulement économique mais aussi social. Il suffit de le dynamiser. Sur les circuits courts, on y a déjà travaillé et la Sem Rungis va continuer dans ce sens. C'est d'ailleurs ce que font, aujourd'hui, tous les marchés de gros de France. On revient tous aux circuits courts, aux circuits de proximité. Je n'ai donc aucune crainte sur le devenir de cet outil économique, très important et très bien placé au cœur de la métropole.

#### M. MOUDENC

Trois remarques rapides de ma part, tout d'abord effectivement je considère que la venue de Rungis et de La Poste est une excellente nouvelle pour notre métropole. C'est la promesse d'un projet très qualitatif qui va tirer par le haut l'ensemble des enjeux, que ce soit sur le plan alimentaire ou sur le plan de la logistique du dernier kilomètre. Sur cet objectif, La Poste est véritablement très motivée ; j'en ai parlé avec son président national. Deuxièmement effectivement, quand on discute d'une DSP, il est toujours un peu frustrant dans le mode de débat d'une assemblée comme la nôtre que l'on prenne cela sous l'angle de la gestion. C'est d'une très grande importance mais on met parfois un peu au second plan le fond des choses, c'est-à-dire le projet qui est retenu. Même si Jean-Jacques BOLZAN nous a utilement renseignés de ce point de vue-là et même si ce n'est pas prévu par les textes relatifs aux DSP, je souhaite qu'à la fin de l'année ou au début de l'année 2018, nous ayons non pas une délibération mais une information précise de la collectivité sur la mise en œuvre des orientations nouvelles du MIN, et que cette présentation soit co-élaborée par les services de la collectivité et ceux du MIN avec les nouveaux partenaires pour que justement, plusieurs mois après avoir voté comme nous allons le faire aujourd'hui, l'ensemble du Conseil puisse apprécier les orientations nouvelles, les changements, et les perspectives sur le fond des enjeux. Ce sont bien sûr les plus importants. Dernier point de mon intervention avant le vote, je veux adresser de chaleureux remerciements et de très fortes félicitations à l'équipe qui a mené une négociation particulièrement difficile avec un seul candidat. Donc que ce soit Pierre TRAUTMANN, Sacha BRIAND ou l'équipe des services concernés, ça a été une partie difficile pour eux et j'ai été témoin puisque bien évidemment, on se voyait régulièrement aux différentes étapes. J'ai été témoin de la remontée, la « remontada », très forte de ce que nous obtenions dans la négociation avec un partenaire très coriace. Donc je tiens à souligner cette qualité

d'engagement qui a été la leur et surtout le résultat auquel on a abouti. Ce n'était pas écrit d'avance, c'est le moins qu'on puisse dire.

**DEL-17-0336 - Toulouse Aerospace - groupement de commande avec OPPIDEA et l'Association Syndicale Libre pour l'exploitation du programme immobilier B612 : Election d'un membre de la commission d'appel d'offres**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0102 - Toulouse - Quartier Jolimont : Adoption d'une convention d'occupation temporaire du Domaine Public Métropolitain avec Orange**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0325 - Mondonville - Château d'eau - 18, rue de Bouconne - Pylône SFR multi-opérateurs de téléphonie mobile - Résiliations des titres d'occupation : adoption d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public métropolitain non constitutive de droits réels avec SFR**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0222 - Projet "Compteurs communicants Gaz" - Convention cadre de mise à disposition avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour l'implantation de concentrateurs : Approbation des conventions spécifiques**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0305 - Prolongation du contrat de concession du réseau de chaleur de Blagnac : adoption de l'avenant n°7**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0303 - Délégation de service public pour l'exploitation du Zénith de Toulouse : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public et les actes afférents**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [88 VOIX]*

*ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

**DEL-17-0358 - Traité et contrat de concession des parcs de stationnement Arnaud Bernard et Europe (Toulouse) - Création d'un tarif "riverain" : adoption des avenants n°7 et n° 17**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0223 - Parcs de stationnement : Adoption de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement à Toulouse**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [92 VOIX]*

*ABSTENTION [39 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LEPINEUX, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, MAURICE, DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

**DEL-17-0049 - Parc de stationnement Jean Jaurès (Toulouse) - Impacts du projet de doublement de la capacité de la ligne A du métro et de l'aménagement des allées Jean Jaurès : Adoption de l'avenant n°11 au contrat de concession du 12 juillet 1985**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [86 VOIX]*

*CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

*ABSTENTION [39 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LEPINEUX, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, MAURICE, DELPECH, SANCE, SEBI, GODEC, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

**DEL-17-0212 - Contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement de la Commune de Beaupuy : Résiliation anticipée du contrat et adoption d'un protocole de fin de contrat**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0211 - Contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement de la Commune de Blagnac : Adoption d'un protocole de fin de contrat**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0210 - Contrat de concession pour l'exploitation du service d'assainissement de la Commune de Toulouse : Adoption d'un protocole de fin de contrat**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0209 - Contrat de concession pour l'exploitation du service d'eau potable de la Commune de Toulouse : Adoption d'un protocole de fin de contrat**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

**DEL-17-0360 - Résiliation conventionnelle du contrat de concession pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National : adoption du protocole transactionnel**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*

*ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0361 - Résiliation conventionnelle du contrat d'affermage pour l'exploitation de la zone logistique de Fondeyre : adoption du protocole transactionnel**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*

*ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

**DEL-17-0302 - Délégation de service public pour l'exploitation du marché d'Intérêt National et de l'aménagement de la zone logistique du dernier kilomètre : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation de service public et autorisation de signer le contrat de délégation de service public**

≡ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]***

***ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)***

M. MOUDENC

Je vous propose de procéder à une interruption de séance pour la pause-déjeuner. La reprise se fera dans une demi-heure.

.....  
*Suspension de séance à 13h00*

.....  
*Reprise de séance à 13h45*

.....

## 5. FINANCES

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Il n'y a pas de surprise dans la délibération de vote des taux pour l'année 2017. Conformément à l'engagement pris lors de la présentation de la stratégie budgétaire et fiscale pour le mandat, les taux ménage sont stables en 2017 et il vous est proposé d'approuver une évolution de 2 % du taux de CFE afin de respecter l'équilibre qui avait été défini, en avril 2015, dans l'effort demandé aux personnes physiques et au secteur économique. Nous avons reçu très tardivement les bases d'imposition qui nous laissent présager un produit fiscal conforme aux inscriptions du budget primitif 2017 ; il n'y a donc là pas de surprise, bonne ou mauvaise, significative, de par la notification de ces taux.

Ensuite, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pas d'évolution non plus. C'est la reconduction à l'identique des 37 taux existants.

La décision modificative du budget principal ne concerne que des ajustements qui n'étaient pas connus au budget primitif 2017. En fonctionnement, les inscriptions nouvelles représentent 0,18 % du budget adopté en décembre, dont un million d'euros au titre de factures de 2016 qui sont liées au transfert de compétences du Département et qui s'équilibrent en dépenses et recettes.

Également, une décision modificative sur le budget annexe assainissement qui concerne des ajustements sur une actualisation des échéanciers des crédits de paiements. Une décision modificative sur le budget annexe de l'eau potable pour les mêmes raisons. Sur la révision des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements pour l'exercice 2017, là encore, la délibération apporte tous les éléments d'information utiles, il s'agit d'adapter les AP à l'évolution et au déroulement calendaire des opérations d'investissement.

Enfin, la 5.7, c'est la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole au SMTIC qu'il vous est proposé de voter à 101 600 000 euros, en progression de 1,6 million en raison de l'intégration du réseau de navettes urbaines de Colomiers.

M. RAYNAL

Monsieur le président, mes chers collègues, nous voterons la plupart de ces délibérations mais nous nous abstenons sur deux d'entre elles, la 5.1, la 5.3. Nous voterons contre la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole, non pas sur le montant ou sur le sujet, mais par rapport à l'explication qui en est donnée. Karine TRAVAL-MICHELET nous en parlera sans doute mieux que moi.

Concernant le vote des taux d'imposition directe locale, en tant que maire, j'ai eu la surprise une seule fois d'avoir un vote « contre » sur une proposition de non-évolution des taux et je salue le collègue qui avait voté, contre une augmentation de 0 %. Bien sûr, nous ne serons pas contre une évolution à 0 % mais nous nous abstenons tout simplement parce que, dans les deux années précédentes, on a voté contre, vous le savez, deux augmentations extrêmement significatives. C'est tout le débat d'ailleurs qui nous anime dans ces métropoles, où nous travaillons, les uns et les autres ensemble, dans le cadre de l'évolution de nos territoires. Et nous avons voté contre, non pas pour réfuter un besoin d'augmentation, mais parce que tout simplement, au dernier moment, il y a eu un changement d'appréciation entre une évolution lente des taux, en fonction des besoins de la collectivité et le choix qui a été fait finalement de 15 % sur une année. Ensuite, à la demande de certains groupes, nous sommes finalement passés à + 7,5 et + 7. Et nous le verrons d'ailleurs bientôt, je pense que le compte administratif 2016 montrera que les besoins de la collectivité ne nécessitaient pas jusqu'à aujourd'hui de telles augmentations d'impôts. Par contre, cette année, il y aurait eu certainement un début de besoin, au moment où les investissements se multiplient à des niveaux financiers extrêmement importants. Mais nous regrettons ce choix préalable, celui d'une augmentation très significative sur les deux premières années. Donc, dans la continuité de notre position et parce qu'évidemment, nous ne pouvons pas dire : « On était contre en 2015-2016 et maintenant nous sommes pour parce que nous sommes à 0 % », tout cela constitue la même stratégie budgétaire, et donc nous nous abstenons pour ce taux d'imposition.

Pour la 5.3 concernant la décision modificative, même si la délibération ne pose pas de problème particulier, étant donné notre abstention sur la délibération relative au budget principal, nous nous abstenons également.

#### M. CARLES

Je ne souhaite pas parler des taux d'imposition en tant que tels puisque effectivement, nous avons convenus d'une stabilité après les deux augmentations successives. Je voudrais m'arrêter un instant sur les bases. J'observe que nous n'avons pas une croissance des bases telle qu'on aurait pu l'espérer, notamment en matière de foncier bâti, industriel et commercial. Cela étant, il faut souligner que si nous avons cette augmentation, c'est parce-que la dynamique économique et celle du logement sont là. Il me paraît important que nous puissions avoir une mesure de l'incidence des modifications intervenues dans la prise en compte des valeurs locatives, industrielles et commerciales, puisqu'on est entrés en première année de changement. Je ne mets pas du tout en doute la capacité des services fiscaux, mais je pense qu'une analyse approfondie de l'évolution de ces bases doit être opérée et analysée. Pourquoi ? Par exemple, sur la commune de Blagnac, somme toute impactée par l'évolution du bâti industriel et commercial, nous avons une progression supérieure à celle que nous connaissons sur la métropole. Avec les services fiscaux, nous devons donc regarder l'impact de l'application de ces nouvelles méthodes d'évaluation des valeurs locatives industrielles et commerciales, parce que c'est toute la prospective financière qui en découle, qui va en dépendre. Et si effectivement, nous devons réajuster cette prospective, il faut que nous puissions mesurer l'impact de cette réforme.

Le deuxième point sur lequel j'interviens, c'est celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est vrai qu'aujourd'hui nous votons à nouveau 37 taux et je crois qu'il faut qu'on soit attentifs aux remarques de l'administration fiscale sur cet éclatement avec un périmètre par commune. Cet état de fait trouve une raison historique car, lorsque la compétence a été transférée, c'est ainsi que nous avons opéré. Vous le savez, il a été proposé lors de la Commission des finances que l'ensemble des communes intéressées puisse échanger pour évoquer une possible réduction des périmètres et passer de 37 à un nombre plus ramassé. Donc il me semble que lorsque les maires auront répondu, il sera important, avec Sacha BRIAND, que nous puissions organiser cette rencontre pour avancer sur ce point.

#### Mme DURRIEU

Mon intervention concerne le vote des taux d'imposition directe locale. Effectivement, cette année, il n'y a pas d'augmentation mais comme elle a été augmentée antérieurement et qu'il s'agit d'un ensemble d'une même politique d'imposition, que l'on juge néfaste, nous nous abstenons sur la 5.1. Les

augmentations d'impôts locaux ont été beaucoup trop importantes et décalées par rapport aux vrais besoins de la collectivité.

Pour la 5.2 qui concerne le taux d'enlèvement des ordures ménagères, nous souhaitons qu'un lissage des taux soit établi sur la métropole. Il faut que soit appliqué un principe de solidarité métropolitaine empêchant que certaines communes soient beaucoup plus imposées que d'autres du fait de leur position géographique et de leur étendue. Voilà ce qui pourrait constituer le fait métropolitain. Ceci dit, cela doit se faire en concertation avec les communes bien sûr et cela n'empêche pas que des secteurs d'application demeurent. Parfois effectivement il y a des questions territoriales à prendre en compte. Cependant la solidarité financière peut s'exprimer au travers d'un lissage de cette taxe.

#### M. GODEC

La délibération 5.1 tout d'abord, sur les votes des taux d'imposition. En toute logique avec nos positions antérieures sur l'augmentation de la fiscalité à l'échelle métropolitaine, nous voterons contre cette délibération. Nous notons un lien direct et mécanique entre l'augmentation de la fiscalité ménage et l'augmentation de la fiscalité entreprise et notamment la CFE. C'est aussi l'une de vos promesses de campagne, Monsieur MOUDENC, qui est trahie par l'augmentation importante de cette fiscalité des entreprises et nous mesurerons avec le compte administratif 2016 à quel point elle est importante pour les entreprises.

Sur la délibération relative à la décision modificative, nous nous abstenons en toute logique avec notre vote en opposition au budget, mais je voudrais poser une question sur un point précis. A hauteur de 1 935 000 euros environ, vous proposez, Monsieur BRIAND, la création d'une aire d'implantation de chapiteau au niveau de la Cité de l'espace à l'occasion d'un événement spécifique, à savoir l'anniversaire des 20 ans de la Cité de l'espace. Nous voudrions savoir si cet investissement aura une portée pérenne, au-delà de l'occasion que constitue l'anniversaire des 20 ans, et s'il y aura un autre usage pour la collectivité.

#### M. LÉPINEUX

Notre groupe Métropole citoyenne va également s'abstenir, tout simplement pour être cohérent avec notre position passée. On ne va pas refaire le débat concernant l'augmentation des impôts, mais nous aurions souhaité travailler un peu plus en amont sur cet étalement, en tout cas sur cette prise de décision. Je reconnais quand même l'effort fait par la métropole sur la répartition à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité. Néanmoins, avoir des taux d'imposition qui augmentent fortement au niveau de la métropole impacte les taux d'imposition au niveau des communes. C'est, de fait, une sorte de mise en concurrence, parce qu'il nous faut équilibrer les augmentations d'impôts. Ensuite vis-à-vis de la population, il est un peu compliqué d'expliquer et de justifier un besoin simultané d'augmentation des ressources métropolitaines et communales. C'est d'autant plus vrai pour certaines communes qui ne sont pas situées sur des secteurs industriels historiques, les privant de fait de ressources venant des entreprises. Nous devons donc nous débrouiller avec ces taux, et malheureusement, on y est amené en raison des baisses des dotations de l'État.

#### M. BRIAND

Là encore je note que Claude RAYNAL, sur la question de la stratégie fiscale, n'était pas contre le principe de l'évolution, il n'était pas non plus contre l'ampleur, mais il a simplement des remarques sur la méthode. Je crois qu'à un moment, il faut quand même sortir de ce débat un peu stérile pour se positionner sur le fond. Je rappelle que les recettes sont liées aux dépenses, et c'est au regard du programme d'investissements pluriannuel que cette stratégie a été définie, pour donner à la Métropole la capacité d'investir pour le territoire. Je note d'ailleurs que les élus socialistes ne sont pas opposés à un des projets majeurs qu'est le Pex, ne s'opposent pas non plus à la politique transport, ne s'opposent pas à la politique du logement, et que lorsqu'il y a des critiques, c'est pour dire qu'il n'y en a pas assez. Donc si l'on souhaite les recettes, il faut être cohérent avec la position et l'appréhension qu'on a sur les dépenses. Je note d'ailleurs que les Verts ont, eux, cette cohérence puisqu'ils étaient défavorables à l'évolution fiscale mais demandaient l'abandon d'un certain nombre de projets d'investissements. Je note par contre une incohérence dans le propos de Madame DURRIEU qui, depuis ce matin, nous explique qu'il faut dépenser plus, qu'il faut tout gérer en régie, qu'il faut créer des sovkhoses et des kolkhoses, mais qui manifeste un désaccord lorsqu'il s'agit de mettre les recettes en adéquation avec

les moyens nécessaires. Il faut de la cohérence, et c'est cette cohérence que nous avons, quant à nous, inscrit dans la stratégie budgétaire et fiscale de ce mandat. C'est une politique volontariste, c'est vrai, que de se donner les moyens d'accompagner le développement du territoire, d'accueillir les populations, d'avoir une politique du logement efficace et à la hauteur des ambitions, d'avoir une politique de déplacement qui soit à la hauteur des ambitions de la quatrième agglomération de France, d'accompagner, de soutenir le développement économique, de préserver les emplois. C'est là que réside l'objectif de cette stratégie.

Ensuite, quelques remarques pour répondre aux questions précises posées. A Joseph CARLES, sur la question du foncier bâti, la réforme des valeurs locatives cadastrales commerciales est censée être réalisée à produit constant. Elle n'est pas censée avoir un impact sur l'évolution des bases. Mais dans la mesure où les services fiscaux ont été dans l'incapacité de simuler les conséquences concrètes, établissement par établissement, il leur a été difficile de cumuler les impacts. Il nous faut donc prendre de façon prudente cette notification des bases en raison de cette incertitude. Nous verrons au fil de l'année si effectivement nous pouvons avoir d'autres éléments. Il faudra vérifier cela avec eux, mais il y a manifestement un déficit d'informations de la part des services fiscaux sur les conséquences individuelles et donc sur le cumul de ces conséquences individuelles sur un niveau macro-économique.

Sur la TEOM, un travail de réflexion va être mené avec les communes pour évoquer l'ensemble des pistes existantes : la composition de territoires homogènes en termes de pratiques et de niveau de services, la réduction du nombre de taux. Tout cela, nous le ferons dans une logique de dialogue avec les communes et dans la recherche de consensus. Je rappelle simplement qu'il ne faut pas voir le sujet uniquement sous l'angle de la TEOM parce qu'elle est issue, pour un certain nombre de territoires, d'une histoire caractérisée par une gestion opérée par des syndicats à vocation multiple qui géraient l'eau, l'assainissement, outre la TEOM. Et l'on peut aussi expliquer ces différences de taux par des arbitrages réalisés entre la TEOM et le prix de l'eau et de l'assainissement. Parfois on a des communes avec un taux de TEOM élevé et un prix de l'eau et de l'assainissement faible. C'est une vision d'ensemble de tous ces services qu'il va falloir privilégier pour travailler sur ces projets.

Enfin, sur la question de Monsieur GODEC sur le chapiteau de la Cité de l'espace, c'est un équipement qui a vocation à être pérenne et une partie importante des dépenses porte sur la viabilisation du terrain. Dans le cadre de la DSP en cours, cet équipement ou cette capacité d'accueil supplémentaire va être intégrée et, dans le cadre des discussions sur la DSP, on espère pouvoir retirer des ressources qui viendront compenser cette dépense supplémentaire.

#### M. RAYNAL

J'ai toujours plaisir à l'échange mais j'avoue une certaine lassitude vis-à-vis de l'expression de Sacha BRIAND. Il ne faudrait pas qu'il pense que tout lui est permis, parce qu'au fur et à mesure, d'année en année, il me semble que les choses vont trop loin. Donc pour ce qui est de la cohérence, si je peux me permettre, j'aimerais qu'il arrête avec cette remarque. Cela marquerait un certain respect mutuel que j'essaie d'avoir à son égard et j'aimerais qu'il l'ait également. Pour ce qui est de la cohérence, voyez-vous, on peut reprendre mes propos depuis trois ans, ce sont toujours les mêmes. Dès le départ, nous avons toujours dit : « Oui, on est d'accord pour l'investissement ; oui on est d'accord sur l'idée que pour faire de l'investissement il faut un peu plus de fiscalité ». Oui, nous avons été d'accord dès le départ sur la proposition qui avait été faite par les services et soutenue et présentée par lui-même, idée selon laquelle on pouvait proposer une augmentation modérée et puis qu'au fur et à mesure des années, on se cale sur les besoins nouveaux. Nous avons acté cela et nous l'avions dit très clairement. Mais je vous rappelle que par une mesure incohérente que vous avez prise, Monsieur BRIAND, et alors qu'on était tous d'accord sur une pente modérée, vous nous avez dit au dernier moment : « Ce sera 15 % d'entrée ! ». C'est vous qui avez été totalement incohérent dans cette affaire. Et cette incohérence se manifeste malheureusement aujourd'hui parce qu'encore une fois, les comptes administratifs montrent qu'il n'y avait pas besoin d'une telle fiscalité si tôt. Vous allez me dire que cela revient au même, au final. Non, ce n'est pas pareil d'avoir sur un cycle 15 % puis zéro, ou un cycle où on a zéro, parce qu'on en avait pas besoin en 2015 et 2016, et puis peut-être 3 ou 4 % pour répondre aux besoins, et monter doucement. Donc, arrêtez avec ces propos. S'il y a une chose que je suis, c'est cohérent, voilà ! Vous pouvez ne pas partager mon avis, vous en avez le droit. Vous avez pris une position qui est une position plus tactique que réellement de l'ordre de l'analyse financière. En gros vous avez dit : « On a

fait 15 % à Toulouse, donc on fait 15 à la Métropole », c'était ça l'idée, pour en finir avec la question de la fiscalité. Vous avez le droit de penser que c'était justifié mais ce n'est pas ce qui avait été travaillé en commun. Par conséquent, je vous redirai chaque année que je souhaitais qu'on monte progressivement et qu'on fasse attention à la fiscalité ménage. Je le souligne d'autant plus qu'il est faux de dire que les niveaux de taxes sont les mêmes. La taxe foncière de la Métropole est assez faible. Une évolution, même importante, de la taxe foncière, c'est une chose. Par contre, le taux de taxe d'habitation est extrêmement élevé. Pendant deux ans, il a donc empêché les communes d'augmenter leur propre taux, sans quoi cela faisait un cumul insupportable. Je crois qu'il faut avoir l'attention nécessaire. Tout à l'heure, le président s'est exprimé en disant qu'il était attentif à la vie des habitants. Je vous dis, Monsieur BRIAND, que le choix qui a été fait n'a pas eu l'attention nécessaire portée aux choses. Je souhaite sortir de la polémique qui n'a aucun intérêt, mais une dernière fois, vous pouvez me dire qu'on n'est pas d'accord, mais arrêtez de me dire qu'il y a un problème de cohérence. Je vous le dis clairement et définitivement. Je ne veux pas qu'on parle comme ça entre nous. Je veux qu'on parle du fond. D'autre part, je voudrais vous redire également que, lorsqu'on réfléchit à nos taux, à nos investissements, on doit aussi réfléchir aux investissements communaux que nous avons à faire et à la façon dont on va les faire. Je considère anormal d'avoir une stratégie qui fait fi des retours vers les communes, et notamment ceux qui permettent de financer les investissements à travers la part fiscale donnée à la Métropole par les entreprises. Il ne serait pas inutile qu'une partie, même minime, revienne aux communes qui sont aujourd'hui privées de part économique en raison du choix que nous avons fait de nous transformer en métropole. Donc réfléchissons à cela, travaillons à cela, et arrêtons d'être polémique inutilement.

M. BRIAND

Oui, soyez-en sûr cher Claude RAYNAL, j'ai le plus grand respect pour l'ensemble des membres du Conseil de la Métropole et je suis tout à fait d'accord pour que nous consacrons notre temps à parler du fond, ce qui n'a pas été fait depuis ce matin puisqu'il n'a été question que de forme. Nous pouvons effectivement parler de fond parce qu'un certain nombre de sujets méritent d'être posés. Ensuite, ma conviction ne vaut que pour moi et je n'ai jamais eu la prétention de l'imposer aux autres. Je respecte le point de vue de chacun. Ensuite, je le redis, il faut être cohérent dans nos choix. On ne peut pas soutenir l'engagement d'un programme d'investissements fort sans se donner les moyens d'en dégager les ressources nécessaires. Une dernière chose, parce qu'on peut rappeler les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail que nous avons souhaité et qui rassemblait toutes les sensibilités politiques de la Métropole, il était question dans ce que vous évoquez comme étant un point d'accord consensuel, d'une évolution fiscale de 18 % sur le mandat. Mais si, bien sûr que si, et nous avons fait un choix effectivement plus modéré parce qu'il nous paraissait plus adapté à la situation de notre territoire. Voilà ce que je considère comme étant la réalité des échanges que nous avons eus. Je vous laisse la liberté d'avoir une analyse différente mais de grâce, laissez-moi la capacité d'exprimer ce qui est mon point de vue.

M. MOUDENC

Bien, sur la 5.7 je donne la parole à Karine TRAVAL-MICHELET.

Mme TRAVAL-MICHELET

Monsieur le président et chers collègues, cette délibération a fait l'objet déjà de débats en Commission des finances. En effet, ce qui est visé dans cette délibération, c'est l'ajustement de l'offre de Tisséo sur le territoire de Colomiers et c'est pour cela notamment que je m'exprime. J'avais d'ailleurs posé une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, à savoir s'il existait dorénavant une nouvelle jurisprudence qui consisterait à augmenter la contribution de Toulouse Métropole à chaque évolution d'offre de transport sur un territoire. Je n'ai pas eu de réponse, mais si tant est que ce soit devenu un principe, j'aurais souhaité qu'il soit posé pour qu'on puisse en débattre. Ma deuxième question a consisté à me demander d'où provenait ce montant de 1,6 million et comment ce chiffre avait été travaillé. Là non plus, je n'ai pas eu de réponse ! Alors n'ayant de réponse à ces deux premiers points, j'ai pensé que cette délibération était corrélée à un courrier que j'avais reçu de Monsieur BRIAND, quelques jours avant, me proposant de saisir la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Monsieur BRIAND m'a indiqué que, bien entendu, ce n'était pas corrélé. Néanmoins, j'ai eu

un doute important et c'est pourquoi j'ai indiqué que nous voterions contre. En effet, il n'y a pas lieu de considérer que la commission locale d'évaluation des charges transférées serait compétente, puisqu'il n'y a pas eu de transfert de compétences, dans la mesure où la compétence transports s'exerce déjà, comme chacun le sait, comme sur toutes les autres villes de la métropole, de longue date sur Colomiers. Elle est exercée par l'exploitant de transports en commun, à l'époque la Semvat, aujourd'hui Tisséo, avec la ligne emblématique que tout le monde connaît, la 64. En fonction de l'évolution de l'urbanisation de la ville, sont venues s'ajouter les lignes 21, 55, 32, 63 et de nombreuses offres de transport à la demande (TAD). Il s'agissait donc d'une compétence classique et normale qui a été exercée par le SMTC, conformément d'ailleurs au transfert de compétences qui avait eu lieu comme pour toutes les autres villes, de longue date. Il s'est avéré simplement que, pendant de nombreuses années, la ville a pu considérer que cette offre n'était pas suffisante et il a subsisté, coexisté pendant de nombreuses années, une offre interne à la ville dite de navettes communales. En 2014, forts aussi de la demande du préfet de cesser ces navettes communales puisque la compétence avait été transférée, nous avons enfin pu discuter de l'offre de transport sur la ville. Je rappelle quand même que Colomiers est la deuxième ville de la métropole et que nous approchons aujourd'hui 40 000 habitants, 25 000 emplois sur cette commune. Nous avons donc pu travailler sur une offre de transport qui nous est enfin apparue à la hauteur des exigences de notre territoire. Et nous avons pu, en effet, cesser nos navettes internes, dans ce contexte-là. Il n'y a pas eu de transfert de compétences, sans quoi vous auriez constaté l'arrivée des agents municipaux affectés à ces navettes au sein des effectifs de la Métropole. Là non plus, il n'en est rien. Voilà la réalité et je ne vais pas détailler les trois pages du courrier de réponse que je vous ai adressé, ce serait trop long. En réalité, je ne comprends pas cette délibération, ni dans son fondement, puisqu'il n'y a pas de principe établi selon lequel à chaque ajustement de l'offre sur un territoire, la contribution de Toulouse Métropole serait augmentée ; ni dans la justification du chiffrage de cette délibération, ni non plus d'ailleurs dans une éventuelle corrélation, ce qu'a d'ailleurs admis Monsieur BRIAND en Commission des finances et dans le courrier qu'il m'a adressé. Par conséquent, n'ayant aucune réponse à l'ensemble de ces questions, je propose de voter contre cette délibération.

#### M. GODEC

Oui, sur cette délibération et la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole au SMTC, nous nous abstenons non pas sur le débat qui concerne le développement de l'offre sur la ville de Colomiers mais d'une manière générale sur la politique mise en œuvre depuis 2014 de gel de cette dotation. D'ailleurs le gel est un terme qui n'est pas tout à fait approprié puisqu'en 2014, vous aviez fait prendre une délibération pour diminuer cette contribution de 10 millions d'euros. Nous constatons que les usagers sont largement sollicités par la politique tarifaire, pour contribuer plus fortement à l'équilibre de Tisséo, ou plutôt pour compenser le niveau d'investissement nécessaire voulu par Tisséo. La contribution des entreprises ne cesse d'augmenter, mais il y a une contribution que vous avez souhaité geler voire diminuer, c'est celle de Toulouse Métropole. Cela est peut-être logique avec la position que vous avez défendue en tant que maire de Toulouse de mettre fin à la contribution supplémentaire volontaire de la ville de Toulouse de 15 millions d'euros par an. Nous ne pouvons pas accompagner cette politique, ce choix politique que vous faites, car il se traduit dans les faits par une diminution de l'évolution de l'offre de Tisséo et une dégradation de l'offre de transport en commun ramenée à la population.

#### Mme DURRIEU

Pour nous, la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole au SMTC n'est pas à la hauteur de ce que nous avons fait au mandat précédent et nous trouvons regrettable que nous n'arrivions pas au moins à cette hauteur. Je pense qu'il est essentiel que le service public offert aux métropolitains développe le transport de façon importante et multimodale. C'est un élément écologique mais aussi social, parce que se transporter de façon rapide, avec sûreté, et sans avoir recours à du transport individuel, c'est essentiel pour la vie de chacun et son développement. Nous sommes aussi troublés par l'intervention de la maire de Colomiers qui nous explique que l'augmentation que vous justifiez dans cette délibération, 1,6 million, porte uniquement sur les navettes de Colomiers. Cette seule justification contenue dans cette délibération, nous ne la trouvons pas suffisante parce qu'au-delà des navettes de Colomiers, nous sommes pour une augmentation plus substantielle de la contribution de

Toulouse Métropole. Je ne comprends donc pas. Si la maire de Colomiers ne comprend pas la délibération et s'inscrit en faux, je m'inquiète sur le sérieux de cette délibération et sur le fait que vous justifiez une dépense supplémentaire. En fait, nous avons ici la démonstration que la délibération est quand même un peu fantaisiste. Nous comptons nous abstenir, trouvant la contribution non suffisante mais, devant les propos de cette assemblée, nous nous acheminons vers un vote contre. Merci pour vos éclaircissements.

M. CARLES

A l'occasion de la Commission des finances, Karine TRAVAL-MICHELET a effectivement souligné le fait que le montant indiqué n'était pas justifié. En fait les choses sont simples. Il y avait une navette, il y a aujourd'hui un mode de substitution. Est-ce que le mode de substitution génère un surcoût ou pas ? La question n'est pas tranchée ; elle n'est pas posée. Il n'y a absolument pas d'éléments. Il me semble pourtant nécessaire que nous disposions d'une vraie estimation sur un éventuel surcoût. A partir de là effectivement, on pourrait imaginer qu'il soit nécessaire d'augmenter la contribution. En l'état actuel, on a une somme produite par le SMTC sur laquelle, et je rejoins ce que disait Karine TRAVAL-MICHELET là-dessus, nous n'avons pas les éléments qui nous permettent de juger. Donc nous aussi nous nous abstiendrons sur cette délibération au regard des insuffisances quant à la justification du montant indiqué.

M. BRIAND

Bien, à Madame DURRIEU d'abord, il n'est pas fréquent qu'on me dise que je suis fantaisiste. Cela me fait donc plaisir parce qu'il paraît qu'il faut que je le sois plus. En Commission des finances, nous avons effectivement évoqué longuement la question du réseau de Colomiers, comme l'a évoqué Karine TRAVAL-MICHELET. Un courrier est actuellement en préparation pour répondre point par point aux interrogations qui ont été posées. La remarque est légitime puisque ce courrier n'a pas encore été adressé au maire de Colomiers. Pour répondre à la question de la politique transport et sur les éléments d'ensemble qui ont été évoqués par Madame DURRIEU et Monsieur GODEC. J'invite Madame DURRIEU à reprendre le compte administratif 2013 et 2012 de Toulouse Métropole pour constater que la contribution que nous versons au SMTC est à la même hauteur exactement que celle de ces années-là. Donc, contrairement à ce qu'évoque Monsieur GODEC, il n'y a pas eu de baisse et encore moins de réduction ou de dégradation du service. J'ajoute que, depuis 2014, 2015, 2016 et encore au titre de 2017, on constate une augmentation de l'offre kilométrique sur l'ensemble du réseau de Tisséo SMTC. Pardonnez-nous, avec un budget constant de pouvoir faire plus et de pouvoir mieux répondre aux besoins en transport en commun de cette agglomération. Il nous semble que dans le contexte actuel, essayer de faire plus sans pour autant injecter comme vous l'avez fait pendant des années des millions et des millions d'euros, sans qu'il y ait corrélation avec l'offre, c'est quelque chose qui nous paraît adapté à la situation. Je m'inscris donc en faux contre les allégations qui ont été exprimées. La contribution n'a pas baissé, l'offre kilométrique et le service offert à la population sont en progression constante, année après année. Si vous cherchez des éléments très précis, le SMTC publie toute une série de chiffres et de tableaux de bord qui apportent des éléments extrêmement concrets là-dessus. Tous les membres du comité syndical de Tisséo le savent pertinemment.

Deuxième élément sur la question du réseau de Colomiers, la délibération est effectivement libellée au regard de ce qui était prévu dans la prospective. Sur les années 2016-2017, il était prévu une stabilisation à 100 millions. Or cette année, nous proposons de passer à 101,6 millions. Il nous est donc paru légitime d'expliquer d'où venait cette dépense supplémentaire. 1,6 million, c'est le montant des dépenses supplémentaires que le SMTC nous a demandé de financer pour tenir compte des dépenses supplémentaires liées à la reprise du réseau sur Colomiers. Sur Colomiers il y a deux éléments distincts. D'une part, la mise en service du Linéo ; d'autre part, la prise en compte de la suppression par la ville de Colomiers de son réseau de transport urbain qu'elle avait conservé malgré le transfert de compétences du transport collectif à Toulouse Métropole, raison pour laquelle la ville de Colomiers a demandé au SMTC d'augmenter des fréquences, d'augmenter de l'offre, de créer certains circuits pour compenser cette disparition des navettes communales. Il y a donc deux éléments différents. Comme je l'ai dit en Commission des finances et je le répète aujourd'hui, il n'y a pas de corrélation entre ce montant d'1,6 million et la question posée à la CLECT qui consiste à apprécier le montant et le niveau éventuel de la dépense en lien spécifiquement, et au-delà des décisions propres au

SMTC, à la suppression des navettes municipales de Colomiers. Je voudrais toutefois rappeler les bases et les notions d'un transfert de compétence. Quand un transfert de compétence intervient, comme cela a été le cas pour les transports collectifs, pour chaque commune, on mesure le niveau de dépenses et de recettes affectées à la compétence transférée à l'intercommunalité. Ainsi, Toulouse Métropole a récupéré les dépenses et les recettes et l'attribution de compensation a été modifiée pour neutraliser cette charge. À cette époque, Colomiers aurait dû transférer le réseau urbain et ne l'a pas fait. Donc cet élément-là de la politique des transports n'a pas été pris en compte dans les charges transférées. Aujourd'hui, Colomiers a décidé de supprimer son réseau et dans les discussions avec le SMTC, une évolution de l'offre spécifiquement liée à cette décision a été prise en compte. C'est pour cela que la CLECT doit se réunir et travailler pour apprécier la situation et voir ce qu'il en est. Le montant des dépenses demandé par le SMTC se trouve être à peu près équivalent au budget annexe ou à la subvention que le budget principal de Colomiers consacrait dans son budget annexe, au titre des transports. C'est une coïncidence, je l'ai dit en Commission des finances et le répète aujourd'hui. Il n'y a pas de corrélation. Autrement dit, l'objectif de la saisine de la CLECT n'est pas d'aller réclamer à Colomiers 1,6 million au titre de cette dépense, mais simplement d'acter le fait qu'il y a eu un transfert de compétences par le biais de la suppression des navettes communales, et une modification de la substance même de la compétence transport. Un dernier point porte sur la question initiale de Karine TRAVAL-MICHELET qui demandait si un débat interviendrait sur le financement à chaque fois qu'une commune est concernée par une augmentation de l'offre décidée par le SMTC. La question n'est pas d'évaluer la charge transférée liée à la décision du SMTC de mettre en place un Linéo. Je le dis très clairement. Il n'est pas question, après une création de ligne, après une modification du réseau, de mettre en place une évaluation des charges transférées. Mais lorsqu'une commune qui exerce une partie de la compétence décide d'y mettre fin et demande au SMTC de compenser la décision de suppression de la régie, la question de l'évaluation des charges transférées telle qu'elle a été faite au moment du transfert de compétences nécessite la réunion de la CLECT. Je ne sais pas ce que statuera cette instance, composée, vous le savez, de manière à représenter l'ensemble des communes. Il y a un travail à faire, des discussions à mener pour finalement lever un certain nombre d'incertitudes et d'interrogations.

Mme. TRAVAL-MICHELET

Je vais faire très court pour simplement dire à Monsieur BRIAND que nous avons en effet un véritable différent sur la qualification juridique de la situation. Il est juriste et moi aussi, ça tombe bien. C'est le premier point que nous aurons à trancher, puisque je considère qu'il n'y a pas de transfert de compétences. Et à partir du moment où il n'y a pas de transfert de compétences, et je le démontrerai s'il le faut, auprès des instances qui sont compétentes pour le dire, en l'occurrence je pense que la CLECT n'a pas à être saisie. Je dénie nullement la compétence de la CLECT mais je considère qu'il n'y a pas de transfert de compétences puisque cette compétence était préalablement exercée à travers toute l'offre qui existait sur Colomiers et qui a été maintenue. S'il y avait eu transfert de compétences, et si vous estimez toujours qu'il y a transfert de compétences, je vais vous demander de remettre en service les huit lignes de navettes internes qui existaient auparavant, de reprendre les 40 agents de ce service mais ce n'est absolument pas dans ce cadre, ni juridique ni technique ni financier, que nous avons placé nos discussions avec l'interlocuteur qui m'a été désigné, qui était le président du SMTC. Aujourd'hui vous entendez modifier ce cadre juridique, technique et financier. Moi, je ne joue pas la partie avant que les règles n'aient été posées. Donc nous devons le faire trancher différemment.

M. GODEC

Une intervention pour reprendre certains des éléments du débat posés par Sacha BRIAND, qui sont relativement faux. Vous dites qu'il n'y a pas eu de gel de la dotation de la collectivité au SMTC...

M. BRIAND

J'ai dit qu'il n'y avait pas eu de baisse.

M. GODEC

Il y a eu une baisse car en 2014, une délibération avait été prise qui portait cette contribution à 110 millions d'euros et vous avez fait adopter une délibération pour retirer 10 millions d'euros au syndicat Tisséo. Dans le plan de déplacement urbain dont vous avez hérité, il était prévu une augmentation de la contribution de 10 millions d'euros par an. Aujourd'hui, elle n'y est pas, elle n'est pas mise en œuvre. Alors effectivement, il y a une légère augmentation de l'offre de transport en commun et c'est bien heureux car il y a une augmentation des besoins de mobilité. Il y a aussi la mise en place d'un service nouveau sur un certain nombre de communes, sur Colomiers en premier lieu. Mais en réalité, il y a une dégradation du service et il y a surtout une diminution de la part qui revient à la collectivité. Je le redis, de par la politique tarifaire, les usagers sont appelés à contribuer plus fortement à l'offre de transport en commun. Et par l'évolution du versement transport, les entreprises sont appelées à contribuer plus fortement à l'offre de transport en commun. En réalité, ce sont ces ressources qui sont mobilisées pour faire évoluer l'offre kilométrique et non pas les ressources de la collectivité. Il y a bien un désengagement de la collectivité et d'abord celui de la ville de Toulouse. Vous avez pris la décision de mettre un terme à cette contribution supplémentaire de la ville de Toulouse de 15 millions d'euros par an, et cette décision municipale revient au maire de Toulouse Monsieur MOUDENC et son adjoint aux finances. Un désengagement ensuite de la métropole, qui gèle cette dotation supplémentaire au SMTC.

Je reviens enfin sur des contrevérités dites ce matin sur la question de la désignation du président du conseil scientifique. Monsieur le président vous n'avez pas remis en cause mon affirmation selon laquelle ce président présumé indépendant et membre du conseil d'administration d'une société qui est en charge d'expertise sur bon nombre de projets, et vraisemblablement sur la troisième ligne de métro, à savoir la société Egis, et vous n'avez pas remis en cause non plus le fait que vous étiez président de la SMAT alors qu'il était lui-même directeur et qu'il est directement lié à vos décisions.

M. MOUDENC

Je vous réponds de suite puisque vous revenez là-dessus. Il a été mon directeur quand j'étais président de la SMAT mais je peux vous dire que dans ses fonctions, qui ont duré plusieurs années avant que je ne sois président de la SMAT et après que je sois président de la SMAT, il a travaillé avec d'autres élus. Il a travaillé avec Dominique BAUDIS, il a travaillé avec Léon EECKHOUTTE, à la fin de son mandat à la tête du Département, il a travaillé avec Pierre IZARD, il a travaillé avec Alex RAYMOND. Donc, lorsque vous voulez connoter les choses dans un certain sens pour la facilité de votre démonstration politicienne, je pense que vous êtes dans un exercice de totale partialité.

Mme DURRIEU

Je voudrais quand même insister et répondre à Monsieur BRIAND sur cette question de la contribution de Toulouse Métropole au SMTC. Effectivement, elle a baissé puisqu'en 2014 nous avons voté pour 110 millions d'euros. Cela n'a pas été mis en œuvre mais c'est de votre fait, du fait de la nouvelle majorité. Nous étions dans une cohérence d'augmentation de la contribution de Toulouse Métropole au SMTC parce qu'effectivement, les besoins en transport augmentent et que nous souhaitons y répondre pour le bien de la population métropolitaine, pour le transport collectif et ce, de façon multimodale. De fait, vous gelez par rapport à la dernière contribution de 2013, mais vous diminuez par rapport à celle qui aurait dû être effectuée en 2014. C'était votre droit mais permettez quand même qu'on le note. Quand depuis plusieurs années, on se contente de renouveler le même niveau de contribution, c'est effectivement un gel. En valeur absolue, c'est peut-être la même chose mais en réalité, c'est quand même diminuer par rapport aux moyens de la collectivité puisque les budgets augmentent chaque année, ne serait-ce que par l'augmentation des impôts. Donc pour moi, on est dans une spirale de diminution alors que les besoins augmentent et que vous avez dit vouloir y répondre. De plus, l'amélioration de la qualité de transport et la réponse aux besoins ne passent pas uniquement par l'augmentation du kilométrage. Il s'agit surtout d'avoir un regard sur la qualité du transport et sur la fréquence des transports, notamment des bus, ce qui est essentiel pour que les gens se tournent vers le transport collectif. On ne peut pas seulement dire que les kilomètres augmentent, ce qui est à vérifier. C'est un panel de mesures qui forge la qualité du service. Tout à l'heure, vous m'avez répondu que ce n'est pas en augmentant le personnel qu'on améliore. Certes, ça ne suffit pas toujours,

mais c'est un élément important pour augmenter globalement la prestation. Ensuite, effectivement, vous augmentez d'1,6 million cette année, on ne peut que s'en féliciter, mais ce qui est écrit dans la délibération n'est pas vraiment juste au vu de ce que la maire de Colomiers nous explique. Je ne pense pas qu'il faille justifier cette augmentation par un quelconque relais sur Colomiers, parce que si nous faisons cela pour toutes les villes, tout le monde porterait le chapeau de l'augmentation des tarifs. Non, le SMTC doit être financé par des contributions métropolitaines et doit gérer le transport et améliorer son offre. Faire porter le chapeau à une ville en particulier n'est pas une chose que nous partageons. Et puisque vous admettez vous-même qu'il y a encore des réponses à apporter et des questions à régler, il serait plus juste de retirer cette délibération pour qu'elle soit rédigée de façon plus claire et plus consensuelle.

M. CARLES

Je prends acte, Sacha BRIAND a pris conscience de ce qu'étaient les charges transférées et donc quand il avait émis l'hypothèse que Colomiers ou Blagnac puissent participer au financement de la troisième ligne de métro, il avait complètement oublié les fondements de ce qu'il vient de nous rappeler à l'instant.

M. MOUDENC

Il pensait juste à la contribution volontaire que la ville de Toulouse avait instaurée sous la précédente mandature mais je lui donne la parole.

M. BRIAND

Oui, quelques remarques. Je veux bien qu'on compare la contribution versée par Toulouse Métropole au SMTC à des inscriptions de budget primitif mais, quand il s'agit de comparer les choses dans cette assemblée, nous avons toujours regardé les comptes administratifs, seuls documents qui traduisent la réalité des engagements. Or, il n'y a jamais eu de compte administratif qui prenne acte d'une contribution au SMTC supérieure à 100 millions. Deuxième point, pour répondre à Madame DURRIEU et expliquer la mention dont il est question. La décision qui vous est proposée, c'est de verser une contribution supplémentaire au SMTC qui porte la totalité de la contribution à 101,6 millions. Point. Cette délibération ne porte d'aucune manière une charge quelconque au détriment de telle ou telle commune. Simplement, comme nous avons dit que la contribution était gelée sur l'année 2017, il a paru légitime d'expliquer pourquoi elle était partiellement dégelée. C'est juste une information, ça ne dit rien d'autre. C'est strictement conforme à la demande du SMTC de voir prise en charge et prise en compte spécifiquement cette dépense, avec cette origine-là, mais ça ne préjuge en rien, je l'ai dit et je le répète, sur les différents éléments.

Sur la qualité de l'offre, bien sûr, l'amélioration de l'offre, qu'il s'agisse d'une ligne nouvelle ou de fréquences supplémentaires, se traduit concrètement par des kilomètres supplémentaires. Ça peut être deux types de choses, soit des bus en plus sur une ligne existante, soit des lignes supplémentaires mais dans tous les cas, ce sont toujours des kilomètres. C'est bien la raison pour laquelle j'ai pris cette référence. On peut avoir plus de passagers avec moins de kilomètres, avec une augmentation de la fréquentation. On peut avoir moins de passagers avec plus de kilomètres. Ce qui est certain, c'est que l'évaluation de l'offre se fait souvent à travers cet élément. Je crois que je ne commets pas d'erreur en disant que, depuis 2014, c'est à peu près deux millions de kilomètres de plus par an qui sont injectés dans le réseau. C'est donc très significatif. On ne peut pas dire qu'il y a une dégradation de la qualité et du réseau. C'est exactement le contraire en réalité, à travers ce qui est injecté dans le programme annuel de la régie Tisséo SMTC. Simplement, il est vrai que nous avons fait des efforts sur la gestion et les dépenses d'exploitation. Et cela ne s'est pas pour autant traduit par une baisse du nombre de conducteurs, puisqu'il y a eu des recrutements chaque année et que le nombre de conducteurs a augmenté chaque année, ce qui me permet au passage de rappeler au maire de Colomiers qu'il n'y a pas eu de transfert de personnel mais qu'il y a eu quand même 15 agents de la régie recrutés par le SMTC dans les effectifs de conducteurs.

Mme. TRAVAL-MICHELET

C'est faux.

M. BRIAND

Je crois qu'il faut regarder les choses posément. Ce dont il est question, c'est d'ouvrir une discussion qui n'a pas d'objectif limité mais qui permette de clarifier les choses et qui permette d'arriver à un consensus.

Mme. TRAVAL-MICHELET

Je suis désolée ; je n'avais pas prévu de ré intervenir parce que ça va faire long pour nos collègues. Monsieur BRIAND, je suis obligée de vous relire le libellé de la délibération parce que je rebondis immédiatement sur la proposition de Madame DURRIEU qui propose de retirer cette délibération. Ce n'est pas vrai ce que vous venez de dire, Monsieur BRIAND, puisque dans la délibération, il n'est pas écrit : « la Métropole propose d'augmenter sa contribution à 101,6 millions d'euros », mais bien « en outre, suite à la reprise par le SMTC de la navette urbaine de Colomiers, une contribution supplémentaire d'1,6 million doit être ajoutée pour équilibrer ces charges nouvelles. La contribution supplémentaire totale est donc de ... » Nous n'avons donc pas traité cette question et vous n'avez pas répondu à mes questions. Vous dites que vous ne corréliez pas ce 1,6 million avec ce que vous proposeriez éventuellement en fonction d'un dossier qui n'a absolument pas été analysé en CLECT ou dans une autre instance. Néanmoins, c'est de cette façon que c'est libellé et vous ne pouvez donc pas dire ça. En outre, j'insiste, les agents qui ont intégré Tisséo ont été recrutés suite à une procédure de recrutement, avec envoi de leur candidature, passage de tests... Ils sont aujourd'hui des salariés de droit privé. Donc il n'y a pas de transfert de compétences. Je ne souhaite pas qu'on rentre dans des éléments très techniques mais en effet, je ne peux pas être d'accord sur ce libellé-là. Vous auriez présenté la délibération en disant : « Toulouse Métropole propose de porter la contribution au SMTC à 101,6 millions, à 102 millions, ou à la somme que vous souhaitez finalement », tant mieux ! Je rejoins les propos qui viennent d'être donnés, mais compte tenu du libellé que je viens de vous rappeler, ce n'est pas possible. En l'absence d'examen de ce dossier, et vous l'avez reconnu vous-même Monsieur BRIAND ; vous m'avez envoyé un courrier et je vous ai répondu dans un long courrier de trois pages. Nous en avons parlé en Commission des finances, tout le monde reconnaît que ce 1,6 million n'est pas du tout justifié. On ne sait pas d'où il sort. Je crois que le mieux, Monsieur le président, serait en effet de retirer cette délibération.

M. MOUDENC

Je mets aux voix cette délibération et l'ensemble des délibérations du chapitre relatif aux Finances.

**DEL-17-0256 - Vote des taux d'impositions directes locales 2017**

⊗ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [85 VOIX]***

***CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)***

***ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, GUERIN, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LEPINEUX, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, PERE, CUJIVES, DELPECH, SANCE, SEBI, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)***

**DEL-17-0535 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Adoption des taux 2017 par zone**

⊗ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]***

***ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)***

**DEL-17-0257 - Décision Modificative n° 1 - Budget principal - exercice 2017**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [89 VOIX]*

*ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

**DEL-17-0338 - Décision Modificative n°1 - Budget annexe Assainissement - Exercice 2017**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

*ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0339 - Décision Modificative n°1 - Budget annexe Eau Potable - Exercice 2017**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

*ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0340 - Révision des Autorisations de programme/ Crédits de paiement (1)- Exercice 2017**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

*ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0283 - Contribution supplémentaire de Toulouse Métropole au SMTC - Exercice 2017**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [78 VOIX]*

*CONTRE [38 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, DELPECH, SEBI, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

*ABSTENTION [15 VOIX] (MMES ARMENGAUD, COMBES, BLEUSE, MM. LOZANO, KELLER, CARLES, JIMENA, GUERIN, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SIMON, SANCE, DESCLAUX, GODEC.)*

**DEL-17-0284 - Cession à la SA d'HLM Coopérer pour Habiter de la part sociale de la Société Française des Habitations Économiques (SFHE) acquise par Toulouse Métropole**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0092 - Expérimentation de la certification des comptes locaux: adoption de la convention avec la Cour des comptes fixant les modalités de conduite de l'expérimentation**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0350 - Gestion de la dette - Transfert à Toulouse Métropole de contrats de prêts conclus par d'autres organismes : délégation au Président**

⊖ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

## 6. PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATION MÉTROPOLITAINES

M. CHOLLET présente le point inscrit à l'ordre du jour.

### **DEL-17-0359 - Pacte métropolitain d'innovation État – Toulouse Métropole : adoption de l'avenant n°1** **≡ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]**

## 7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

M. SERP présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention. Les 7.6 et 7.7 se situent dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). La société Continental Automotive, équipementier située sur Basso-Cambo depuis 1978, répond à un projet, un PIA portant sur l'équipement d'une plate-forme d'application de services pour véhicules autonomes. Ça s'appelle le projet e-Horizon, mobilisant 200 millions d'investissement et recrutant 400 personnes d'ici 2021 dans une filiale Continental digital service. L'État, la Région Occitanie et Toulouse Métropole ont décidé d'accompagner un très important projet de recherche et développement (R&D). Pour notre part, Toulouse Métropole apportera un financement de 4 millions d'euros en subvention sur les recherches industrielles et 1 million en avance remboursable sur le volet développement expérimental. La délibération 7.8 propose de subventionner le cluster DigitalPlace dans un programme d'actions 2017. DigitalPlace intervient dans le cadre du pass French Tech. C'est un soutien de 56 000 euros. Enfin, la 7.9 concerne La Cantine. Par un avenant 2 à la convention initiale, il est proposé une subvention complémentaire pour contribuer aux activités de La Cantine, au Quai des savoirs, sur l'open innovation avec les grands groupes et sur le programme Starter que nous avons installé dans ce lieu.

M. MAURICE

J'interviendrai sur les délibérations relatives au projet recherche et développement de Continental. De manière générale, sur ce volet développement économique, notre propos sera conforme à notre position depuis le début de la mandature et même dans la précédente, à savoir qu'on est en attente d'une véritable clarification des critères d'attribution des subventions. De ce point de vue-là, lors de la dernière Commission développement économique, un premier travail nous a été présenté. Je m'en réjouis puisque ça fait suite à un vœu que nous avons déposé. Je sais que le travail avance, on a commencé à en débattre et j'espère que prochainement, nous voterons une délibération à ce sujet. En attendant, vous poursuivez l'attribution de subventions, de manière peu claire malgré l'importance du montant : 5 millions d'euros. On ne peut pas l'accepter. D'abord ça pose la question de la compétence et de la façon dont est financée aujourd'hui la recherche et le développement. Mais je crains que si Toulouse Métropole commence à financer à une telle hauteur tous les projets de recherche et développement des entreprises du territoire, nous risquons de ne pas y arriver. De notre point de vue, on ne peut pas tolérer de tels montants. Donc nous voterons contre les délibérations afférentes à ce projet.

Mme DURRIEU

Nous aussi, élus communistes, nous interrogeons sur la subvention attribuée au groupe Continental, en rappelant que cette multinationale a depuis plusieurs années procédé à un certain nombre de plans sociaux. Pudiquement, ils sont nommés « plans de maintien de l'emploi » mais, à chaque fois, ils suppriment un certain nombre d'emplois et servent également à pressurer les salariés du groupe pour les faire travailler 37 ou 38 heures, sans augmentation de salaire. Tout ceci est peut-être en adéquation avec les positions d'un candidat que soutient un certain nombre d'élus ici présents mais nous sommes opposés à cette logique. En 2015, le groupe Continental a réalisé un bénéfice net de 2,7 milliards d'euros. Je pense que les 4 millions de subvention que la collectivité veut lui attribuer auraient été plus utiles ailleurs, notamment pour le développement des services publics. Encore une fois, nous pensons que l'argent public doit aller aux services publics et entreprises publiques et que l'argent privé doit aller

aux entreprises privées. J'ai lu les conventions, qui contiennent effectivement un certain nombre de garanties. C'est un travail important qui a été fait. Cependant, ces conventions ne prévoient pas que le groupe Continental partage les bénéfices et les profits avec la collectivité. Nous ne sommes pas favorables à ce genre de politique. Si nous sommes pour le développement industriel, si nous sommes pour que la puissance publique favorise l'installation des entreprises, notamment à travers le développement des équipements publics, nous ne sommes pas pour autant favorables à, en quelque sorte, rentrer dans le capital d'une entreprise. Je vois que dans le montage proposé, l'entreprise va assurer un auto-financement, encore heureux, mais il représente à peu près 50 % du financement total. Donc nous sommes pour que l'entreprise Continental finance à 100 % la R&D. Encore une fois, je suis pour que l'argent public finance la recherche publique, même si elle implique parfois des collaborations avec des grands groupes comme celui-là. Alors, donnez de la subvention à la recherche publique et vous nous trouverez à vos côtés ! Mais pas à un grand groupe capitalistique comme Continental qui, je le rappelle, a fait en 2015, 2,7 milliards de bénéfices nets.

#### M. SERP

Deux remarques rapides. Je rappelle simplement qu'il s'agit d'un PIA. C'est donc un investissement d'avenir impulsé par l'État et impliquant la Région et la Métropole, à parité. Il y a 200 millions d'investissement ! Mais, dans ce que j'entends Madame, vous êtes finalement contre le développement économique de notre territoire. Je l'ai bien dit, en 2021, 400 personnes seront recrutées sur le site. Je suis ensuite un petit peu surpris des positions de Monsieur GODEC. Il me semble pourtant que tout ça est bien stratégique et dans la parfaite continuité de ce que nous avons proposé dans le cadre de la Smart City. Et si vous relisez le schéma directeur que nous avons voté ici en métropole, à l'unanimité, il s'agit bel et bien d'un projet mobilité qui concerne le véhicule autonome. C'est l'une des priorités de notre schéma directeur, de notre stratégie du numérique sur le territoire toulousain. Donc nous sommes parfaitement cohérents avec notre politique, notre mission de développement économique sur les territoires.

#### Mme FAURE

Je voudrais profiter de cette délibération non pas pour m'opposer à ce qui a été dit mais simplement pour donner un autre éclairage. Quel est le contexte ? Aujourd'hui, le monde change. Or, pour ce genre de projet innovant autour de la mobilité intelligente, un groupe privé qui veut créer 400 emplois, plusieurs territoires s'offrent à lui avec des propositions que je qualifierais de concurrentielles. En l'occurrence, quand ce projet est arrivé jusqu'à nous, il n'était absolument pas question que ces 400 emplois viennent sur notre territoire. Ils étaient destinés à une ville qui s'appelle Timisoara, en Roumanie, dans laquelle Continental a déjà un centre de R&D important depuis plus de 15 ans, et dans le domaine du logiciel. Voilà le contexte ; il est extrêmement concurrentiel et pas seulement vis-à-vis de la Roumanie, le projet qui tenait le plus la route et vers lequel le centre allait se diriger, mais aussi vis-à-vis d'autres propositions. Quelles sont les deux délibérations que nous vous présentons aujourd'hui ? Comme l'a dit mon collègue Bertrand SERP, la première est une délibération cadre qui concerne l'État, la Région, l'Europe et la Métropole. J'en profite pour rappeler que ces deux délibérations ont été votées, j'aimerais bien que vous l'entendiez, à l'unanimité, au conseil régional il y a seulement 15 jours. Pourquoi ? Parce que, malgré les éléments que vous citez qui sont exacts, le groupe Continental est un groupe qui réalise du profit et c'est très bien pour eux, et malgré le fait que dans d'autres divisions le groupe Continental ait été amené à se séparer d'un certain nombre de collaborateurs, la réalité est là. Si nous voulons aujourd'hui qu'il recrute ces 400 emplois, qu'il construise un bâtiment, qu'il donne du travail aux entreprises du territoire, il faut essayer de regarder si l'État, l'Europe, la Région et nous, nous ne pouvons pas faire une belle offre. Pourquoi cette offre est intéressante ? D'abord parce qu'elle est partenariale. Je voudrais rappeler, pour ceux qui n'ont pas lu la totalité de la délibération, que Continental met 108 millions, l'État en met 24, la Région en met 4 et nous en mettons 4. A l'attention de Monsieur MAURICE, je voudrais ajouter que même si le terme subvention s'applique, il s'agit d'une subvention d'investissement. C'est peut-être une évidence pour certains d'entre vous qui avez lu la délibération, mais on est là dans notre PPI, sur un montant de 100 millions que nous avons collectivement voté, 100 millions sur le mandat destinés à de l'investissement ayant pour seul et unique objectif la création d'emplois sur notre territoire. Je voudrais aussi dire que cette délibération a un volet expérimental et que pour le cinquième million, car c'est quatre plus un, il

s'agit d'une avance remboursable. Pour finir, et mon collègue Bertrand SERP l'a dit, nous sommes ici sur une filière plus que stratégique pour notre territoire, qui est la mobilité intelligente. Donc l'éclairage que je viens de vous donner n'a pas pour but de s'opposer à ce que vous avez dit, c'est simplement pour expliquer les fondements de la décision que nous avons prise aux côtés de la Région, d'accompagner l'arrivée de ces 400 emplois.

#### M. TERRAIL-NOVÈS

Je voudrais rajouter auprès de Madame DURRIEU que c'est Bernard KELLER qui, à la Région, préside la « commission industrie, grands groupes ». S'il avait été parmi nous aujourd'hui, il aurait défendu ce dossier bien mieux que moi. En tant que conseiller régional et membre de cette commission, j'indique, comme l'a souligné Madame FAURE, que cela a été voté à l'unanimité parce qu'il s'agit de 240 emplois équivalent temps plein qui, pendant cinq ans, vont travailler sur ce projet. Lorsqu'on le regarde du point de vue de l'emploi, du quotidien, de la vie de nos administrés et des concitoyens qu'on sert, 240 emplois, ce n'est pas rien et c'est sans doute ce qui l'a emporté sur tous les aspects financiers et économiques qu'à titre personnel vous portez et que je ne partage pas.

#### M. MAURICE

Par rapport à votre réaction, je suis étonné de ce chiffre de 400 emplois. D'où sort-il ? La délibération et les engagements du bénéficiaire ne font absolument pas état d'un tel engagement. Je lis l'engagement pour être le plus précis possible. On parle uniquement de : « Maintenir, sauf en cas de force majeure » et c'est déjà une porte ouverte. « Maintenir, et durant une période de cinq ans à compter de la date de la fin de la réalisation de l'action, des emplois en contrat à durée indéterminée au niveau mentionné par le dernier bilan clos à la date de dépôt de la demande d'aide, soit dix emplois équivalent temps plein ». 5 millions d'euros pour maintenir et non pas créer dix emplois équivalent temps plein ! En tant qu'élus qui devons voter aujourd'hui sur la base des éléments qui nous sont communiqués, comprenez que pour maintenir dix emplois, 5 millions d'euros, nous ne l'acceptons pas.

#### Mme DURRIEU

Je voudrais vous dire d'abord que les 400 emplois ne sont pas là aujourd'hui. Et l'engagement en nombre d'emplois, on sait très bien que ça sera très compliqué à compter. Savez-vous combien d'emplois Continental a fermé et supprimé sur notre métropole et dans le département d'ailleurs, puisqu'il y a aussi Boussens ? Alors, je vais vous dire, ils nous en doivent de l'argent ! Parce que de l'argent public, ils en ont touché et ils continuent d'en toucher avec ce gouvernement VALLS ou celui de son successeur. Là, moi je dis, stop ! L'argent public qui subventionne de l'emploi, je suis pour. Ouvrons des services publics, arrêtons de faire des délégations de service public, faisons de l'emploi public, du vrai emploi avec des statuts. Parce que là, vous allez donner de l'argent à Continental qui a des milliards de bénéfices pour créer des pseudo emplois qui ne seront pas pérennes. Ils ne s'engagent en rien sur cette pérennité. Et même si c'était 400 emplois dans cinq ans, qu'est-ce qu'il y aura cinq ans plus tard ? Ils auront délocalisé ailleurs ? S'ils ne localisent pas en Roumanie aujourd'hui, c'est qu'ils ont intérêt à faire de la R&D ici, parce qu'ils ont besoin d'un environnement favorable en termes de recherche. Ils iront après en Roumanie, on le sait très bien. Alors moi je dis, utilisons l'emploi public, investissons. Monsieur BRIAND me reproche de toujours vouloir dépenser ? Oui, je veux dépenser pour l'emploi public, le vrai emploi et non pas pour du pseudo emploi aux mains de multinationales milliardaires qui font des plans sociaux en veux-tu en voilà et qui suppriment de l'emploi partout. Ils ont supprimé de l'emploi chez nous et vont continuer. Et si les élus de la Région n'ont pas ouvert les yeux sur ça, je suis libre, moi, de le faire aujourd'hui. Il n'y a pas à la Région de groupe communiste, c'est dommage ! Ici, le groupe communiste n'acceptera pas que de l'argent public aille à une multinationale qui fait de l'argent, qui paye ses actionnaires et qui supprime de l'emploi.

#### M. COHEN

Il est un peu difficile d'intervenir parce qu'il y a un fond de vrai dans tout ce que vient de dire Monique DURRIEU. Je pense quand même qu'il est de notre responsabilité depuis quelques années d'accompagner des projets qui ont en germe des véritables stratégies, des stratégies d'innovation, des stratégies sectorielles, et surtout dans ce cas-là des stratégies qui ont vocation à ouvrir de nouveaux champs. J'ai souvent exprimé des critiques sur l'investissement réalisé autour d'un mode de transport

des années 80, pour les 30 ans qui viennent. Je pense que dans des clusters de ce type, ou dans le cadre des partenariats de ce type, on aura obligatoirement des émergences, des innovations et de la capacité à savoir comment, dans les dix ans qui viennent, nous aurons des mobilités réellement différentes. Donc je pense que nous devons être dans ces dynamiques-là. Par contre, la convention n'est pas assez précise, et c'est là où Monique DURRIEU a raison. Aujourd'hui, sur la notion de l'emploi, depuis 30 ou 40 ans, on a eu trop souvent des mensonges, des contrevérités ou des promesses non tenues. Cela appelle un cadre précis, en particulier sur la notion de remboursement si les emplois ne sont pas là finalement. Une chose est sûre, je considère que la filiale de Continental est intéressante mais j'aurais préféré que l'opération soit menée dans le cadre du cluster DigitalPlace, c'est-à-dire un regroupement d'entreprises qui permette une vraie mise à disposition de toutes les dynamiques, comme pour le pôle de compétitivité Aerospace Valley. Mais il est certain, même si l'emploi est important, qu'on ne peut plus maintenant donner de l'argent sans qu'en contrepartie, nous disposions de l'usage des informations et des données qui sortent de ces travaux de recherche et de ces innovations. L'enjeu des dix prochaines années, ce sont les données ! Monsieur SERP le sait très bien. Et aujourd'hui ces données doivent servir à susciter des émergences économiques d'usage qui vont être au rendez-vous des nouvelles mobilités, des nouveaux déplacements. Donc aujourd'hui, il faut savoir et préciser à qui vont aller ces informations et ces données. La Métropole aura-t-elle son mot à dire avec la Région et l'État ? Les données seront-elles publiques, ou en tant cas dans le cadre d'une dynamique de type DigitalPlace ou, au contraire, seront-elles uniquement utilisables par l'entreprise qui aura reçu ces fonds ?

Mme FAURE

Je réponds collectivement à Antoine MAURICE, Pierre COHEN et Monique DURRIEU même si Madame DURRIEU, excusez-moi, mais vous avez redit ce que vous aviez déjà dit et j'ai déjà répondu. Monsieur MAURICE, je voudrais simplement souligner que l'engagement est de 400 emplois. Et puis je vais donner quelques éléments à Pierre COHEN sur un mot qui me semble clé dans ces deux délibérations, c'est le mot « accompagnement ». Comme vous le savez, il n'est pas de la compétence de la Métropole, si ce n'est dans le cadre de l'accompagnement de la Région, de donner des subventions d'investissement à des entreprises. Donc, quand la Région nous sollicite pour un tel projet, c'est la Région, l'État qui pilotent, accompagnés par l'Europe puis par nous. Nous avons plusieurs réflexions concomitantes, la première questionne sur ce qu'est une filière stratégique ? Vous avez souligné le big data, l'analyse des données qui est stratégique pour nous, on l'a dit tout à l'heure. Les transports intelligents ? Oui la filière est intéressante. Deuxième réflexion, le nombre d'emplois est-il significatif ? Oui, le nombre d'emplois est significatif, il est bien de 400. Et troisièmement, quelle crédibilité avons-nous ? Parce qu'un investissement produit un retour sur investissement, quelle crédibilité accordons-nous à ce groupe pour ce projet de big data, données, transports intelligents à Toulouse et sur le fait que ces 400 emplois soient réellement créés ? C'est à l'aune de ces critères que nous avons répondu favorablement à la Région qui nous a demandé de l'accompagner. Si les modalités ne vous semblent pas assez circonscrites, ne vous semblent pas suffisamment engageantes, c'est le fruit d'un travail collectif à quatre, ce n'est pas le pur fruit d'un travail des services et des élus de Toulouse Métropole. Donc nous serons vigilants, nous sommes fiers et heureux d'accompagner Continental dans ce projet et nous saurons vous tenir informés en commission sur l'avancement de ce projet.

M. SERP

Juste répondre à Pierre COHEN que bien sûr les enjeux c'est le big data et il le sait bien, mais déjà, en commençant à travailler avec les grands groupes sur des stratégies de partage de données, c'est justement parce que les pouvoirs publics avec les grands groupes et les entreprises peuvent partager ensemble un certain nombre de données que l'on peut travailler sur les usages du futur, que l'on peut travailler sur la valeur ajoutée, sur les emplois de demain. C'est justement en étant avec eux dans ces stratégies que l'on peut mieux maîtriser les choses.

M. LÉPINEUX

Je voulais intervenir sur cette délibération même si l'attention baisse un peu dans cette assemblée par moments. J'entends le soutien donné à ce projet mais des interrogations demeurent. On parle quand même de 4 millions d'euros, une somme importante. Effectivement, il faut soutenir le domaine des

nouvelles technologies que je connais par ailleurs sur d'autres secteurs. Par contre, il faut absolument avoir une exigence de résultat, et je rejoins en cela les quelques propos tenus. Personnellement, sur ce type de projet, j'aimerais bien qu'on ait du phasage, c'est-à-dire des jalons et qu'on passe ensuite ensemble ces jalons, et qu'au fur et à mesure qu'on passe ces jalons, on continue à financer les différents projets. Il faut une obligation de résultat et c'est ce qui manque à mes yeux. Par ailleurs, j'aimerais faire un parallèle avec une délibération que nous allons examiner par la suite, la 7.12 qui concerne l'économie sociale et solidaire. Je me permets d'en parler maintenant pour faire la comparaison avec le soutien à ce type d'économie, soit environ 100 000 euros. Donc d'un côté nous avons 5 millions d'euros sur la nouvelle technologie, avec un soutien sur un projet de R&D, et de l'autre nous allons avoir 100 000 euros pour l'économie sociale et solidaire. Nous savons qu'elle représente pourtant un grand gisement d'emplois. Nous avons aussi de la nouvelle technologie dans cette source d'emplois. Donc je trouve personnellement un peu déséquilibrés les différents soutiens qui sont donnés. Mais ce n'est peut-être qu'une perception à l'instant T ?

Mme FAURE présente les autres points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 7.5, il s'agit d'adopter un avenant 2 à la convention qui vise à planifier le soutien de la collectivité apporté aux salons MIPIM et SIMI, de 2016 à 2018, et ramener son montant de 120 750 euros à 100 750 euros par an, du fait simplement d'une contribution supplémentaire de la Fédération des promoteurs immobiliers d'Occitanie, qui apportera une contribution de 5 000 euros et d'Oppidéa qui sera partenaire de ces deux salons à hauteur de 20 000 euros. Je voudrais simplement souligner le saut qualitatif que nous avons réalisé quant à notre présence sur ces deux salons en mars 2017. Nous avons donné deux conférences sur deux lieux stratégiques en ce qui concerne les investissements réalisés sur notre territoire, à savoir Toulouse Euro Sud-Ouest et Toulouse Aerospace et, à la suite de ces deux conférences, on n'a jamais eu autant d'investisseurs présents. Il est évident que cette manifestation ayant eu lieu mi-mars, nous ne pouvons pas vous donner les résultats aujourd'hui. Nous vous avons habitués, en commission, à vous communiquer ces données, vous les aurez donc dans une prochaine commission. Mais d'ores et déjà, on peut dire qu'il y a vraiment un saut qualitatif et un saut en termes de présence d'investisseurs extrêmement important. Je voudrais aussi souligner la satisfaction que nous avons à poursuivre ce partenariat, sur ces deux salons, avec Montpellier Métropole dont les stands sont très proches des nôtres et avec lesquels nous partageons un certain nombre d'événements.

Concernant la 7.11, toujours sur les manifestations et salons, il s'agit d'un soutien à la semaine de l'industrie qui a eu lieu du 23 au 25 mars 2017, place du Capitole et non plus sur les allées Jules Guesde comme par le passé. Il s'agit de soutenir cette manifestation à hauteur de 4 000 euros. Nous avons eu plus de 5 000 visiteurs, dont de nombreux lycéens et étudiants. On s'inscrit dans la continuité et même si certains d'entre vous n'y sont pas favorables, nous considérons que c'est une subvention extrêmement utile et que nous envisageons de poursuivre jusqu'à la fin du mandat.

La 7.12 porte sur l'économie sociale et solidaire et vient préciser le programme d'actions 2017 et le soutien de Toulouse Métropole à cette filière. En 2017, nous nous proposons de maintenir le niveau de subventions de 2016, alors que toutes les autres subventions ont été baissées. C'est un travail qui est conduit, vous le savez, par Nicole MIQUEL-BELAUD. La stratégie sur le soutien à cette filière économie sociale et solidaire vise à conforter nos relations partenariales avec ce que nous appelons des têtes de pont, des coopératives d'activités et d'emplois, des financeurs solidaires, un espace de coworking. Ce sont, en fait, des têtes de réseaux. Le montant total, pour 2017, sur lequel nous vous demandons de délibérer, est de 366 000 euros. Je voudrais simplement profiter de cette délibération pour dire à Monsieur LÉPINEUX que je souscris à beaucoup de ce que vous avez dit, notamment la nécessité d'avoir des indicateurs de mesure, mais vous ne pouvez pas comparer une subvention annuelle de fonctionnement de 366 000 euros donnés à la filière de l'économie sociale et solidaire aux 3 millions d'euros que nous donnons en R&D à un partenaire industriel qui vise à créer, et nous veillerons à ce qu'ils soient vraiment créés, 400 emplois. Il ne faut pas comparer les choux et les carottes. Nous sommes là sur des subventions de fonctionnement qu'il faut comparer au montant que nous donnons par exemple à la filière aéronautique et espace qui se situe autour de 100 000 euros. Il faut comparer au montant donné à la filière agro-alimentaire, aux 100 000 euros donnés à la filière science de la vie, oncologie et santé. On est ici dans une filière très soutenue par nos prédécesseurs.

Nous l'avons baissé de 5 % seulement depuis le début du mandat et nous vous proposons aujourd'hui de maintenir un montant à la hauteur de 366 000 euros.

M. SERP

La 7.10, il s'agit d'une manifestation « Start-up week-end » que l'on reconduit cette année. Le soutien de Toulouse Métropole va à l'association « 54 Chrono » et concerne une centaine de participants, des équipes pluridisciplinaires, essentiellement des développeurs et des codeurs qui inventent des services innovants, reposant sur une réelle attente des consommateurs. Les lauréats seront récompensés à la fin du week-end. La subvention soumise à votre vote est de 2 000 euros, sachant qu'on l'a baissée de 1 000 euros depuis l'année dernière.

M. MAURICE

Je vais intervenir sur ces délibérations en commençant par reposer la même question à Madame FAURE. Vous avez réaffirmé, une fois de plus, que Continental s'engageait à créer 400 emplois mais où est-ce écrit? Encore une fois, ce qui lie l'entreprise et la collectivité, c'est l'acte juridique que représente la convention et je vous ai lu les engagements du bénéficiaire contenus dans l'article 2. Il n'est nulle part écrit qu'il s'engage à créer 400 emplois. Il s'engage à maintenir dix emplois, je le redis, c'est le seul engagement. Vous avez dit que l'on ne pouvait comparer les 4 millions d'euros de subvention, en fait quatre plus un millions d'euros pour dix emplois avec les 366 000 euros de l'économie sociale et solidaire, dont le rapport, pour le coup extrêmement détaillé et bien présenté et je m'en réjouis, montre qu'ils créent et consolident 1 500 emplois. Donc moi je compare, désolé Madame FAURE, mais c'est une réalité, ce sont deux subventions. Il y en a une qui porte sur l'engagement, dont on ne sait pas encore s'il sera tenu, de maintenir dix emplois ; l'autre, avec 366 000 euros, l'économie sociale et solidaire crée et consolide 1 500 emplois par an, c'est le bilan de l'année précédente par l'accompagnement dans les différentes structures effectivement qui sont soutenues. 366 000 euros, il faut le faire remarquer, cela représente sept ou huit acteurs, huit acteurs qu'on soutient. Cela témoigne effectivement de choix politiques qu'il faut que vous assumiez. Et vous semblez le faire quand vous dites que l'économie sociale et solidaire est une économie qui ne nécessite pas un soutien plus important puisque vous avez fait le choix de le baisser chaque année. C'est vrai que cette année vous le maintenez et c'est tant mieux, mais proportionnellement cela reste très faible par rapport au reste. C'est aussi la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur les délibérations que vous avez présentées en suivant et qui relèvent des soutiens aux salons, pour lesquels, on le redit chaque année, nous n'avons pas assez d'éléments. Vous l'avez dit vous-même, vous n'avez pas pu présenter le bilan du MIPIM de l'année passée. Nous n'avons donc toujours pas les bilans qui justifiaient un intérêt à investir. Pour l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) par exemple, c'est pareil. A un moment donné la subvention, on doit savoir à quoi elle sert, quel est son impact sur le territoire et quels sont les emplois créés. Nous aurions préféré que cet argent soit investi, par exemple, vers l'économie sociale et solidaire qui démontre qu'avec peu, elle crée beaucoup.

M. TOMASI

Par rapport aux deux délibérations, 7.10 et 7.11, je constate une différence assez fondamentale dans la forme et dans le fond de ces délibérations. Dans la manifestation concernant les start-up, nous avons un budget global présenté, une participation modeste, pour des organisations relativement petites et donc quelque chose qui me paraît très sagement expliqué. Concernant la manifestation de l'UIMM, 4 000 euros sont donnés sans aucune identification du budget global de l'opération, sans aucune précision. Et ils sont donnés à une organisation qui sait assurer sa promotion lorsqu'elle en a les moyens et lorsqu'elle a envie de le faire, comme elle le fait actuellement. L'année dernière déjà, je m'étais élevé contre cette subvention. Je trouve que cela reste opaque, et c'est une somme tellement petite par rapport au budget de l'UIMM que ça n'a finalement aucun sens. Personnellement, je suis totalement opposé à cette subvention.

Mme DURRIEU

En ce qui nous concerne également, nous sommes opposés aux subventions à l'UIMM. Je n'ai pas fait l'addition du profit de l'industrie métallurgique, parce que j'ai peur de vous faire peur mais c'est quand même gigantesque et je ne parle pas des détournements pour lesquels ils ont été condamnés. Pour

nous, 4 000 euros, c'est peut-être peu de chose mais je pense que l'UIMM a tout à fait les moyens de subventionner cette Semaine de l'Industrie, qui est certes utile mais qui est avant tout utile au patronat, parce que jusqu'à maintenant, la création de richesses qui génère le profit de l'industrie métallurgique provient des salariés dont le patronat a besoin. Que la Ville de Toulouse ou la Métropole contribuent à ce type de manifestations, je suis d'accord, mais qu'elles le fassent par le développement des services publics, par la mise à disposition de lieux, de locaux, etc. Il faut que la participation reste symbolique, mais pas de l'argent sonnante et trébuchant dont ils n'ont pas besoin. Si, au fur et à mesure des années, la contribution a diminué, ce dont je me félicite, c'est aussi le fruit d'un combat, notre combat. Et je regarde mon collègue TOMASI avec qui nous partageons l'analyse en ce qui concerne l'UIMM et le patronat de la métallurgie.

Un mot enfin, toujours sur les manifestations et salons, sur la 7.10. Moi je ne suis pas favorable, là encore, à donner une subvention, même si elle est plus modeste, parce que Toulouse Business School n'est quand même pas une école de pauvres. Au regard des droits d'inscription qu'ils font payer aux étudiants, on peut se dire que, quand ils auront diminué ces frais, peut-être que la Métropole pourra un peu aider cette école privée. Encore une fois, que l'argent public aille aux écoles publiques !

Mme FAURE

Véritablement dans toutes vos prises de parole, vous opposez le public au privé, et c'est tout simplement ce qui différencie notre pensée. Nous sommes aussi et beaucoup en soutien de la recherche publique, et François CHOLLET pourra en témoigner. Nous soutenons aussi la R&D dans le domaine privé. Si nous soutenons cette manifestation portée par l'UIMM, c'est parce que nous avons la conviction que, dans notre politique publique et le développement économique, nous devons être partenaires d'événements dont nous avons l'intime conviction qu'ils sont à valeur ajoutée pour les demandeurs d'emploi de notre territoire. Que vous ne partagiez pas ce point de vue, Madame, et que vous ne votiez pas la délibération, je le comprends tout à fait, je le respecte. Simplement, respectez que, de notre côté, nous n'opposons pas les écoles de pauvres et les écoles de riches, nous n'opposons pas le public et le privé. Nous conduisons une politique publique qui vise à accompagner les demandeurs d'emploi de notre territoire et qui vise à accompagner les entreprises qui créent de la richesse dans leurs projets d'innovation quand les filières sont stratégiques pour notre territoire et donc créatrices d'emplois.

**DEL-17-0294 - International - Coopération avec la Ville de Casablanca : adoption d'un accord cadre**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0295 - International - action extérieure " Loi Oudin" : adhésion au réseau partenaire français "Programme Solidarités Eau (PSEau)"**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0296 - Europe - Semaine de l'Europe - l'Europe de l'espace : soutien de Toulouse Métropole aux associations**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME LACROIX, M. CHOLLET.)*

**DEL-17-0282 - Attractivité - "EuroSciences Open Forum - ESOF 2018" : adoption d'une convention financière avec l'Université Fédérale de Toulouse**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. CHOLLET, ESPLUGAS-LABATUT.)*

**DEL-17-0271 - Attractivité - salons "MIPIM et SIMI 2016-2018" : adoption d'un avenant n°2 à la convention**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*  
*CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*  
*ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

**DEL-17-0269 - Projet R&D - Continental Digital Services - "eHorizon" : adoption d'une convention de cofinancement avec la Région Occitanie**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]*  
*CONTRE [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*  
*ABSTENTION [3 VOIX] (MM. LEPINEUX, PERE, SANCE.)*

**DEL-17-0270 - Projet R&D - Continental Digital Services - "eHorizon" : adoption de conventions financières**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [118 VOIX]*  
*CONTRE [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*  
*ABSTENTION [3 VOIX] (MM. LEPINEUX, PERE, SANCE.)*

**DEL-17-0273 - Numérique - cluster DigitalPlace - programme d'actions 2017 : soutien de Toulouse Métropole**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0274 - Numérique - La Mêlée - "La Cantine" : adoption d'un avenant n°2 à la convention - attribution d'une subvention complémentaire**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

**DEL-17-0275 - Manifestations et salons - "Start-up Weekend Toulouse 2017": soutien de Toulouse Métropole**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]*  
*ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0288 - Manifestations et salons - UIMM " Semaine de l'Industrie" 2017 : soutien de Toulouse Métropole**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]*  
*CONTRE [11 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI.)*

**DEL-17-0281 - Économie Sociale et Solidaire - programmes d'actions 2017 des opérateurs : soutien de Toulouse Métropole**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD.)*

**DEL-17-0324 - Aérodrome Toulouse Lasbordes : fixation des redevances aéronautiques et domaniales applicables**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

## 8. URBANISME ET PROJETS URBAINS

Mme LAIGNEAU présente les points inscrits à l'ordre du jour.

**DEL-17-0278 - Conduite des études du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Toulouse : adoption d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et versement d'un fonds de concours à l'Etat**  
⊆ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]***

**DEL-17-0277 - Conduite de l'inventaire du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Toulouse dans le cadre des études du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et la poursuite de la réalisation de la carte archéologique de Toulouse Métropole : adoption d'une convention cadre pluriannuelle avec l'Etat et la Ville de Toulouse**  
⊆ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]***

**DEL-17-0149 - École Nationale d'Architecture de Toulouse - 21èmes rencontres du Réseau des Écoles d'Architecture d'Europe centrale et orientale du 20 au 25 mars 2017 : attribution d'une subvention à titre exceptionnel**  
⊆ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]***

## 9. AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

M. COQUART présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La délibération 9.2 porte sur le bilan de la concertation préalable pour des aménagements autour du nouveau Parc des expositions. Cette concertation a eu lieu du 31 janvier au 7 mars. Elle a été conduite par Europolia et elle a donné lieu à un rapport de 32 pages de texte, plus un certain nombre d'annexes. Globalement, elle fait ressortir un accueil plutôt favorable sur l'aspect du développement économique et de la création d'emplois. Par contre, il y a un certain nombre d'attentes qui se sont exprimées quant à la question des déplacements, notamment des craintes par rapport à la saturation du réseau routier du secteur, des souhaits par rapport au développement de lignes de transports en commun, et des souhaits également par rapport à de potentielles nuisances du chantier.

La délibération 9.5 concerne la ZAC de Malepère. Elle fait partie d'un ensemble de trois délibérations, 9.4, 9.5, 9.6, qui portent toutes sur cette ZAC. La 9.5 concerne l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics. Je rappelle que c'est une ZAC de 113 hectares créée en 2012, pour 22 ans. Voyez, cela nous amène à 2036 ! Il y a eu un certain nombre d'ajustements, en matière de programmation du nombre de logements, d'importance des espaces publics, avec un sujet important et qui nous a causé quelques difficultés au niveau de la présentation du bilan économique, c'est la notion de maîtrise foncière partielle, qui nous a fait buter sur des questions d'impossibilité de récupération de la TVA. Au total, la participation de Toulouse Métropole est de 28 millions au titre des équipements publics, et d'un peu moins de 55 millions au titre d'une participation d'équilibre, cette participation étant largement compensée par les participations qui seront récupérées sur les terrains mis directement en valeur par leur propriétaire.

La 9.7 porte sur la ZAC de Saint-Martin du Touch et l'approbation de la sixième modification du dossier de réalisation. C'est une ZAC qui recouvre 162 hectares et l'objet de la sixième modification est de préciser le programme engagé sur deux secteurs qui ne sont pas encore aménagés, qui représentent 40 hectares, autour des haltes ferroviaires de Saint-Martin et des Ramassiers. Il est proposé d'augmenter la surface de plancher globale de 500 000 à 584 000 mètres carrés. La plus grosse partie de cette augmentation correspond au développement de différentes activités économiques et de commerce et, de manière secondaire, d'habitat. Des surfaces sont également prévues pour un groupe scolaire. Le prochain Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) prendra en compte ces évolutions et s'établira, en recettes comme en dépenses, à un peu plus de 92 millions d'euros.

Les délibérations 9.9 et 9.10 concernent l'instauration de périmètres de PUP. La 9.9 est sur la commune de Quint-Fonsegrives, le secteur de la Ginestière Est. C'est un projet urbain partenarial conclu avec Promologis pour la réalisation de 299 logements, dont 94 logements locatifs sociaux, avec derrière des renforcements d'équipements publics existants. Le coût prévisionnel des dépenses est de 683 000 euros TTC, avec une quote-part mise à la charge du constructeur de 513 529 euros, le reste à charge pour la Métropole étant financé sur l'enveloppe locale de voirie de la commune de Quint. Enfin, la 9.10 concerne la commune de Toulouse et le secteur de Brouardel. Il s'agit d'une convention de projet urbain partenarial avec la société Eiffage Immobilier Midi-Pyrénées. Le programme porte sur la construction de 231 logements et de 237 places de stationnement pour un coût total fixé à deux millions d'euros, la quote-part à la charge du constructeur étant fixée à 1 464 702 euros ; reste à charge de Toulouse Métropole financé dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement Métropolitaine (PPIM) sur le budget annexe de l'eau.

#### M. GODEC

Mon intervention porte sur plusieurs délibérations proposées au vote. Tout d'abord, la délibération 9.5 qui concerne le vote du dossier de réalisation de la ZAC Malepère. C'est une délibération extrêmement importante pour un projet de grande ampleur. Les chiffres sont assez vertigineux. 113 hectares pour l'ensemble de la ZAC, et un projet qui s'étale sur un grand nombre d'années, ça a été rappelé, mais qui comporte 6 700 logements, en comparaison avec d'autres ZAC que l'on peut connaître, la ZAC de la Cartoucherie par exemple, nous sommes à plus du double de l'objectif de production de logements. C'est donc un projet de grande ampleur sur lequel nous devons avoir la plus grande attention, et notamment sur la question qui nous occupe évidemment, celle de la cohérence du projet d'urbanisme avec le projet de développement des transports en commun. Et sur ce sujet, nous avons des inquiétudes et des préoccupations qui augmentent, car ce secteur, qui est par ailleurs d'une grande qualité environnementale, est à l'heure actuelle très mal desservi en transport en commun. Le PDU actuellement en vigueur et qui s'applique prévoit de le desservir par un transport en commun en site propre. Malheureusement, le projet soumis à enquête publique dans quelques semaines, qui a été arrêté par Tisséo, met un terme à cette desserte en transport en commun en site propre et finalement risque de dégrader la desserte d'un secteur de ZAC qui accueillera à terme 6 700 logements. On a l'impression de mener la politique complètement à l'envers ! On crée une offre de logement sur un territoire en revenant sur les objectifs de desserte de ce territoire. On aurait pu penser peut-être que le projet de troisième ligne de métro, la chimère de troisième ligne de métro pourrait desservir ce site de la ZAC Malepère car, dans les premiers projets de tracé présentés par Monsieur MOUDENC, notamment lors de sa campagne municipale à Toulouse, mais aussi dans les réflexions qui ont suivi au moins jusqu'en 2015, il y avait le projet d'une desserte de la ZAC Malepère par la troisième ligne de métro. Malheureusement, ce tracé a été modifié et dans celui qui a été soumis au débat public dans le cadre des travaux de la Commission nationale des débats publics, la desserte de la ZAC Malepère a été retirée. C'est donc une situation extrêmement préoccupante et un risque de déséquilibre extrêmement fort et d'obligation, finalement, de ces futurs habitants d'utiliser leurs automobiles pour arriver jusqu'à cette zone. Pour ces raisons-là, nous aimerions avoir des éclaircissements sur les possibles évolutions du projet. Je rappelle que des projets de tracé alternatif ont été déposés et qu'ils doivent faire l'objet d'une contre-expertise selon la Commission particulière des débats publics. Ces alternatives proposent justement une modification du tracé pour desservir la ZAC Malepère. Pour notre part, et sans explication supplémentaire sur l'amélioration de la desserte et la dégradation par rapport au PDU actuel, nous serons dans l'obligation de voter contre cette délibération et sur le dossier de réalisation de la délibération 9.5.

La problématique urbanisme et transports est présente dans beaucoup de projets et dans plusieurs délibérations qui nous sont soumises aujourd'hui. La délibération 9.7 de la ZAC Saint-Martin du Touch ne fait pas exception, car il s'agit en vérité, en modifiant le dossier de réalisation, d'augmenter les objectifs de constructibilité sur cette ZAC en passant de 310 000 à 355 000 de surface plancher pour les activités de bureau, de commerce et de services, et en augmentant de 46 000 mètres carrés les objectifs en surface de plancher affectée à l'habitat. Nous pourrions accompagner ces objectifs s'ils s'accompagnaient d'une amélioration de la desserte en transport en commun de ce secteur, actuellement mal desservi. Il pourrait d'ailleurs être mieux desservi avec une amélioration de la

desserte au niveau de la halte ferroviaire, si tous les trains s'arrêteraient systématiquement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ou encore avec une amélioration de la desserte, notamment sur le chemin de Tournefeuille. Mais, à notre connaissance, cet objectif n'est pas actuellement acté par les projets d'évolution de Tisséo. Et, là aussi, nous craignons de construire des logements dans des secteurs qui sont mal ou trop peu desservis en transport en commun.

La délibération 9.9 qui concerne le PUP de Quint-Fonsegrives n'échappe pas à cette problématique. Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas pour le montage financier lui-même, qui ne pose pas de difficulté, mais nous avons été appelés à voter pour l'évolution du droit à la constructibilité sur cette parcelle de dix hectares au niveau de Quint-Fonsegrives, et aujourd'hui l'ouverture de la constructibilité avait été conditionnée à une amélioration de la desserte en transport en commun. Car il s'agit en vérité de construire 300 logements sur une parcelle qui n'est pas desservie par la moindre ligne de bus. La ligne 77 s'arrête à plusieurs centaines de mètres de la parcelle de dix hectares. Nous soutenons les démarches du maire de Quint-Fonsegrives pour que cette augmentation de la densité sur sa commune s'accompagne d'une amélioration de la qualité du service de desserte en transport en commun, et nous conditionnons notre accompagnement de ce projet urbain à l'amélioration de la desserte. Il s'agit tout simplement, sur le territoire, d'avoir une politique cohérente entre l'urbanisation et la desserte en transport en commun.

Pour finir, j'interviens sur une délibération qui concerne la Ville de Toulouse, la délibération 9.10 sur le secteur Brouardel-Europe, une délibération qui pose un grand nombre de questions, car il y a en ce moment des démarches de concertation sur l'aménagement de ce secteur. Il y a encore, en ce moment, des réunions. La dernière a eu lieu le 30 mars avec le propriétaire du foncier. Madame LAIGNEAU, il y a en ce moment des réunions avec le propriétaire du foncier pour dessiner et faire évoluer le projet urbain, pour aboutir à un projet qui convienne aux riverains, aux porteurs de projet et à la collectivité. Et dans le même temps, vous nous faites voter une délibération qui acte la définition des espaces publics et la participation du promoteur Eiffage. Nous ne comprenons pas ces démarches parallèles et nous avons besoin d'éclaircissements, d'autant plus que nous avons compris qu'en vérité, ce qui était en discussion dans les orientations d'aménagement, dans les démarches de concertation, c'était la définition d'une orientation d'aménagement qui verrait le jour dans le cadre du PLUi-H, pour le dépôt d'un permis de construire logiquement en 2019. Si ce n'est pas le cas, alors de quoi discute-t-on avec des riverains au niveau du secteur de Brouardel ? Si le permis de construire, déposé en décembre, est acté et si la collectivité a déjà décidé de la participation qui serait celle du promoteur sur l'aménagement des espaces publics, quel est l'enjeu réel de la concertation ? En l'absence d'éclaircissements, nous ne pourrions pas voter cette délibération 9.10.

#### M. LOZANO

Je souhaite prendre la parole sur la délibération 9.2 relative au développement économique autour du Parc des Exposition (PEx) et du Centre de conventions. Si la majorité des expressions lors de l'enquête publique traduisent la satisfaction de voir se réaliser un projet ambitieux et porteur pour la Métropole, il ressort également de la concertation quatre points qui figurent d'ailleurs dans la délibération soumise à notre approbation. Ces quatre points concernent la circulation, les transports, et surtout, la voirie. Je m'arrête sur deux remarques. La première, c'est la saturation constatée du réseau routier nord, et d'autre part la forte attente quant au prolongement de la RD 902, la Voie lactée, qui inclut également un franchissement de la Garonne permettant le raccordement à l'A62. S'il y a des réponses satisfaisantes du point de vue du développement des transports en commun ou de la gestion du chantier qui, malgré les craintes d'une circulation supplémentaire, on le constate actuellement, est actuellement parfaitement traitée ; en revanche le plan d'aménagement routier, lui, reste toujours en suspens. Quand on pense que le PEx comportera 70 000 mètres carrés de plancher, et qu'aujourd'hui les aménagements dont on parle en apportent 180 000 de plus, c'est très intéressant pour l'activité, pour l'emploi, et nous trouvons ça tout à fait nécessaire. Néanmoins, c'est aussi de la circulation supplémentaire. Aujourd'hui, le barreau mis en place depuis l'entrée du Parc des expositions jusqu'à la RD 2 n'arrange rien. C'est une façon confortable d'amener les flux de voitures de la RD 2 jusqu'à l'entrée du Parc, mais tout le flux venant du nord, et du nord-est d'ailleurs, va s'accroître. Puisque le franchissement de la Garonne est en jeu, je l'ai dit tout à l'heure, cette circulation va encore augmenter par rapport à aujourd'hui. Nous avons une première réponse avec le Plan d'aménagement des routes métropolitaines (PARM). Lors d'une récente rencontre avec les maires, Monsieur le président, vous

avez affiché votre intention forte de pouvoir résoudre des points noirs routiers en utilisant ce fameux PARM. Pour notre part en tout cas, pour le nord, nous souhaitons que la programmation prioritaire de cette voirie structurante aille du nord jusqu'au Parc des expositions mais également qu'elle amène jusqu'aux usines aéronautiques de Toulouse, de Colomiers, de Blagnac. Donc j'insiste vraiment pour que nous puissions rapidement, au cours des réunions que nous aurons sur le PARM, mesurer toute l'importance de la création de cette voirie.

M. MOUDENC

Je vais demander des éléments de réponse aux élus qui peuvent s'exprimer là-dessus. Dominique COQUART et, peut-être Jean-Michel LATTES puisque le volet transport et cohérence urbanisme-transport a été largement abordé sur plusieurs points.

M. COQUART

Effectivement il y a différents types de questions, et le thème transversal de l'intervention de notre collègue était la question de la cohérence urbanisme-transport, question que nous essayons de traiter globalement. On a notamment des réflexions croisées entre le PLUi-H et le PDU. Dans le PLUi-H, on a un impératif qui est tout de même, au travers du programme d'orientations et d'actions, de faire du logement. Tout le monde a en tête les 6 500 logements sur lesquels on est engagés annuellement. Les faire dans des ZAC toulousaines ou plutôt en partie dans les ZAC toulousaines, n'est pas la solution la plus absurde, plutôt que les faire de manière très éloignée. Néanmoins, cela pose effectivement la question des évolutions du système de desserte, et Jean-Michel LATTES va certainement pouvoir nous en dire un petit peu plus sur ce sujet.

M. LATTES

Bien entendu un travail est en cours. Il est d'ailleurs permanent. Les zones que vous avez citées, Monsieur GODEC sont déjà étudiées, avec les maires des quartiers concernés mais aussi avec des maires de communes limitrophes. Cela veut dire que le travail d'urbanisme est traité en parallèle avec le travail des transports. Si je prends l'exemple de la zone Malepère que vous avez évoquée, il est faux de dire qu'il n'y a plus de transport en site propre programmé. Au contraire, on y travaille ! On est même en train de dégager des zones permettant de prévoir l'arrivée de ces systèmes en site propre. Et je rappelle qu'il n'y a pas que le métro en site propre. Vous dites en permanence que le métro, c'est hypothétique, mais là, finalement, vous râlez parce qu'il n'y est pas ! Oui, d'autres systèmes peuvent se mettre en place et montrer toute leur efficacité dans ce cadre-là. Je travaille avec Émilien ESNAULT sur ces questions. On a un travail permanent avec le maire de Quint pour essayer de mailler le territoire à venir avec le développement de cette zone. On a la même réflexion sur beaucoup d'autres zones et je pense notamment à Franczal où des chantiers sont lancés. Bien entendu, le développement des transports accompagnera le développement urbain. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur cela et je crois que, par rapport à ce qui se faisait autrefois, nous parvenons à anticiper de façon beaucoup plus efficace. Autrefois, on créait la zone et on appelait le transport comme on appelait les pompiers pour venir traiter le problème. Aujourd'hui, on est sur des zones en construction que l'on va accompagner et qui seront équipées en systèmes de transport en site propre au moment où elles seront ouvertes. On ne travaille pas sur une page blanche !

M. COQUART

Je pense que Madame LAIGNEAU pourrait peut-être dire un petit mot sur Brouardel.

Mme LAIGNEAU

Oui, Brouardel a fait l'objet d'une réflexion que vous connaissez bien et d'une proposition d'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) que nous sommes en train de travailler et nous n'avons jamais caché notre intention. Quelle était cette intention ? Au départ, il y avait un périmètre de gel qui est tombé, si bien que tout un secteur concerné par ce périmètre de gel est devenu constructible quasiment dans son intégralité. Donc nous avons eu l'idée de lancer une réflexion d'urbanisme et c'est la raison pour laquelle nous avons lancé un concours. L'architecte et urbaniste Dominique PERRAULT y a répondu. Cette consultation avait pour objectif de définir ce que nous pouvions faire sur l'ensemble de ces terrains, sachant qu'ils étaient tous privés, mais que certains

propriétaires souhaitaient vendre et que des opérateurs souhaitaient réaliser des opérations foncières. Nous étions dans l'incapacité de leur dire ce qu'il était possible de faire sur ce terrain. Ce que permet le PLU, bien sûr, on peut toujours le dire, mais il était plus difficile d'avoir une réflexion qui tienne compte de l'importance de ce territoire sur la ville de Toulouse, puisque c'est dans le centre-ville, à proximité de Compans-Caffarelli, secteur où il était donc impossible de laisser faire n'importe quoi. Par conséquent, nous avons lancé cette réflexion, sachant que pour certaines opérations, nous ne pourrions pas attendre trop longtemps, parce que les propriétaires attendent déjà depuis fort longtemps de céder leurs terrains. Je pense surtout à des terrains qui étaient, en fait, des friches industrielles. Certains propriétaires, dont celui qui touche le projet d'Eiffage, avaient donc un droit à construire, que nous souhaitions affiner dans le cadre de cette étude globale faite par Dominique PERRAULT. Donc à l'issue de ce travail, il y a eu des réunions de concertation, une présentation aux habitants du quartier de l'ensemble de la réflexion autour du plan-guide de Dominique PERRAULT. Une fois le plan-guide défini, concerté, discuté avec la population, et non pas validé, une fois défini ce qui correspondait à ce que nous attendions, nous savions ce que nous allions pouvoir répondre à des porteurs de projets qui se trouvaient en frange de ce projet. C'est le cas du terrain sollicité par Eiffage, qui se situe tout à fait en frange du projet et dont la réalisation ne nuisait pas à la poursuite de notre réflexion et à la poursuite de l'urbanisation de l'ensemble de ce secteur. D'autre part, dans l'hypothèse où une population nouvelle arrivait, nous nous sommes préoccupés de savoir, auprès de notre collègue en charge de l'éducation, si les écoles étaient en capacité d'accueillir les nouveaux enfants de ce territoire. C'est la raison pour laquelle nous avons très rapidement affiché que pour ce secteur, pour cette parcelle qui était concernée par l'opération d'Eiffage, nous étions en capacité de la délivrer sans craindre de créer des problèmes aux nouveaux habitants. Par contre, pour les autres opérations, et il y en a d'autres qui sont en cours de réflexion, nous attendons encore qu'une opération plus importante sur l'ensemble du secteur nous permette éventuellement de réaliser une école. Donc l'opération d'Eiffage est une opération, qui a été présentée aux habitants, nous avons concerté avec eux, plans et présentations à l'appui. Eiffage a présenté et explicité son projet. Ma collègue Ghislaine DELMOND a beaucoup travaillé avec les habitants de ce quartier sur ce projet. Et lorsque le projet est arrivé à satisfaire à peu près tout le monde, à la fois les habitants mais aussi notre urbaniste, les différents intervenants sur cette opération, nous avons donné le feu vert à Eiffage. Pour que cette société puisse participer à l'effort global qu'il est nécessaire de mettre en place sur ce territoire, nous avons travaillé cette convention de Projet urbain partenarial.

#### M. GODEC

L'intervention de Monsieur LATTES ne m'a pas rassuré, au contraire, parce que nous dire qu'il est en réflexion et qu'il ne faut pas être inquiet ne suffit pas à rassurer les inquiétudes sur la desserte d'une ZAC de 6 700 logements. Je pense qu'il faudrait des éléments concrets, au moment de voter un dossier de réalisation sur la desserte en transport en commun, et non pas simplement dire : « Nous réfléchissons et il y aura des solutions. »

Sur le secteur Brouardel, je suis surpris par votre réponse, Madame LAIGNEAU et peut-être Madame DELMOND pourrait compléter ? Le 30 mars, il y a une quinzaine de jours, s'est tenue une réunion avec Engie, propriétaire du foncier, dans laquelle il a été évoqué des évolutions possibles du projet urbain et des espaces publics. Évidemment, ces évolutions viendraient impacter le permis de construire et le projet urbain partenarial. On a finalement l'impression d'une démarche parallèle. Il y a eu aussi dans la discussion la problématique de la desserte de la parcelle et je rappelle qu'il s'agit tout de même de 231 logements construits sur une parcelle de moins d'un hectare ; c'est un niveau de densité extrêmement important. Et cela pose aussi la question de possibles liaisons douces entre plusieurs rues, notamment la rue Églantine et la rue Brouardel. Malheureusement, ces éléments ne sont pas dans le plan du projet urbain partenarial qui est proposé au vote. Je m'étonne que ces démarches ne soient pas corrélées et je ne peux pas ne pas avoir le sentiment qu'en réalité, la concertation se déroule en parallèle et que le projet urbain partenarial vient acter des choses qui sont en contradiction avec des discussions qui sont en jeu dans la concertation. Peut-être Madame DELMOND qui a participé à cette réunion, pourra-t-elle me contredire ?

M. MOUDENC

Monsieur COSTES, président de la commission voirie, va d'abord nous dire où nous en sommes sur la démarche du PARM évoquée en particulier par Guy LOZANO puisque désormais ce programme pluriannuel d'investissement routier a un nom qu'il convient peut-être d'explicitier à tout le monde.

M. COSTES

Merci, Monsieur le président, quelques éléments sur l'organisation de ce PARM qui sera mis en place conformément aux engagements qui ont été pris et qui a été constitué, effectivement, au travers de la Commission voirie.

Le PARM, Programme d'aménagement des routes métropolitaines, fait suite à l'intégration des voiries départementales dans le giron de Toulouse Métropole et a pour objet de réajuster la programmation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements de la Métropole (PPIM). Au-delà, il s'agit d'exprimer les souhaits, maintes fois réitérés, de l'ensemble des maires et de l'ensemble des collectivités d'améliorer la desserte de zones aujourd'hui congestionnées et qui nécessitent des aménagements de voirie. C'est la raison pour laquelle a été constitué un Comité de pilotage (Copil) qui réunit des élus membres de la Commission Voirie et qui avaient déjà travaillé sur l'intégration des voies privées dans le domaine public. Le Copil est donc étendu pour gérer, réfléchir et mettre en place des critères, sur la base d'un certain nombre de souhaits, exprimés à la fois par les pôles territoriaux de la Métropole et par les maires. Ces demandes seront progressivement intégrées, hiérarchisées et proposées à l'ensemble des élus pour décision ultérieure. En tout cas, nous espérons que cette concertation permettra de faire émerger l'ensemble des points noirs à traiter dans les prochains mois et les prochaines années. C'est évidemment un chantier important qui va prendre en compte trois périodes calendaires, 2020, 2025 et 2030. Comme l'a dit Jean-Michel LATTES, Dominique COQUART et Annette LAIGNEAU, il a aussi pour objet d'accompagner, de mettre en perspective l'ensemble des plans, à la fois de mobilité, d'aménagement foncier, de développement économique, et maintenant de la voirie, pour faire en sorte que l'ensemble de ces systèmes de gestion, cet ensemble de schémas puisse être cohérent. Mais nous espérons avoir bien avancé dès le premier semestre pour être capables de proposer quelque chose au second.

Quelques éléments complémentaires sur cette desserte nord-ouest, puisqu'à l'aune de cette desserte, il faut évoquer un certain nombre d'actions complémentaires engagées. Il faut pas non plus réfléchir uniquement en termes de voirie, mais également regarder une systémique d'actions. Je rappellerai simplement une action importante qui a été lancée dans le cadre du Pacte Airbus, cette fois-ci, et qui vise à mettre en place une série de petits aménagements locaux qui, par leur concomitance, vont certainement permettre de réduire la congestion et le trafic sur l'ensemble des dessertes de la zone nord-ouest. C'est donc une action importante qui vise à agir sur des éléments hors voirie et en liaison avec le SMTC Tisséo, en liaison avec l'ensemble des acteurs de la zone aéronautique. Je pense notamment à Airbus, ATR, Safran et d'autres. Cette fois-ci, l'action porte sur la limitation de la place de la voiture, les modes doux qu'il faut, effectivement, privilégier ou encourager, des actions sur le télétravail, les horaires décalés et toute une série d'initiatives, comme peut-être la réflexion sur des tiers-lieux d'entreprises pour permettre aux gens qui n'ont pas besoin d'aller dans les zones aéronautiques de rester à proximité de chez eux. C'est un ensemble d'initiatives qui font aujourd'hui l'objet d'un dépôt de projet européen, qu'on a géré avec les acteurs de la Métropole, la Direction générale de l'action du développement économique et toutes les équipes de Marc BEL. Je pense que c'est quelque chose qui permettra de compléter de façon certainement efficace les actions qui ont été engagées en termes de voirie.

M. LATTES

Juste un mot en complément pour Monsieur GODEC. Je crois que vous ne comprenez pas comment le SMTC travaille, parce que chaque fois qu'on vous dit quelque chose, vous partez sur l'inverse ! D'habitude, dans les Conseils, vous nous parlez du métro en disant : « Ça va trop vite, il faut pas aller si vite, il faut ralentir, arrêtez ! ». Et puis là, vous nous dites : « Mais on ne va pas assez vite, il faut aller plus vite ». Je vais donc vous expliquer comment on travaille. Toutes les semaines, tous les mois, de nombreux maires viennent au SMTC, travaillent leur projet urbain, on échange, et ce que vous ne voyez pas encore et qui va apparaître régulièrement, c'est tout ce que nous avons construit avec eux.

C'est vraiment un réseau qui est en train d'être co-construit, et chaque zone d'urbanisme qui se développe est prise en compte, travaillée. Mon collègue Bruno COSTES vient de parler de la zone d'Airbus. C'est un secteur où nous travaillons la multiplication de liaisons nouvelles, de dispositifs complémentaires. Donc si vous êtes inquiet, moi je ne le suis pas, parce que je sais que le travail fait aujourd'hui est extrêmement sérieux. Il est fait avec les territoires, avec les gens concernés, avec les gens qui sont présents ici dans cette salle qui travaillent avec nous au quotidien. Et ce n'est pas de la réflexion en l'air, comme vous le dites, mais au contraire des projets qui se construisent et qui avancent véritablement.

Mme DELMOND

Monsieur le président, mes chers collègues, quelques petites précisions supplémentaires sur le travail mené en étroite collaboration avec ma collègue Annette LAIGNEAU que je remercie. Comme elle l'a dit, le secteur Brouardel est un projet réalisé sur des terrains qui n'appartenaient pas à la municipalité, donc des privés, mais comme ils intégraient une zone globale, on avait fait appel au cabinet de Dominique PERRAULT pour avoir un projet d'envergure. Finalement, plusieurs petits projets se greffent sur ce site important, par exemple, celui d'Eiffage. C'est certainement le premier qui verra le jour. Petite précision, il va y avoir 220 logements pour 236 stationnements. La dernière réunion publique a eu lieu le **23 mars** et je tiens à préciser que chaque projet est préalablement présenté en bureau de quartier, après quoi une étude est menée avec les porteurs de projet avant d'aboutir à la présentation en réunion publique. Je dois dire qu'Eiffage avait mené en amont une très forte concertation, puisqu'ils ont fait du porte-à-porte et qu'ils ont rencontré tous les riverains. Ce projet s'est donc véritablement construit avec beaucoup d'échanges au niveau de la population. Ensuite, il y a eu la réunion publique du **30 mars** qui concernait, là, le projet du Groupe Engie, sur un terrain qui leur appartient. On ne pensait pas qu'Engie se positionne aussi rapidement, mais vu le développement et l'évolution du quartier, ils ont voulu privilégier la transversalité. Au niveau de leur terrain, ils ont prévu une transversalité entre le secteur Brouardel vers le jardin de Compans pour éviter que toute la circulation afflue soit sur le boulevard, soit sur le bord du canal. Donc encore une fois, je tiens à signaler l'importance et la qualité de la concertation avec des associations, des riverains et des élus qui ont joué le jeu. Mais je rappelle que ce sont des projets privés, qu'on accompagne.

**DEL-17-0335 - Opération d'aménagement du site Guillaumet (commune de Toulouse) : lancement d'une procédure de Déclaration de Projet (DP) emportant Mise en Compatibilité (MEC) du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse**  
⊆ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]***

**DEL-17-0297 - Opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole : Bilan de la concertation préalable**  
⊆ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]***

**DEL-17-0221 - Communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane - Secteur Pé d'Estèbe - Belle Enseigne - Travaux de réalisation d'un équipement gendarmerie et de sa desserte : Principe de lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**  
⊆ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]***

**DEL-17-0003 - ZAC de Malepère (Commune de Toulouse) : approbation du Compte-Rendu annuel d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) 2015 et de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement**  
⊆ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]***  
***NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)***

**DEL-17-0005 - ZAC de Malepère (Commune de Toulouse) : approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics**  
⊆ ***LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]***  
***CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)***

**DEL-17-0007 - ZAC de Malepère (Commune de Toulouse) : approbation du dossier d'enquête publique unique préalable**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0033 - ZAC Saint-Martin du Touch (Commune de Toulouse) : approbation de la sixième modification du dossier de réalisation**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*  
*ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

**DEL-17-0185 - ZAC Saint-Martin du Touch (Commune de Toulouse) : approbation du Programme des Equipements Publics (PEP)**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0009 - Commune de Quint-Fonsegrives - Secteur La Ginestière Est : instauration d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société Promologis**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0157 - Commune de Toulouse - Secteur Îlot Brouardel : approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Eiffage Immobilier Sud Ouest**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*  
*ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

**DEL-17-0300 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - PRU Izards 3 Cocus - 10, chemin des Izards : Acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à Madame Pierrette DURAND**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0301 - Création de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la région Occitanie - Consultation sur le projet de décret : Avis de Toulouse Métropole**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## 10. HABITAT

M. MOUDENC

Je mets les délibérations aux voix, n'ayant pas eu de demande d'intervention.

**DEL-17-0168 - Logement Social - Parc Public : Conditions d'octroi des garanties d'emprunts et mise à disposition du contingent réservé (abroge et remplace la délibération du 17 décembre 2015 pour intégrer les garanties d'emprunts sur les prêts de haut de bilan)**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0202 - Délégation des aides à la pierre 2012-2017 - Habitat privé : validation du programme d'actions territorial 2017 (PAT)**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0203 - Convention de Délégation des aides à la pierre 2012-2017 - Habitat public / Habitat privé : adoption des avenants 2017**

≡ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**11. COHÉSION SOCIALE**

M. MOUDENC

Je mets les délibérations aux voix, n'ayant pas eu de demande d'intervention.

**DEL-17-0237 - Cohésion Sociale : Fonds d'Aide aux Jeunes collectif : Attribution d'une subvention à l'association Rebonds et adoption d'une convention d'objectifs**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0329 - Cohésion Sociale : Attribution de subvention aux associations - 1ère tranche 2017**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0330 - Cohésion Sociale : Contribution 2017 au GIP Conseil Départemental d'Accès au Droit**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*  
*NON PARTICIPATION AU VOTE [4 VOIX] (MMES MAUREL, KATZENMAYER, ESCUDIER, VEZIAN.)*

**DEL-17-0349 - Contrat de Ville 2015-2020 : Attribution de la dotation annuelle de fonctionnement aux Conseils Citoyens (2017-1)**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**13. CULTURE**

M. MOUDENC

Je mets les délibérations aux voix, n'ayant pas eu de demande d'intervention.

**DEL-17-0317 - Contrat Territoire Lecture : Lancement d'appel à projets 2017 (bourses de création lecture publique)**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0316 - Marathon des Mots - Édition 2017- Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Toulouse le Marathon du Livre : adoption de l'avenant n°4 (2ème versement)**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0332 - Nouveaux Territoires de l'Art - L'Usine, La Grainerie, Mix'Art Myrys : attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2017 (2ème versement)**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0333 - Association Européenne du Film d'Animation (AEFA-Cartoon) : attribution d'une subvention au titre du Cartoon Forum 2017**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0326 - Théâtre National de Toulouse (TNT): attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 (2ème versement)**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0334 - Orchestre de Chambre de Toulouse : Attribution d'une subvention au titre de l'année 2017**  
⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0258 - Muséum – Festival " Terres d'ailleurs " : adoption d'une convention de partenariat avec l'association " Délires d'Encres "**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0287 - Muséum – Opération " Les As de la jungle " : Adoption d'une convention de partenariat avec la Sarl TAT production**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0238 - Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec l'École nationale vétérinaire de Toulouse pour une mission d'apport de compétences**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0290 - Muséum : Adoption d'une convention de partenariat avec le Centre d'Éducation Spécialisé pour Dysphasiques et Déficiants Auditifs**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0292 - Muséum : accès aux Jardins du Muséum et Jardin Botanique Henri Gaussen - Événements 2017 : approbation du principe de gratuité**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0299 - Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse à l'occasion de la journée festive d'ouverture des jardins du Muséum**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0314 - Muséum - Biennale Passage(s) : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Université Toulouse Jean-Jaurès**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

*NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME LACROIX, M. CHOLLET.)*

**DEL-17-0266 - Quai des Savoirs : Adoption d'une convention cadre de partenariat et de mise à disposition de bureaux avec l'Association les Petits Débrouillards Occitanie**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0291 - Quai des Savoirs - Semaine du Cerveau: Adoption d'une convention de partenariat avec le Centre de Recherche Cerveau et Cognition**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

#### 14. VOIRIE

M. MOUDENC

Je mets les délibérations aux voix, n'ayant pas eu de demande d'intervention.

**DEL-17-0041 - Maillage BUN - Chemin de la Violette (commune de L'Union) - Requalification de voiries et de modes doux : Approbation du dossier d'enquête publique - Approbation du dossier d'enquête parcellaire - Lancement de l'enquête publique**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0175 - Projet d'aménagement des espaces publics du nouveau quartier La Violette (Commune de l'Union) : Adoption du bilan de concertation**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0178 - Aménagement de l'échangeur du Perget (Commune de Colomiers) : approbation du dossier d'enquête publique préalable à la DUP, du dossier d'enquête parcellaire et du dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0176 - PAE de Bordeblanche (Commune de Toulouse) - 2ème phase - Réaménagement du chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le chemin Ramelet Moundi : Approbation du dossier d'enquête publique, du dossier d'enquête parcellaire et lancement de l'enquête publique**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0508 - Création d'un deuxième crématorium métropolitain**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## 15. EAU ET ASSAINISSEMENT

M. MOUDENC

Je mets la délibération aux voix, n'ayant pas eu de demande d'intervention.

**DEL-17-0061 - Actualisation du zonage pluvial**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## 16. DÉCHETS URBAINS

M. MOUDENC

Je mets la délibération aux voix, n'ayant pas eu de demande d'intervention.

**DEL-17-0533 - Decoset - adhésion de 3 EPCI : avis de Toulouse Métropole**

⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

## 12. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. AUJOLAT présente les points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le président, mes chers collègues, la première délibération nous amène à parler de l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial, le PCAET, de Toulouse Métropole. Aujourd'hui je vous proposerai d'adopter la stratégie de climat en indiquant les enjeux et les grands objectifs stratégiques. Un petit rappel, tout d'abord, pour dire que Toulouse Métropole a, depuis 2012, un Plan climat-énergie territorial, qui avait été voté d'ailleurs en son temps à l'unanimité, et nous y avons participé. Les évolutions législatives nous conduisent aujourd'hui à la révision de ce Plan, tout en assurant sa continuité ; y ajoutent une dimension nouvelle, l'air. Cette révision nous a conduits à réfléchir sur notre ambition en matière de lutte contre les changements climatiques, puisque la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte nous demande de fixer des objectifs, je le rappelle, à horizon 2030, et également d'intégrer une nouvelle finalité de qualité de l'air. En parallèle, nous avons également souhaité engager cette démarche dans le cadre du label européen Cit'énergie, démarche qui nous engage formellement à atteindre nos différents objectifs. Comment avons-nous travaillé ? Nous l'avons fait en trois temps. Une première étape de diagnostic du territoire et d'évaluation du précédent Plan climat. Nous avons mené une large concertation : rencontres citoyennes, auxquelles un certain nombre d'entre vous ont participé et surtout auxquelles beaucoup d'associations ou de particuliers ont participé, concertation en ligne, entretien avec les maires, contribution des entreprises... Au total plus de 300 idées d'action ont été proposées. Ensuite s'est engagée une réflexion des élus à partir des données du territoire et des remontées des citoyens, afin

d'élaborer une vision sur ce que devra être notre Métropole en 2030. La première étape des diagnostics a permis d'évaluer le niveau des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et la capacité de séquestration de CO<sub>2</sub>. Ces émissions sont de 2,7 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit une baisse de 12 % depuis 2008. Tous les chiffres que je vous donnerai seront basés sur les données 2008, date à partir de laquelle nous avons récolté des chiffres véritablement précis. Il est également apparu, et il faut le souligner, que la formidable attractivité de notre territoire lui faisait certes subir une pression démographique importante, nous en avons parlé tout à l'heure, mais aussi une augmentation d'émissions de gaz à effet de serre. Il est également apparu que l'attractivité économique de notre Métropole se doublait de plus en plus de la recherche d'une qualité de vie et de l'attente de préoccupations environnementales de la part des entreprises et des salariés qui viennent s'installer à Toulouse. Et nous souhaitons tous fortement préserver cette attractivité économique, mais en faire également une opportunité pour l'innovation écologique et le développement de la croissance verte, tout en répondant bien sûr aux attentes de bien-vivre des métropolitains. Nous allons donc voter une première délibération aujourd'hui sur les enjeux et les objectifs de la stratégie air-énergie territoriale de Toulouse Métropole pour 2030, et j'insiste sur les enjeux et les objectifs. Et dans un second temps, au troisième trimestre 2017, nous voterons l'approbation du premier plan d'action, 2017-2020, et donc des moyens qui mettront en œuvre cette stratégie. Notre objectif premier est essentiel : moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre pour Toulouse Métropole. Cet objectif est nécessaire pour assurer à la fois l'engagement planétaire, le maintien du bien-vivre des métropolitains, mais aussi pour assurer à Toulouse Métropole sa fonction d'animation du territoire. Certes, cet objectif de moins 40 % est ambitieux, plus ambitieux que le précédent Plan climat qui avait retenu l'engagement européen des « trois fois 20 », consistant à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre. Mais c'est aussi, je vous le disais tout à l'heure, parce que l'année de référence pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, pour le territoire métropolitain, sera non pas 1990, comme prévu dans la loi pour la transition énergétique, mais 2008, première année où les données territoriales fiables sont disponibles. Pour atteindre cet objectif, il faudra économiser un million de tonnes d'ici 2030 et je vous rappelle qu'en 2015, 2,7 millions de tonnes ont été émises. Pour y arriver, la stratégie s'intitule donc « 2030, Toulouse Métropole, une éco-Métropole vivante ».

Je vais vous proposer six axes prioritaires et une ambition chiffrée pour chacun d'entre eux. Cinq axes seront centrés sur les compétences ou politiques publiques, et un axe concerne plus spécifiquement la collectivité souhaitant se montrer exemplaire.

Très brièvement, l'axe 1 sera : assurer le bien-vivre dans l'éco-Métropole. L'ambition, c'est que plus de la moitié des métropolitains vivent dans un logement agréable et performant en 2030 ; un logement rénové ou postérieur à la norme de rénovation thermique RT 2012. Axe 2 : rendre du temps aux métropolitains. L'enjeu est donc de favoriser l'éco-mobilité, avec une ambition : 50 % des déplacements réalisés autrement qu'en véhicule motorisé thermique individuel à l'horizon de 2030. Axe 3 : développer les renouvelables. Une ambition : doubler la part de la consommation des énergies renouvelables sur le territoire à 2030. Axe 4 : entreprendre, produire, consommer durablement dans une Métropole intelligente, et là nous proposons une ambition forte : un emploi sur dix dans les métiers verts d'ici 2030. Axe 5 : Toulouse Métropole animatrice de la transition énergétique, avec une ambition, mettre en mouvement toutes les catégories d'acteurs pour la transition énergétique. Et enfin axe 6 : innover pour l'exemplarité, avec une ambition, une collectivité à énergie positive en 2030, pour son patrimoine, donc pour la collectivité et l'exercice de ses compétences. Pour rappel, la Région vise, elle, de devenir « territoire à énergie positive » en 2050. Donc pour mettre en œuvre cette stratégie climat, un premier plan d'action pour la période 2017-2020 vous sera présenté au troisième trimestre 2017. Il m'a été posé une question lors de la Commission de développement durable, et j'y réponds tout de suite. Il m'a été demandé sur quoi nous nous étions basés. Quand nous proposerons des actions et quand nous travaillerons avec vous sur les actions, nous aurons les bases 2008. Ce sont des chiffres qui ont été contrôlés et discutés avec les différents services, associations et chercheurs. Tout cela est donc réalisable et peut être mis en œuvre. Par exemple, l'objectif des moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre, mes chers collègues, est certes ambitieux, mais je crois qu'il est nécessaire. Ce n'est donc pas un scénario de « laissez-faire » ; c'est vraiment une stratégie volontariste de Toulouse Métropole, de son président, non seulement d'agir par l'exercice de ses compétences, et sur ses propres compétences. C'est également la marque de la volonté de Toulouse Métropole de mobiliser les acteurs du territoire. Bien sûr, le nouveau PCAET sera conçu et mis en œuvre avec les acteurs du territoire, et

cet objectif ne pourra être atteint, je le répète, que par la capacité de Toulouse Métropole à entraîner tous nos concitoyens, les entreprises, les associations, dans un projet d'éco-Métropole vivante et partagée.

#### M. MAURICE

Effectivement, c'est une délibération importante qui fait suite à l'évolution de la loi, qui oblige aujourd'hui les collectivités à intégrer la dimension air dans leur Plan climat-énergie territorial. Et c'est évidemment essentiel au moment où des chiffres nous rappellent une cruelle réalité : 48 000 morts par an sont dus à la pollution de l'air. Ne pas agir aujourd'hui devient donc criminel. C'est pourquoi il est essentiel que nous ayons ces débats, une stratégie et des actions. Vous l'avez rappelé, le Plan climat de 2012 avait effectivement une ambition consistant à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre ; c'étaient alors les objectifs européens fixés. Aujourd'hui, les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous ont montré l'aggravation de la situation internationale et nous obligent à être beaucoup plus ambitieux. C'est pourquoi, suite à la COP 21, vous l'avez dit, la loi nous donne aujourd'hui des objectifs bien plus ambitieux mais nécessaires. Il y a notamment celui que vous reprenez : les moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre pour notre territoire. Nous partageons cette volonté politique affichée et cet objectif. Simplement, nous avons quand même quelques questionnements. D'abord, je voudrais rappeler que lors de la Commission Environnement, je vous ai fait part du fait qu'il était difficile d'avoir un débat sur des objectifs, des plans d'action en la matière, sans avoir une analyse fine du diagnostic effectué. Or, un mois après la commission, en conseil, au moment du vote, nous n'avons toujours pas plus d'éléments sur ce diagnostic, mais uniquement une page d'annexe avec quelques chiffres et surtout quelques diagrammes qui nous donnent un chiffre brut d'émissions de gaz à effet de serre. Tout à l'heure, vous avez annoncé une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 12 % depuis 2008, mais on ne sait pas d'où sort ce chiffre. Je regrette que le diagnostic ne soit pas partagé, choix que nous avons fait au moment du Plan climat précédent. Il y avait même eu un document diffusé de manière publique, qui permettait de partager avec la population tous les éléments de diagnostic, qui sont extrêmement intéressants autant qu'importants. Et il me semble essentiel que vous puissiez communiquer, à l'ensemble des élus, tous les éléments précis et entiers de ce diagnostic. C'est primordial pour savoir d'où on part. Parce qu'au-delà des « moins 40 % » que, encore une fois nous approuvons, il faudra apprécier la réalité des actions mises en œuvre et des objectifs fixés, au regard des chiffres actuels. Par exemple, pour le fait que plus de la moitié des métropolitains vivraient dans un logement agréable et performant en 2030, rénové ou postérieur à la RT 2012. Les objectifs nationaux fixés, je vous le rappelle, c'est moins 50 % de diminution de la consommation d'énergie finale d'ici 2050. Il sont donc extrêmement ambitieux. Sur la mobilité, autre exemple, vous dites : « 50 % des déplacements autrement qu'en véhicule motorisé thermique à l'horizon 2030 ». Là aussi, il faudra voir dans quelle mesure les engagements que nous prenons par ailleurs, notamment à travers le Plan mobilité, répondent à ces enjeux. Il y a finalement beaucoup de questionnements dans la déclinaison des différents axes et des ambitions affichées, qu'on a du mal à évaluer ou comprendre. Vous avez également évoqué « les métiers verts » mais j'aimerais que vous définissiez votre point de vue. Car, pour moi, un emploi sur dix dans les métiers verts d'ici 2030, c'est très peu ! Je pense même qu'aujourd'hui, un sur dix en font déjà partie, quand on sait le nombre d'acteurs qui interviennent dans l'économie circulaire. Tout dépend donc du périmètre défini, là aussi. En réalité, il faut qu'on se mette d'accord sur les définitions, les éléments de diagnostic, si on veut partager ensemble demain un plan d'action qui soit réellement en cohérence avec l'engagement aujourd'hui affiché, qui pour moi est le seul qui vaille, à savoir les moins 40 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Enfin sur la mobilisation, nous espérons que vous associerez l'ensemble des élus à l'ensemble de ce travail car nous n'avons pas forcément été associés aux étapes de construction, notamment à des séminaires, dont on voit apparaître à travers les annexes qu'ils ont eu lieu. Je ne sais pas quels élus y ont participé, mais en tout cas, les élus écologistes n'y étaient pas associés, et nous le regrettons. Donc j'espère qu'aujourd'hui, il y aura un vote unanime sur cet engagement de diminuer de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre, mais le travail reste entier pour se mettre d'accord sur un plan d'action conforme à cet engagement, évaluable en termes de résultats. Encore une fois, je vous redemande d'avoir rapidement les éléments de diagnostic, afin qu'on puisse aussi travailler et se comprendre dans les chiffres.

**M. BRIANÇON**

Chers collègues, très rapidement je veux m'inscrire dans le droit fil de ce que vient de dire Antoine MAURICE à l'instant, à propos du Plan climat. Nous sommes devant un texte qui décline un certain nombre d'intentions et d'ambitions mais au-delà, ce qui compte réellement, c'est la décision politique, la mise en œuvre et l'action. C'est là-dessus que portent les enjeux, pour les raisons qu'il a évoquées en parlant à juste titre d'enjeu de santé publique ou en évoquant notre quotidien aujourd'hui et la façon dont nous allons vivre demain dans une grande Métropole comme la nôtre. Nous devons donc être à la hauteur de cette ambition. Bien sûr, nous, élus socialistes, pouvons nous inscrire complètement dans cette perspective et je souhaite que le travail que nous allons faire ensemble soit efficace. J'ai un certain nombre de signaux d'alerte, mais je veux aujourd'hui être très positif. On a déjà eu l'occasion de dire ce qu'on pensait d'un certain nombre de décisions, comme par exemple la réouverture aux voitures de la Liaison Multimodale du Sud-Est (LMSE). J'ai constaté à regret que dans les deux réunions de concertation prévues avec les personnes engagées dans l'écologie, il y avait peu d'élus présents, et peu de présence. Moi aussi, je regrette que le diagnostic proposé aujourd'hui soit pour l'heure relativement faible. Mais au-delà de cela, si nous voulons prouver que ce débat sur le climat n'est pas le nouvel avatar du marketing politique, il faut prendre les décisions qui s'imposent. Elles sont aujourd'hui devant nous, et c'est ce vers quoi nous nous inscrivons.

**M. AUJOLAT**

Mes chers collègues, en réponse à Monsieur MAURICE et à Monsieur BRIANÇON, je maintiens ce que j'avais dit en commission, c'est-à-dire que j'ai fait une demande à Atmo Occitanie pour vous fournir des éléments plus complets. Nous sommes en train d'en faire une synthèse, après quoi un document public sera fourni. J'ai quand même entendu une volonté de consensus et je crois que c'est important. C'est un choix pour l'avenir de notre Métropole, qui s'étend d'ailleurs aux autres, que ce soit au Sicoval, avec qui nous travaillerons, ou au Muretain, parce que l'air est le même pour tout le monde. Il est donc important que nous puissions arriver à ce consensus et arriver à travailler ensemble. Sur cet aspect, je suis tout à fait d'accord et dans cet esprit, nous avons multiplié les réunions. Effectivement, j'aurais aimé qu'il y ait plus d'élus, mais je n'en ai pas vu beaucoup de votre bord non plus, ou alors ils ne sont pas restés bien longtemps, notamment aux différents forums. Ensuite, par rapport au bilan du dernier PCET, je dirai qu'un des principaux défauts relevé se situait au niveau de l'évaluation. Elle manquait, c'est indéniable. On peut également lui reprocher un côté « catalogue » où « inventaire à la Prévert ». Il était très fourni et bien heureusement, un certain nombre d'actions ont été réalisées. La preuve en est que l'air a quand même été amélioré, même s'il est très difficile de quantifier véritablement cette évolution. D'ailleurs, certains maires me l'ont demandé et nous le ferons dans toutes les communes, d'effectuer un suivi et une évaluation des actions entreprises sur ces territoires. Un dernier point que je voulais souligner : ce plan d'action 2017 et 2020 s'appuiera sur une feuille de route qui sera claire, je vous le garantis, et qui permettra son évaluation. Il faut donc que nous ayons à la fois un certain nombre d'actions phares qui nous permettent d'atteindre notre but des « moins 40 » et en même temps, une évaluation régulière, année après année, de ce qui aura été entrepris.

**M. COSTES**

Pour compléter et puisque j'ai eu l'occasion de participer, avec Michel AUJOLAT, à un certain nombre de présentations publiques, je veux simplement rassurer nos collègues sur les modalités de mesure des gaz à effet de serre. Elles sont imposées par la loi. Il y a deux méthodologies utilisables, soit les bilans de gaz à effet de serre définis nationalement, soit celles mises en place par les agences de surveillance de la qualité de l'air et qui reposent sur l'utilisation de capteurs. Donc, il n'y a pas le moindre doute sur la pertinence des évaluations. Et naturellement, comme l'a rappelé Michel AUJOLAT, les chiffres qui ont été communiqués seront fournis, et bien au-delà de la sphère des élus, avec l'ensemble de la dichotomie des différents polluants qu'il est nécessaire de faire pour permettre cette appréciation.

**M. MOUDENC**

Nous abordons maintenant le deuxième point, sur le bruit.

**M. AUJOLAT**

Cette délibération porte donc sur l'environnement sonore et nous demande d'approuver le Plan de prévention du bruit dans l'environnement sur le territoire de Toulouse Métropole (PPBE). Pour mémoire, je rappelle que Toulouse devait remplir deux obligations. Premièrement, réaliser une cartographie de l'environnement sonore sur son territoire, vous l'avez approuvée en février 2016. Deuxièmement, mettre en œuvre un programme d'actions visant à protéger la population, nos concitoyens qui habitent dans des secteurs impactés par les bruits des transports et des industries bruyantes. Ce plan d'action doit donc permettre de réduire ces zones de conflit et proposer aux habitants des lieux de ressourcement, appelés « zones calmes », lieux préservés de ces nuisances sonores. Ces deux documents, il faut le préciser, doivent être remis à jour tous les cinq ans. Quelles sont les sources de bruit prises en compte ? Ce sont les grands axes routiers : autoroutes, nationales, départementales, les grands axes ferroviaires, l'aéroport de Toulouse Blagnac et les industries bruyantes déclarées « installations classées » pour la protection de l'environnement. Je le répète, notre PPBE doit contenir une analyse des résultats de la cartographie, un rappel des actions des autorités gestionnaires des grandes infrastructures de transport : ASF, DIRSO, SNCF Réseau, Société ATB ; une présentation des actions de lutte contre le bruit entreprise par la Métropole sur les dix dernières années et sur les cinq prochaines années, et enfin un bilan de consultation publique. Le PPBE territoire de Toulouse Métropole 2017-2021 comporte ces éléments. Pour les cinq prochaines années, nous avons classé ces actions en trois thèmes. Premièrement, moins de bruit, c'est limiter l'impact des sources de bruit, notamment dans les infrastructures de transport. Deuxièmement, davantage de zones calmes, ce qui implique de définir des secteurs de ressourcement sur toutes les communes de la Métropole. Un travail de recensement est donc en cours de réalisation, pour lequel tous les maires ont été sollicités dans une logique de préservation de ces zones de qualité. Enfin, le dernier thème porte sur des actions de communication, de sensibilisation, et vise surtout à améliorer l'empreinte sonore avec des lieux d'activité appropriés.

Dernier élément, un bilan de concertation publique a été mené qui intègre les contributions reçues. 50 % d'entre elles concernaient le bruit du trafic aérien, toutes plates-formes confondues, 30 % concernaient le bruit routier et 20 % portaient sur plusieurs thématiques : bruits de voisinage et parfois même des bruits hors du champ réglementaire du plan d'action. Le plan d'action aujourd'hui soumis à votre approbation intègre le bilan de la consultation publique.

**M. MAURICE**

Effectivement, ce PPBE est un document très important, puisque notre agglomération est particulièrement marquée, notamment par les nuisances causées par le secteur routier, mais je vais surtout pointer la question du secteur aérien, avec la présence d'un aéroport en zone urbanisée. Et d'ailleurs la consultation publique l'a bien démontré puisque près de la moitié des contributions ont porté sur ces questions-là. Vous le savez, il y a des débats et les citoyens nous interpellent sur ce type de nuisances. C'est donc l'occasion de m'assurer, Monsieur le président, que vous allez prochainement rajouter une nouvelle action dans ce PPBE, à savoir la création d'un observatoire indépendant des nuisances aériennes. C'est une demande récurrente des citoyens concernés par les nuisances de l'aéroport, pour lequel nous avons déjà eu un débat en conseil municipal de Toulouse. Or, j'ai cru lire dans la presse que vous vous étiez engagé à donner suite à cette demande, qui a également fait l'objet d'un vœu qu'on avait repoussé pour l'instant, dans l'attente d'un travail commun, notre objectif étant effectivement qu'il puisse aboutir. Donc encore une fois, cette action va-t-elle aboutir ?

**M. AUJOLAT**

Très rapidement, un bon travail a été mené là-dessus. Toulouse Métropole est également concernée par la directive européenne en tant que gestionnaire d'infrastructures routières, et donc très prochainement nous aurons à réaliser un second type de plan d'action qui sera appelé PPBE infrastructures.

**M. MOUDENC**

S'agissant de l'observatoire du bruit de l'aéroport, à la suite des débats au conseil municipal, je m'excuse auprès des élus non toulousains, mais ils peuvent être aussi concernés, d'aborder un sujet qui a été traité au conseil municipal de Toulouse, mais je ne veux pas me défilier face à la question de mon

collègue Antoine MAURICE. J'ai donc saisi Madame le ministre Ségolène ROYAL pour lui demander effectivement si l'on pouvait envisager cet observatoire indépendant. Je vous ferai passer le double du courrier, qui est assez récent. Sur ce PPBE, je crois qu'on a terminé la discussion. Je vais donner la parole à Martine SUSSET pour la présentation de la délibération relative à la prévention des inondations.

Mme SUSSET

Monsieur le président, chers collègues, j'ai donc la mission de vous présenter l'approbation de la stratégie métropolitaine de gestion et de prévention des inondations. Dans le cadre de la mise en œuvre nationale de la directive inondation de 2007, l'agglomération toulousaine a été définie comme territoire à risque important d'inondation, appelé TRI Toulouse. La Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), élaborée à une échelle plus vaste, est obligatoire pour protéger le TRI. Je vous rappelle que cette stratégie est une disposition obligatoire liée au TRI. Je pense que vous avez reçu tous les documents, que vous les avez lus. Je voudrais indiquer que la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation poursuit trois objectifs majeurs. Premier objectif, augmenter la sécurité des populations exposées. Deuxième objectif, stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés à l'inondation, parce que vous savez que ça coûte souvent très très cher. Et en troisième lieu, raccourcir fortement le délai de retour à la normale lorsqu'il y a inondation bien sûr. Dans ce triple objectif, le Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) devient un document stratégique qui fixe les grandes orientations de la politique de gestion des risques inondation à l'échelle du bassin hydrographique Adour-Garonne pour les six ans à venir. Le PGRI Adour-Garonne 2016-2021 a été approuvé le 22 décembre 2015. C'est une opportunité pour apporter un cadre commun aux actions mises en place sur le bassin et garantir leur cohérence, le but étant d'assurer la cohérence au niveau du bassin, versant et en aval. Je vous rappelle enfin que le TRI de Toulouse est un territoire composé de communes concentrant des enjeux de population et d'emploi. Il y a 12 communes réparties en trois intercommunalités : Toulouse Métropole avec huit communes concernées, le Sicoval pour une commune, la Communauté d'agglomération du Muretain pour trois communes. Toulouse Métropole est concernée à hauteur de 80 000 habitants pour 400 km de cours d'eau, et 40 000 emplois exposés. 19 % du territoire métropolitain est donc en zone inondable. Voilà les précisions que je souhaitais apporter. S'il y a des questions je reste à votre disposition pour y répondre.

M. MOUDENC

Qui veut intervenir là-dessus ? Pas d'intervention, très bien. Je demande maintenant à Martine SUSSET de présenter la délibération relative à la charte sur les antennes relais.

Mme SUSSET

Il s'agit d'un projet de charte, que vous avez certainement reçu également. Je ne veux pas anticiper les questions qui seront posées, mais vous savez que c'est une question toujours très délicate et je veux donner quelques éléments du contexte. Vous le savez, le développement des technologies sans fil est un véritable enjeu pour les habitants et les collectivités territoriales. D'importants déploiements d'infrastructures sont donc nécessaires, mais perçus par certains riverains comme une source de risque pour la santé. Les maires se retrouvent souvent très seuls et au centre des polémiques, même s'il sont particulièrement sensibles aux inquiétudes des populations. Un groupe de travail a été constitué dès 2014 pour réfléchir à la mise en œuvre d'une concertation avec les opérateurs qui entendent assurer un service de qualité à la portée de tous, mais aussi répondre aux préoccupations des habitants. Dans ce cadre, un échange d'expériences a eu lieu et, au bout de quelques réunions, nous sommes tombés d'accord sur un projet de charte que j'ai le plaisir de vous proposer, une charte qui serait signée par Toulouse Métropole, les maires des 37 communes et les opérateurs de téléphonie mobile. La charte, bien sûr, n'a pas de valeur juridique. Les valeurs d'exposition aux ondes électromagnétiques par exemple n'y sont pas intégrées et la charte n'impose pas aux opérateurs d'autres valeurs d'exposition que celles qui sont officiellement établies par l'État et l'Agence nationale de fréquence. La charte rappelle ainsi que les ondes électromagnétiques ne sont pas de la compétence de la commune mais de celle de l'État uniquement, et que la commune n'est concernée que par rapport au code de l'urbanisme. La charte propose la mise en place d'un « portail antennes » sur le site de Toulouse Métropole. Elle suggère aussi un comité de suivi, un espace de dialogue et de proposition sur les questions relatives au

déploiement des antennes relais sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole. L'objectif, c'est une position commune pour le développement raisonné des réseaux d'antennes sur le territoire métropolitain. La charte est faite en considération de la loi ABEILLE et de deux décrets qui insistent sur la nécessaire concertation et l'information. Je pourrais ajouter que la présentation du projet a été faite en Commission Environnement développement durable, qu'elle a été validée il y a quelques semaines seulement. Après son adoption en Conseil de la Métropole aujourd'hui, la signature de la charte entre Toulouse Métropole et les opérateurs serait prévue en mai-juin 2017. Ensuite, la signature par les communes membres pourrait se faire en septembre 2017. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions.

M. MAURICE

Nous avons déjà eu le débat lors de la commission. Je pense que cette charte est bienvenue. Elle fait suite à un travail ancien, contrairement à ce que dit la délibération, qui fixe le point de départ de la constitution d'un groupe de travail en 2014. Un autre groupe de travail s'était déjà constitué dans le précédent mandat, à la suite de l'interpellation de plusieurs maires qui demandaient, effectivement, une réflexion et un discours commun face aux opérateurs, mais aussi un soutien par rapport à ce qu'a exprimé Madame SUSSET, à savoir l'inquiétude légitime des habitants par rapport aux risques sanitaires et je rappelle que des études soulèvent d'ores et déjà des questionnements à ce sujet. Je rappelle également que la loi ABEILLE, à laquelle il est fait référence dans la charte à plusieurs reprises, est un texte qui a mis en exergue pour la première fois ce principe de précaution, face aux dangers que représentent les antennes relais. Donc je crois extrêmement important qu'il y ait une réflexion commune et des actions à travers la charte. Et je me réjouis qu'à travers cette charte, nous mettions en place une commission de concertation à l'échelle de la Métropole, à l'instar de celle créée à la Ville de Toulouse qui, depuis 2011, permet a minima d'offrir un cadre de discussions entre riverains, opérateurs et collectivités, où chacun joue son rôle. Par contre, j'avais un questionnement. Pour que le dispositif fonctionne, il faut que le groupe de travail soit effectif et réel. Or, lors de la commission, des communes semblaient ne pas être au courant du travail mené, ce qui semblait laisser entendre qu'elles n'étaient pas associées à cette réflexion. Je précise que le groupe de travail mis en place avant 2014 était quant à lui issu de la Commission environnement et rassemblait l'ensemble des communes de la Métropole. Donc j'aimerais m'assurer que derrière le vote de ce jour sur la charte, le travail collectif est réel et que la commission chargée de faire vivre le contenu de la charte est bien à l'œuvre aujourd'hui.

Mme SUSSET

Monsieur MAURICE, je tenais à vous rassurer, les travaux se sont bien déroulés avec tous les représentants des 37 communes de la Métropole. Les maires étaient présents ou leur représentant, ou leurs services techniques.

M. MOUDENC

Merci. La discussion est close sur ce point-là ? Je demande à Émilien ESNAULT de présenter les deux délibérations relatives aux installations photovoltaïques.

M. ESNAULT

A l'ordre du jour, deux délibérations sur la création de centrales photovoltaïques à Toulouse. La première porte sur la création d'un toit photovoltaïque sur une partie du toit du MIN. Il s'agit de la fameuse Halle aux fleurs dont il était question ce matin, 10 000 mètres carrés. Un projet porté par une entreprise a été présenté devant la CRE, la Commission de régulation de l'énergie. Le projet a été retenu pour une valorisation et une vente de l'électricité à plus de 12 centimes le kilowattheure, ce qui est extrêmement concurrentiel. 6 000 panneaux photovoltaïques vont être installés, une production de deux gigawattheures, c'est deux millions de kilowattheures par an, soit l'équivalent de l'alimentation et de la consommation de 800 foyers Toulousains. L'idée de cette délibération, c'est de proposer et de formaliser des choses avec la location du toit, au bénéfice de l'entreprise qui réalisera l'investissement de ces panneaux photovoltaïques, pour une durée de 20 ans. En contrepartie, 10 % du chiffre d'affaires provenant de la revente de l'électricité, qui peut varier chaque année en fonction de l'ensoleillement, seront reversés à Toulouse Métropole.

La deuxième délibération porte sur un projet de création d'une plus grande ferme photovoltaïque qui prendrait place sur un terrain à côté de l'Oncopole. Il s'agit d'un terrain bien connu qui est encore en voie de dépollution. C'est un terrain non constructible, qui est partiellement inondable et qui n'avait pas d'autre vocation possible que celle-ci. Il est donc proposé d'y installer une centrale photovoltaïque de bien plus grande ampleur, de 19 sur les 26 hectares et proposer la production d'énergie verte à hauteur de 21 gigawattheures par an. A titre de comparaison, c'est la même production que la plus grande des centrales hydroélectriques du Ramier, qui produit à peu près 23 gigawattheures par an. Le montage est ici différent puisque la collectivité est porteuse, via la Régie municipale d'électricité de la Ville de Toulouse, et que la Métropole s'engage à porter les dossiers, les demandes d'autorisation, les études préalables et ce, de manière à ce que ce type de projet puisse être multiplié, que cela ne représente pas un coût impliquant le remboursement d'un emprunt pendant plusieurs années. La volonté, c'est que ce montage soit multipliable par trois, quatre ou cinq. L'idée c'est d'aller chercher un partenaire privé et d'y associer d'autres partenaires publics, avec une majorité publique à plus de 51 %. Pour quelques pourcents, un appel éventuel au crowdfunding pourrait permettre de faire participer nos concitoyens qui souhaiteraient s'impliquer dans le développement de la production d'énergie verte. Et puis pour le reste, un opérateur privé serait à la fois investisseur et celui qui construirait la centrale, de manière à ce qu'il soit lui-même intéressé, puisqu'il toucherait une partie des bénéfices comme le fait la collectivité. Mais je précise que cet intéressement est d'autant plus réaliste que la taille de la ferme photovoltaïque permet un retour sur investissement, un taux de rentabilité suffisant mais aussi d'avoir un prix qui soit compétitif, c'est-à-dire vers le bas, auprès de la CRE et qui permette de remporter l'appel d'offres de la CRE. Donc nous sommes déterminés à porter ce projet jusqu'au bout.

Mme DURRIEU

Ces deux délibérations proposées, qui concernent la production d'électricité photovoltaïque, ne font pas mention, sauf erreur de notre part, d'une auto-consommation de l'électricité produite, c'est-à-dire d'une utilisation directe, soit par le MIN, soit par les bâtiments à proximité du canceropôle. Dans ce cas, elle serait donc produite puis réinjectée dans le réseau classique, puisque la loi oblige l'opérateur historique EDF à racheter l'électricité produite à un prix supérieur à celui de l'électricité qu'EDF produirait. Dans le cas de la délibération 12.7, ce prix est de 127,50 euros par mégawatt, alors qu'EDF pourrait produire cette électricité par les moyens qui lui sont propres à un tarif proche de 40 euros. Comme vous le savez, ce surcroît payé par EDF lui est compensé par le biais de la CSPE, c'est-à-dire la Contribution au service public de l'énergie. C'est en fait une taxe qui apparaît sur chacune de nos factures d'électricité, collectée par EDF et payée par l'ensemble des usagers, quels que soient leurs revenus. C'est donc une taxe tout aussi injuste que la TVA. Elle frappe tous les usagers, y compris ceux en situation de précarité, aux minima sociaux. C'est donc eux aussi qui par cette taxe vont alimenter les profits réalisés, par exemple, par la société Salses Sud Solagri, que vous proposez d'installer sur le toit du MIN, ou pour la SAS, Société par actions simplifiée. L'objectif, lors de la création de cette taxe, était de donner la priorité au développement des énergies renouvelables. C'est un objectif certes louable, mais la mesure a été complètement dévoyée de son but premier pour ne devenir qu'une niche à profits, grassement subventionnée. De 2005 à 2011, la CSPE a généré plus de 14 milliards d'euros de surcoût pour une production d'électricité issue de l'éolien et du solaire et qui ne représente que 2,1 % de l'électricité nationale. Et pour la période 2011-2020, il est prévu 40 milliards de prélèvements supplémentaires par le biais de cette taxe, pour une production certes bien supérieure, mais qui reste sans commune mesure avec le montant du surcoût. Alors, en période de baisse drastique des dotations d'État, il est tentant pour les collectivités locales de chercher à se procurer des ressources supplémentaires, soit en percevant une redevance des entreprises privées de production électrique, comme dans la délibération 12.7, soit en tirant elles-mêmes bénéfice de la revente de l'électricité produite, comme indiqué dans la délibération 12.8. Mais il s'agit là d'une vision que, pour notre part, nous jugeons microéconomique, qui ignore les coûts engendrés par les obligations du réseau national, obligation de garantir des réserves de puissance pour compenser l'intermittence et l'obligation de renforcer le réseau pour l'adapter à des flux bidirectionnels. Pour nous, c'est donc au niveau national qu'il faut mener une politique de mix énergétique permettant tout à la fois de répondre à l'urgence climatique, mais aussi aux urgences sociales et à l'exigence d'égalité républicaine face à la péréquation tarifaire nationale que nous souhaitons voir conservée. Ce sont plus de 11 millions de Français qui

vivent aujourd'hui en situation de précarité énergétique. Pour nous, il est donc inconcevable de faire payer une taxe injuste comme la CSPE. Nous avons besoin d'un grand service public national de l'énergie pour une réponse adaptée aux enjeux et les milliards prélevés sur la richesse nationale par cette taxe CSPE seraient, à notre sens, bien mieux employés s'ils étaient consacrés par exemple à la recherche fondamentale pour le stockage de l'énergie. C'est donc pour l'ensemble de ces raisons, sauf si vous nous apportez d'autres éclairages, que nous voterons contre ces deux délibérations.

#### M. MAURICE

Deux délibérations, aujourd'hui, sur des projets de centrale photovoltaïque, mais nous avons eu un précédent projet du côté de Castelnau. Pour les élus écologistes, ces projets vont dans le bon sens et remplissent effectivement nos objectifs de développement des énergies renouvelables. Et nous sommes convaincus pour notre part que la transition énergétique passera aussi et d'abord par les territoires. Pour autant, nous nous interrogeons sur la vision d'ensemble et la stratégie de développement des énergies renouvelables mise en œuvre. En arrivant aux responsabilités, vous avez trouvé un schéma directeur des énergies renouvelables qui venait d'être finalisé par notre majorité. Du coup, j'aimerais savoir dans quelle mesure vous entendez vous appuyer sur ce document pour mener une vraie stratégie globale sur le territoire et conduire un développement pensé et progressif, avec des objectifs qui intègrent les différentes parts d'énergies renouvelables. Je crois que c'est nécessaire pour que ces projets ne constituent pas uniquement des opportunités comme pour l'Oncopole, où effectivement les terrains sont pollués et donc inutilisables. Encore une fois, tant mieux qu'on puisse développer du photovoltaïque mais je m'interroge sur la mise en place de ces actions dans une stratégie globale avec des objectifs chiffrés et conformes au futur Plan climat-air-énergie territorial.

Le deuxième élément vient de la délibération 12.8 pour laquelle vous proposez la création d'une Société par actions simplifiée à majorité publique. Nous y souscrivons, mais là aussi nous aimerions savoir si vous envisagez de créer un outil public de développement des énergies renouvelables, tel que nous le pensions, pour notre part, à partir de la Régie municipale d'électricité. Je sais qu'avoir une régie communautaire pose question sur le plan juridique mais pourquoi ne pas créer une SEM ou une SPL dédiée aux énergies renouvelables qui permettrait à un acteur unique de porter demain des projets et donner plus de force et de puissance à la politique de développement des énergies renouvelables. Si nous voterons ces deux délibérations, je vous remercie pour les réponses aux éclaircissements que j'ai soulevés.

#### M. ESNAULT

Je vais d'abord répondre à la première interpellation de Madame DURRIEU sur la taxe et le système qui est celui mis en place, finalement, en France, pour favoriser le développement de production des énergies renouvelables, et en particulier le photovoltaïque. Simplement vous dire que je réponds à votre affirmation, tout en précisant que cela ne relève pas tellement de cette assemblée. Au fond, ce que vous posez là relève d'un débat national et presque idéologique, au bon sens du terme, mais permettez-moi simplement de vous apporter quelques éclaircissements et d'indiquer pourquoi nous ne partageons pas l'avis que vous émettez et pourquoi nous proposons ces centrales photovoltaïques dans ce cadre-là. L'État, sous l'égide du ministère de l'Écologie, Développement durable, et de la Commission de régulation de l'énergie, a effectivement mis en place un système financier pour favoriser la création de ce type de projets. Vous avez raison d'indiquer que le rachat de l'électricité se fait à un tarif conventionné au-dessus de ce que pourrait faire EDF, effectivement à 127 euros contre 40 pour EDF ; c'est une vérité, mais je rappellerai les conditions de production d'EDF et les conditions du mix énergétique actuel, qui appelle une part de production nucléaire très élevée. Je m'abstiens de tout commentaire par rapport à ça, mais je veux simplement indiquer que si la politique menée en France entend modifier ce mix énergétique pour baisser la part du nucléaire, encore faut-il remonter la part des autres types d'énergie. Pour y parvenir, il faut donc un système incitatif. Et oui, effectivement, les productions alternatives au nucléaire coûtent un peu plus cher. D'autres types de systèmes incitatifs ont d'ailleurs été mis en place, notamment les crédits d'impôts pour les particuliers qui investissaient dans des installations sur leur toit. Mais cela générerait des effets pervers, une sorte de bulle spéculative, un effet d'aubaine qui entraînerait tous les propriétaires et les sociétés. En conséquence, le coût de ces panneaux « subventionnés » était augmenté d'un niveau équivalent à la subvention de l'État versée ou du crédit d'impôt autorisé et cela allait directement dans la poche des entreprises qui faisaient la vente

et l'installation. On avait certes développé un peu le photovoltaïque, mais on n'avait pas fait diminuer le prix de la production du photovoltaïque puisqu'il y avait un effet d'aubaine. A contrario, ce système de la CRE, c'est une sorte d'appel d'offres où les entreprises proposent des projets, proposent un prix de rachat, et pour remporter l'appel d'offres, il faut proposer le prix le plus bas. C'est donc une compétition qui tire le prix vers le bas et qui conduit à une production moins chère. Et si l'on regarde depuis quelques années, le prix a effectivement baissé grâce à ce mécanisme vertueux. C'est quand même une bonne chose et cela va d'ailleurs dans le sens de ce que vous souhaitiez en début d'intervention.

Dernier point, pour répondre à votre remarque sur la taxe que vous jugez injuste. Soit ! Mais permettez-moi de rappeler que les Toulousains, les habitants de la Métropole la paieront de toute façon, que nous fassions ces projets ou pas. Il serait donc vraiment dommage de se priver de ces projets, de se priver de diminuer la dépendance énergétique, de se priver d'aller dans le sens de la production d'énergie verte sous prétexte qu'on n'adhère pas au principe de cette taxe.

A Monsieur MAURICE et en essayant d'être bref, je vous remercie d'indiquer que vous soutenez ces délibérations. Vous demandiez à avoir des éclaircissements sur la stratégie ? Moi je crois, sans verser dans la facilité, qu'il y a un moment pour établir une stratégie et il y a un moment où la stratégie consiste à faire et à faire sortir les projets. C'est ce que nous faisons ! Et si nous cumulons la production des deux centrales hydroélectriques et cette centrale photovoltaïque à côté de l'Oncopole, plus celles du MIN, on serait à plus de 50 % de la consommation d'électricité annuelle de la Ville, pas uniquement de l'éclairage public, mais de toute la ville. Et si on intègre la valorisation des ordures ménagères qui permet de créer 19 gigawattheures par an, on serait quasiment à plus de 70 %. Donc oui, nous sommes en train de parvenir à accroître significativement la part de production d'énergie verte, et la stratégie que nous menons c'est celle du « faire ». Et je rejoins votre dernière question sur la stratégie : « Est-ce qu'on va continuer à faire au coup par coup ? » Non ! On aurait pu endetter la Régie municipale d'électricité de 15 millions d'euros et faire un projet, et puis après rembourser pendant 15 ans, mais on aurait fait qu'un seul projet. Et si précisément nous sommes allés chercher d'autres collectivités et des sociétés extérieures, une en l'occurrence cette fois-ci, c'est justement pour inventer un mécanisme qui peut être reconduit. On va monter cette SAS. C'est vrai ; nous aurions pu créer une Société Publique Locale, mais le format juridique le plus facile, le plus flexible, c'était la SAS. Pour 4 millions d'euros de capital, par exemple, le public monte à hauteur de 2,5 et le privé de 1,5. Cette société s'endette, crée le projet à hauteur de 15 millions d'euros, et dans la rentabilité, on inclut évidemment le remboursement de la dette. Finalement, avec 2 millions d'euros d'argent public, éventuellement partagés entre plusieurs collectivités, on arrive à un projet à 15 millions d'euros. Cela veut d'ailleurs dire qu'avec une capacité d'endettement de 15 millions d'euros, on pourrait mener beaucoup d'autres projets de ce type. Voilà le montage choisi aujourd'hui, qui est relativement élaboré, notamment parce qu'il permet de dupliquer les projets. Et dans ce montage, il y a déjà l'esquisse d'une stratégie qui permet également de minimiser les coûts. Enfin, je vous confirme que l'idée sous-jacente, c'est de travailler à la création d'une structure, pas forcément un guichet unique, mais une structure qui porte ce type de projet pour la Métropole et les villes qui le souhaitent au sein de la Métropole. Cet outil reste encore à construire, à améliorer mais sans attendre l'outil parfait, nous avons choisi de faire, sans quoi nous aurions pu attendre un mandat.

**DEL-17-0365 - Élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Toulouse Métropole : Adoption de la stratégie Climat indiquant les enjeux et les grands objectifs stratégiques 2017 - 2020 - 2030 du PCAET**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0208 - Environnement sonore : Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur le territoire de Toulouse Métropole**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0239 - Prévention des inondations : Approbation de la stratégie métropolitaine de gestion et de prévention des inondations**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0016 - Programme de valorisation du maraîchage aux Quinze Sols à Blagnac : adoption d'une convention avec la commune de Blagnac**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0306 - Adoption de la charte relative à l'implantation des antennes relais sur le territoire de Toulouse Métropole**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0197 - Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles - Transfert de propriété de la Ville de Toulouse de l'emprise du Marché d'Intérêt National**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0331 - Marché d'Intérêt National de Toulouse - Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque : approbation d'une convention d'occupation constitutive de droits réels**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*  
*ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

**DEL-17-0356 - Grande Prairie de l'Oncopole (Toulouse) : Installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol**  
⊆ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]*  
*ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)*

M. MOUDENC

Je vous remercie, mes chers collègues, parce que l'ensemble de ces délibérations est très important. Nous parlons souvent de questions de développement durable mais, à travers ces plans et ces projets concrets, la Métropole confirme sa vocation à s'engager très fortement et avec beaucoup de volonté sur ces questions.

## **17. SPORTS ET BASES DE LOISIRS**

M. TERRAIL-NOVÈS présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La première délibération concerne le marathon de Toulouse Métropole. Vous vous souvenez certainement que l'an dernier, nous avons fait appel à un organisme extérieur pour nous aider à passer la barre des 5 000 participants, celle des précédentes éditions. L'objectif était de faire du marathon un événement un peu plus populaire et d'atteindre les 15 000, 20 000 participants à terme, pour nous hisser à la hauteur de ce qui se fait dans les métropoles de taille comparable, dans l'hexagone et également en Europe. Je précise que l'an passé, le nombre de participants était de 10 000, nous sommes passés de 4, 5 000 participants à 10 000. Nous sommes donc à la moitié du chemin qui nous reste à accomplir sur les trois, quatre ans qui viennent. Nous avons donc lancé un marché sur cinq ans, un marché relativement encadré, avec notamment des tarifs imposés, et c'est la raison de la délibération qui vous est proposée aujourd'hui. Les tarifs sont les mêmes que ceux pratiqués l'an passé. Ils permettent de rester très compétitifs puisque nous sommes dans la fourchette basse des tarifs pratiqués dans les autres métropoles. Des candidats ont répondu à l'appel d'offres et nous retiendrons le meilleur candidat d'ici le 7 mai. Je précise que nous ne pourrions augmenter les inscriptions tous les ans que de 5 % maximum. Donc il fallait fixer un minimum et c'est l'objet de la présente délibération. Ensuite, la délibération numéro 3 concerne l'adoption des conditions d'occupation et des modalités de fixation d'une redevance, sur les bases de loisirs. Nous avons déjà délibéré l'an dernier. Simplement, les services ont rencontré une difficulté pour recouvrir le montant de la redevance, puisque jusqu'à présent, nous faisons payer les occupants a posteriori, en fonction du nombre de participants,

notamment pour les manifestations qui étaient des manifestations événementielles et éphémères. Or, durant de longs mois, les services couraient après l'organisateur pour qu'il paie. De nouvelles modalités vous sont proposées, qui reprennent les mêmes bases que celles que nous avons votées précédemment. Il est désormais proposé de faire payer les organismes organisateurs en amont des événements, dès lors que les dossiers seront remplis et transmis, notamment en préfecture, lorsqu'il s'agit d'une manifestation publique.

Enfin, la quatrième délibération concerne la mise à disposition du Stadium à titre gratuit pour la rencontre France-Luxembourg du 3 septembre 2017, qui est un match qualificatif pour la Coupe du monde 2018. Et de la même façon que nous avons mis à disposition gracieusement le Stadium pour la Fédération française de rugby, pour la rencontre France-Samoa à l'automne dernier, il est proposé de le mettre à disposition de la Fédération Française de Football pour ce match international.

Je suis prêt à répondre à vos questions si je n'ai pas été assez complet.

M. GODEC

Une intervention brève sur la délibération 17.4 qui concerne la mise à disposition à titre gracieux de l'équipement du Stadium. Nous avons eu déjà à prendre une délibération de ce type sur un match de rugby, et notre position est constante. Nous regrettons que cette disposition se fasse à titre gracieux. Nous considérons que cet équipement est onéreux, sa remise en état et sa rénovation ont coûté extrêmement cher aux contribuables. Il mériterait tout simplement de faire l'objet d'une redevance, y compris par la Fédération française de football. Et puis, de manière plus humoristique peut-être, je suggère que Monsieur PAGNUCCO reste mobilisé autour des soins à prodiguer en direction de la pelouse du Stadium, car l'été dernier, on sait qu'il y avait eu une attaque virulente de champignon. Si je comprends bien, c'est donc la qualification de l'équipe de France qui est en jeu ce 3 septembre. Il serait regrettable que cela repose sur une erreur de traitement de la part de la Métropole.

M. AUJOLAT

Bien, Monsieur PAGNUCCO est donc mobilisé sur ce sujet !

**DEL-17-0348 - Marathon - Édition 2017 : Adoption des tarifs d'inscription**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0254 - Base de Loisirs de Sesquières et La Ramée - Protection et gestion du milieu aquatique: adoption d'une convention avec l'Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0323 - Bases de Loisirs de Toulouse Métropole : Adoption des conditions d'occupation et des modalités de fixation d'une redevance (Modification de la délibération 16-0101)**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

**DEL-17-0370 - Rencontre France-Luxembourg (3 septembre 2017) - Mise à disposition du Stadium à titre gratuit : adoption d'une convention avec la Fédération Française de Football**

⊗ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

*ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

*La séance est levée à 17h20.*